

OUVERT Jour et nuit

CENTRE T&X

LAVE-AUTOS AUTOMATIQUE

754, BOUL. DES CAPUCINS, Québec

LAVE 60 AUTOS À L'HEURE

l'Action Québec

Québec

64^e année, No 344

Vendredi,

20 octobre 1972

15 cents

A QUALITÉ ÉGALE C'EST MOINS CHER CHEZ

TAPIS EMILIE ROCHETTE

DEPUIS 30 ANS LE PREMIER À QUÉBEC

555, de la Couronne, coin St Vallier

529-4164



Des détachements de l'armée chilienne patrouillent les rues de Santiago, la capitale, à l'occasion des troubles et des grèves qui ont paralysé le monde des affaires à travers tout le pays depuis une semaine. Le président Salvador Allende a conféré avec les dirigeants de l'armée dans une tentative pour enrayer la menace d'une guerre civile qui menaçait la nation chilienne.

L'élection annulée dans Gatineau

L'Unité-Québec réclame maintenant une "véritable" enquête judiciaire

(R.D.) — L'affaire est trop importante et il faut que des commissaires soient nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation des partis politiques impliqués.

Voilà ce que déclarait hier, M. Rémi Paul, député uniciste de Maskinongé, réclamant non seulement une enquête policière mais une véritable enquête judiciaire afin que lumière soit faite sur l'élection annulée dans Gatineau.

Me François Drouin, président général des élections, avait auparavant déclaré devant la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale, qu'il demanderait à la Sécurité du Québec d'enquêter en profondeur sur l'irrégularité qui a conduit à l'annulation de l'élection du 11 octobre dernier dans le comté de Gatineau.

On sait qu'un nouveau scrutin aura lieu dans ce comté le 15 novembre prochain. Celui du 11 octobre fut déclaré

nul parce que chacun des bulletins de vote portait un numéro correspondant à celui apparaissant sur le talon du bulletin, et le votant pouvait être ainsi facilement reconnu lors du dépouillement du scrutin.

Il s'agit d'une "erreur de bonne foi" de la part de l'imprimeur", a dit Me Drouin, espérant que l'enquête permettra de déterminer pourquoi cette erreur n'a pas été découverte avant le jour du scrutin.

Cependant Unité-Québec affirme que l'imprimeur, Maniwaki Printing, a donné au président des élections avant le scrutin un affidavit assurant que les bulletins étaient conformes à la loi. Après le scrutin, il a donné un autre affidavit déclarant que l'irrégularité était le fruit d'un "erreur de bonne foi". Unité-Québec ne peut se contenter de ces affidavits contradictoires, c'est pourquoi il réclame non seulement une enquête policière, mais une enquête judiciaire en vertu de la loi sur les commissions d'enquête. "Nous avons de graves présomptions et des doutes sérieux au sujet d'une manipulation grossière des bulletins de vote", a dit Rémi Paul.

Pour éviter la répétition de semblables erreurs, Unité-Québec réclame aussi des amendements à la loi électorale afin que le bulletin de vote soit soumis à l'approbation de chacun des partis avant le jour du scrutin.

Pour sa part, le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a déclaré que son parti ne participera pas à la nouvelle élection s'il n'obtient pas le remboursement des dépenses qu'il a engagées dans la campagne électorale précédant le premier scrutin.

Seuls les candidats qui ont obtenu 20% des voix peuvent se faire rembourser selon la loi. Dans ce cas spécial d'élection annulée, seuls le Parti libéral et Unité-Québec se feront rembourser si la loi est appliquée strictement.

Hier, Me Drouin a laissé entendre que la loi serait appliquée, et que les dépenses électorales auxquelles ont droit chaque candidat seront remboursées. Le PQ tente de connaître la portée exacte de la déclaration du président des élections.

Des milliers de Canadiens ont déjà voté

PARIS (A.F.P.) — Les élections fédérales canadiennes ont débuté lundi dernier pour quelque 18.800 citoyens canadiens résidant à l'étranger. Le scrutin sera clos ce soir.

Sont électeurs tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral et les membres des Forces armées canadiennes en poste ou en mission à l'étranger.

Pour l'Europe, tous les votes seront centralisés à Londres qui les réexpédiera aux bureaux des différentes circonscriptions électorales intéressées où ils seront ajoutés aux votes locaux et dépouillés en même temps.

À Paris, les électeurs canadiens ont déposé leurs bulletins à la chancellerie qu'un courrier spécial transportera demain à Londres.

Prix Nobel de physique

STOCKHOLM (Reuter) — Le prix Nobel de physique 1972 a été décerné vendredi, conjointement à trois Américains, les professeurs John Bardeen, de l'université de l'Illinois, Leon Cooper, de l'université de Providence, et John Robert Schrieffer, de l'université de Pennsylvanie.

Annouçant l'attribution du prix, qui est doté de \$100.000, l'Académie suédoise a indiqué qu'elle avait voulu honorer les trois physiciens pour leur théorie sur la supraconductivité, généralement connue sous le nom de théorie BCS.

Le Devoir affirme que la Commission de la fonction publique a saboté la politique de bilinguisme de Trudeau

MONTREAL (PC) — La Commission de la fonction publique dirigée par M. John J. Carson, a saboté la politique de bilinguisme du gouvernement Trudeau.

C'est ce qu'affirme le quotidien Le Devoir dans un article tous droits réservés publié sous la signature de son correspondant parlementaire, Claude Lemelin.

Le Devoir tire cette conclusion en se basant sur un document provenant d'un groupe d'étude du Conseil du Trésor sur le bilinguisme au sein de la fonction publique.

La plupart des recommandations sur le bilinguisme et le recrutement des fonctionnaires francophones adressées par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, à la Commission fédérale de la fonction publique, sont demeurées lettre morte, écrit Le Devoir.

De 1969 à 1971, poursuit le quotidien du matin, le secrétaire d'Etat a eu pour mission "d'encourager et de coordonner la mise en oeuvre générale du programme d'expansion du bilinguisme" dans la fonction publique fédérale. Cette mission a été confiée en mars 1971 au Conseil du Trésor qui a commandité, au coût d'environ \$250.000, une série de 17 rapports et analyses dont la planification générale a été assurée par le sociologue Pierre-E. Coulombe.

Le Devoir a pris connaissance d'un certain nombre de ces études. Ayant constaté, à la lecture de ces documents, des contradictions graves à la lettre et à l'esprit de la Loi sur les langues officielles, ainsi qu'un mépris généralisé dans la bureaucratie fédérale pour l'intention du législateur qui a promulgué cette loi, le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, a remis le 18 octobre ces documents au commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, en lui demandant d'instruire une enquête, conformément à l'article 28 de la loi. M. Spicer a agréé cette demande le soir même.

Gérard Pelletier

Les études du Conseil du Trésor ne laissent planer aucun doute sur le zèle avec lequel le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, s'est acquitté de sa mission. On y trouve au contraire, écrit Le Devoir, de nombreuses indications que M. Pelletier, réfléchissant en cela la politique du gouvernement Trudeau dans son ensemble, a fait des efforts soutenus et persistants pour accélérer l'instauration d'un régime d'égalité linguistique dans la Fonction publique fédérale. M. Pelletier a dû d'ailleurs se résigner à demeurer depuis 1968 le bouc émissaire de cette traction de l'Opposition conservatrice aux Communions qui est la plus ouvertement hostile

Le ministre Pépin quittera la politique

DRUMMONDVILLE (P.C.) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a annoncé que la présente campagne électorale serait sa dernière.

Au cours d'une entrevue, M. Pépin s'est déclaré convaincu de remporter l'élection dans Drummond, ajoutant toutefois qu'il quitterait la politique après son mandat de quatre ans.

"C'est mon dernier mandat. Je suis en politique depuis neuf ans. Ce n'est pas juste envers les hommes jeunes que de s'agripper à un poste de ministre et de leur refuser la chance de grimper".

Agé de 47 ans, M. Pépin a reconnu que la campagne électorale et son poste de ministre étaient épuisants pour lui. Le ministre a annoncé qu'après s'être retiré, il écrirait des essais politiques sur les gouvernements de M. Lester Pearson et de M. Pierre Elliott Trudeau.

"Et un essai pour détruire l'idée ridicule que nous nous dirigeons vers une forme de régime présidentiel au Canada".



Frank M. Sibley Jr., a été trouvé coupable de piraterie aérienne à Seattle. En guise de protestation contre la guerre au Vietnam, il soutenait qu'il avait eu raison de réclamer un rançon de \$2 millions en détournant un avion.

aux programmes de bilinguisme du gouvernement.

Toutefois, le secrétaire d'Etat s'est heurté à l'inertie, à la résistance passive quand ce n'était pas l'obstruction

active de certaines administrations centrales de la bureaucratie, tout particulièrement de la Commission de la fonction publique dirigée par M. John Carson.

Le PQ ne présentera pas de candidat à l'élection complémentaire de Gatineau

MONTREAL (PC) — Le Parti québécois ne présentera pas de candidat dans la nouvelle élection complémentaire qui doit avoir lieu dans la circonscription de Gatineau à moins qu'il ne soit traité de la même façon que les autres partis qui se verront rembourser leurs dépenses de campagne, a déclaré M. René Lévesque, leader des péquistes.

La loi provinciale sur les élections prévoit en effet un remboursement partiel des frais de campagne aux partis ayant recueilli 20% des voix.

À l'élection complémentaire du 11 octobre, qui a été déclarée nulle après un recomptage judiciaire mercredi, Mme Pierrette Dupont-Rousseau du Parti québécois n'a pas atteint ce 20%.

M. Lévesque a déclaré au cours d'une entrevue que si les vieux partis riches sont remboursés pour les dépenses dans la campagne présidentielle, le Parti québécois ne représentera pas de candidat à moins qu'il ne le soit lui aussi.

"Si les vieux partis riches sont remboursés et nous ne le sommes pas, nous ne demandons pas d'autres sacrifices à nos membres", a dit M. Lévesque.

Le Parti libéral et l'Unité-Québec ont tous deux droit à être remboursés en partie selon la loi électorale, parce que tous deux ont recueilli plus de 20 pour cent des voix.

Le libéral Michel Gratton, vainqueur, a eu 15.023 votes alors que le candidat de l'Unité-Québec, M. Harold Kelly en a eu 5.145. Mme Dupont-Rousseau, candidate du Parti québécois a recueilli, elle, 4.186 voix.

À Québec, mercredi, M. François Drouin, directeur général des élections, a déclaré qu'il n'y aura pas de remboursement pour aucun des partis.

Il a dit que les candidats de l'Unité-Québec et du Parti québécois recevront seulement leur \$200 de cautionnement. On sait que le vote dans la circonscription de Gatineau a été déclaré nul à cause d'irrégularités sur les bulletins de vote.

Les partis perdants à cette élection avaient demandé un recomptage à cause du numérotage des bulletins de vote qui permettrait éventuellement de retracer comment chacun a voté.

Le juge Arthur Labbé, de la Cour supérieure a déclaré nuls tous les bulletins de vote ainsi que l'élection.

Un journaliste "chinois" ne peut suivre Stanfield

CHARLOTTETOWN (P.C.) — Un journaliste à l'emploi de l'agence de presse Chine Nouvelle, de la République populaire de Chine, s'est vu refuser l'entrée aux États-Unis en compagnie de l'équipe d'organismes et de journalistes qui participent à la campagne électorale du chef du Parti conservateur M. Robert Stanfield.

Un porte-parole de M. Stanfield a en effet déclaré, ce matin à Charlottetown, que les autorités de l'immigration avaient refusé d'accorder un permis de séjour à M. Wang Chang-Yin.

M. Wang s'est joint à l'équipe de la tournée électorale de M. Stanfield mercredi dernier, pour une tournée des Maritimes qui inclut une visite à la base aérienne de Loring, à Littleton, au Maine.

Le groupe de M. Stanfield devait arriver à Loring ce matin, puis participer à un ralliement politique à Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, tout près de Loring.

M. Wang a indiqué ce matin que son voyage était organisé par le bureau de presse du Parti conservateur et qu'il n'avait rien à ajouter.

Les dirigeants du parti se disent pour leur part, d'accord avec le refus des autorités américaines, parce que M. Wang n'avait pas demandé son visa de voyage, trois semaines à l'avance, tel que prescrit.

Selon d'autres sources du Parti conservateur, le pays d'origine de M. Wang pourrait peut-être compter pour quelque chose, dans le comportement des autorités américaines.

Sommaire

Campus	4
Classées	12
D'un océan à l'autre	7
Décès	13
Finance et Economie	11
Horoscope	13
La Belle Province	14
La famille	5
Mots croisés	12
Opinions	4
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec Sud	2
Québec région	2
Spectacles et loisirs	6
Sports	8-9-10

Avec les compliments de votre

COIFFEUR-MODE

la météo

Aujourd'hui: Ensoleillé.

Demain: Beau et plus chaud.

Mini: 15 à 20

Maxi: 40 à 45

— détails en page 13



M. Yvon Charbonneau



M. François Cloutier

Le président de la C E Q contredit le ministre François Cloutier

par GUY GIROUX

Suite aux propos que tenait le ministre François Cloutier de l'Éducation, cette semaine, alors qu'il qualifiait de "doctrinaire" l'attitude manifestée par la CEQ lors des négociations du Front commun, le président Yvon Charbonneau de cette centrale intervient et contredit les propos du ministre.

Tel qu'il ressort de la lettre de présentation d'un dossier, que nous a fait parvenir le président de la CEQ, relativement à un échange de correspondance entre la centrale et le ministre, la Corporation des enseignants du Québec n'a pas cherché indûment et de façon calculée à "casser les ponts ou les régimes" lors des négociations du secteur public. C'est là l'avis de M. Charbonneau qui, dans une lettre au ministre le 27 avril dernier, invoquait les mêmes arguments — mais à son profit — que ceux mis de l'avant par M. Cloutier cette semaine, lorsqu'il affirme que si les enseignants avaient été réellement informés des offres du gouvernement, il n'aurait pas été surpris qu'ils auraient été d'accord avec celles-ci.

En somme, le ministre met en doute que les représentants des enseignants à la table des négociations aient bien renseigné ceux-ci au sujet des offres formulées par la partie patronale.

Or, dans sa lettre du 27 avril adressée au ministre Cloutier, le président de la CEQ était le premier à se demander si les dernières contre-propositions de sa

centrale parvenaient bien jusqu'au ministre.

"Les négociations que nous avons tenté de mener le plus sérieusement possible à la table sectorielle sur tout le chapitre des conditions de travail n'ont abouti à rien: parfois je me demande même si les rapports exacts de ces négociations et de nos dernières contre-propositions vous sont transmis intégralement", précisait alors M. Charbonneau.

À plus d'une reprise, d'ailleurs, ce dernier a invité le ministre à intervenir en vertu d'arguments "pédagogiques" dans les négociations du Front commun, tandis que M. Cloutier, pour sa part, rétorquait que le "dialogue fructueux" qu'il a soulevé d'établir entre le gouvernement et les enseignants ne peut s'établir, alors que les négociations sont en cours, en dehors des mécanismes dictés par le régime de relations de travail, soit par l'entremise du ministère de la Fonction publique et la Fédération des Commissions scolaires.

Dans une lettre datée du 22 mars et adressée au ministre, M. Charbonneau soulignait que les enseignants, depuis dix ans, ont relevé de nombreux défis, notamment quant à la participation et au perfectionnement.

"Je crois que les enseignants ont accepté avec enthousiasme d'être des agents compétents de la réforme scolaire. Allons-nous devoir nous arrêter sur cette lancée, faute de pouvoir communiquer directement avec le ministère de l'Éducation? Allons-nous accepter que vos partenaires en éducation continuent à diffuser une image dévalorisante à l'égard des enseignants?", demandait alors le président de la CEQ au ministre.

C'est dans cette optique que M. Charbonneau dénonce les propos que tenait le ministre, cette semaine, lorsqu'il affirme qu'il n'aurait pas de véritable dialogue entre les enseignants et son ministère.

Dr. RENE MARCHAND, o.d.

Dr. DENIS OUELLET, o.d.

OPHTHÉMOLOGISTE

Place Laurier, 20-22 800 Place d'Yvesville, Québec

Tél.: 653-6466 Tél.: 693-2111

Ouvert: sur rendez-vous 9 h. à 5 h. P.M.

EXAMEN DE LA VUE — LENTILLES CORRECTIVES

A Lévis

Le mouvement des femmes chefs de famille menacé d'extinction

Par Claude GREGOIRE

LEVIS — Le mouvement des femmes chefs de famille, qui compte une quarantaine de membres actifs à Lévis, saura à la fin de ce mois s'il continuera d'exister ou non. Selon la présidente, Mme. Fernande Boivin-Picard, des difficultés d'ordre financier remettent en question la survie de l'organisme.

D'autre part, Mme Boivin-Picard a accusé une fois de plus la loi d'aide sociale d'être "anti-familiale et anti-sociale", lors d'une entrevue hier après-midi. Mme Cécile Lévesque, qui est responsable du comptoir d'accueil avec la présidente du mouvement, a renchérit en affirmant que les législateurs "veulent disloquer les familles".

Les deux dames soutiennent que le revenu des femmes chefs de famille, qui comprennent les filles-mères, les femmes séparées et les veuves, est nettement insuffisant.

Cette lacune financière, qui risque d'entraîner la mort du mouvement des femmes chefs de famille, risque également de faire disparaître le comptoir d'accueil de Lévis, le seul au Québec, situé à même les bureaux de bien-être social. Le deuxième dépend en effet de la survie du premier.

Rappelons que le mouvement existe depuis plus d'un an. Plusieurs rencontres, à raison d'une par deux semaines, sont organisées entre femmes chefs de famille au cours desquelles sont présentés des invités d'intérêt pour des personnes dans leur situation.

La semaine dernière, c'était au tour de Me Reynald Turgeon, responsable de l'assistance judiciaire au centre juridique de la Rive-Sud qui a ouvert ses portes cette semaine au 23 rue St-Joseph.

La majorité des femmes chefs de famille ont en moyenne cinq enfants et vivent avec une somme de \$279 par mois. "Quand on pense qu'elles doivent payer le logement, la nourriture et les vêtements avec ça, on comprend qu'elles aient le moral bas, commente Mme Boivin-Picard, et c'est là que notre mouvement devient utile".

On va jusqu'à échanger des vêtements entre membres, afin d'économiser. Les deux organisations, c'est-à-dire, le mouvement et le comptoir d'accueil fonctionnent grâce au travail bénévole des membres.

"On veut vraiment s'en sortir", poursuit la présidente, mais la lutte est difficile à

mener. Nous avons des problèmes financiers, de transport et de plus, nous ne sommes pas disponibles puisque nous avons toutes des enfants".

"Si la situation devient trop accablante, le mouvement devra s'arrêter, mais nous souhaitons qu'il puisse continuer. Nous,

A St-Marc-des-Carrières

Le sort de 75 travailleurs de la pierre et du granit dépend du ministre Massé

(B.A.) — Il semble que le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans le cas des Carrières Martineau et Deschambault de Saint-Marc des Carrières, dans le comté de Portneuf, à la suite des difficultés rencontrées par l'industrie de la pierre et du granit. On sait que 75 travailleurs environ y ont perdu leurs emplois.

D'une missive du 10 octobre adressée au premier ministre Bourassa par le député de Portneuf, M. Antoine Drolet,

ce dernier appuie une résolution du Syndicat national des Travailleurs de l'Industrie de la pierre et du granit St-Marc des Carrières Inc. et demande à M. Bourassa d'y faire suite. Or le secrétaire exécutif du premier ministre a répondu mardi à M. Drolet qu'à la demande de son parti, il adressait une photocopie de cette correspondance à M. Massé.

La résolution se lisait comme suit: "Qu'il soit inséré dans les plans et devis de tous les édifices publics relevant de la compétence directe ou indirecte du

gouvernement fédéral ou provincial, une disposition particulière accordant une priorité de 20 p.c. de ces matériaux naturels...". Des copies avaient également été transmises aux ministres de l'Industrie et du Commerce, du Travail et de la Main-d'Oeuvre, MM. Guy Saint-Pierre et Jean Cournoyer.

Rappelons par ailleurs que le Conseil de développement de Portneuf suggérait mardi que la Société générale de financement se porte acquéreur de l'entreprise de Saint-Marc.



Mme Cécile Lévesque et Mme Fernande Boivin-Picard, au comptoir d'accueil pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Jeune fille disparue

Jacinthe Belly, âgée de 15 ans, est disparue de son domicile familial depuis le 4 août et n'a pas été revue depuis. Elle mesure 5'4", son poids est d'environ 140 livres; elle a les yeux verts, les cheveux châtain et le teint médium. Elle a l'apparence

d'un jeune fille de 18 ans et elle est très débrouillarde. Toute personne possédant des renseignements sur ses allées et venues, est priée de les communiquer à la Sûreté du Québec ou au poste de police le plus rapproché.



Rehaussement du barrage du lac Morin

QUEBEC — Afin de rehausser le barrage du lac Morin, situé sur la rivière Fourchette, à quelques milles de St-Alexandre de Kamouraska, le ministère des Richesses naturelles recevra de l'ODEQ une somme de \$171.000 pour procéder à l'acquisition de terrains et de droits, ont annoncé les ministres Robert Quenneville et Gilles Masse.

Environ 14 chalets et 900 acres de terrains devraient être achetés par le ministère dans le cadre de l'entente Canada-Québec, pour procéder à l'amélioration du barrage Morin actuellement inapte à retenir la crue des eaux et à répondre aux besoins énergétiques de la région.

tuellement inapte à retenir la crue des eaux et à répondre aux besoins énergétiques de la région.

Permis de conduire pour les motoneigistes

MONTREAL (PC) — Une nouvelle législation qui rend obligatoire un permis de conduire pour les conducteurs de motoneige entre en vigueur le 1er décembre, a déclaré mercredi M. Marcel Lamarche, du ministère des Transports.

Cette législation frappe durement les motoneigistes de moins de 16 ans. Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent plus conduire de motoneige, tandis que les enfants de 10 à 12 ans doivent être accompagnés d'un conducteur avec permis de conduire.

Les conducteurs de moins de 16 ans n'auront plus le droit de traverser les routes publiques, à moins qu'un conducteur avec permis ne soit au volant.

M. Lamarche a exprimé l'espoir que la nouvelle législation aidera à réduire le nombre des accidents.

L'an dernier, on a enregistré 53 accidents mortels, dont 41 survenus lorsque les conducteurs allaient le long des voies publiques, ce qui est défend-

8 milles de route ajoutés à la 20

LA POCAITIÈRE (P.C.) — Un nouveau tronçon de 8 milles de l'autoroute transcanadienne sera ouvert à la circulation aujourd'hui à midi, entre Saint-Roch-des-Aulnaies, dans le comté de l'Islet, et Rivière-Ouelle, dans le comté de Kamouraska.

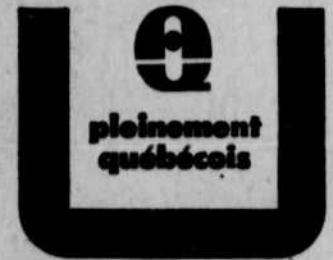
Aucune cérémonie spéciale n'a cependant été prévue à cette occasion.

La nouvelle a été annoncée mercredi par des représentants du ministère de la Voirie, MM. Yves Panneton, ingénieur du district de Kamouraska - l'Islet, et Armand Morissette, directeur des travaux de construction de cette autoroute.

Par ailleurs, il est possible que la section de la Transcanadienne allant de Rivière-Ouelle à Rivière-du-Loup ne puisse être ouverte à la circulation en novembre tel que prévu, à moins de conditions climatiques exceptionnelles.

M. Morissette a expliqué que l'on accusait un certain retard parce que la température a été peu favorable pour la pose du revêtement bitumineux.

Selon lui, les quatre voies de l'autoroute pourront être ouvertes à la circulation jusqu'à Saint-Pascal de Kamouraska dès cet automne, de même que la travée nord, entre cette dernière municipalité et Rivière-du-Loup.



PENSEZ A L'AVENIR! AUJOURD'HUI!



LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA SONT DISPONIBLES! AUJOURD'HUI!

Rendement à l'échéance

7.30%

Entrez nous voir ou appelez-nous!

Greenshields

500 Grande Allée est 522-1591



Travailleurs de la construction

cours de perfectionnement à TEMPS PLEIN (jour)

Ces cours s'adressent aux travailleurs de la construction qui désirent se perfectionner dans leur métier durant les périodes de chômage en vue d'améliorer leur situation. Ces cours permettent aux apprentis qui doivent passer des examens de qualification d'être en mesure d'accéder plus facilement à une compétence reconnue.

Pour obtenir un cours qui répond à vos besoins spécifiques comme travailleur, le seul endroit est le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE qui est administré par des représentants patronaux et ouvriers et qui couvre toute la région économique No3.

Employeurs — Travailleurs prenez votre formation en main COURS TEMPS PLEIN

COURS PREVUS	PLACES	DEBUT	COURS PREVUS	PLACES	DEBUT
Ferblanterie	15	30 Oct.	Méc. de chantier	15	6 nov.
Menuiserie gen.	15	30 Oct.	Mont. de structure	15	6 nov.
Menuiserie finition	15	30 oct.	Vitrerie	15	27 nov.
Plomberie	15	30 oct.	Grutier	15	nov.
Chauffage	15	30 oct.	Op. mach. lourde	45	nov.
Electricité	15	30 oct.	Camion lourd	10	nov.
Briquetage	15	30 oct.	Soudure mig.-tig	15	nov.
Peinture	15	20 nov.			

EXIGENCES: Pour tous les cours de construction les candidats doivent posséder: 1 carnet d'app. avec 500 heures ou une carte de compétence.

INSCRIPTION: AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE 1010, rue Borne, Qué. 8 — Tél.: 681-0691 (Centre industriel St-Malo) Si vous êtes sans emploi hâtez-vous le nombre de places est limité.

PRESTATIONS: Pour suivre ces cours vous avez droit au même montant que votre assurance-chômage.

CREDITS: Votre temps est crédité comme si vous étiez sur la construction.

ÉLECTEURS ÉLECTRICES
du comté fédéral
LOUIS-HÉBERT
COMITE CENTRAL

2950 boul. Laurier (3e étage)
TEL.: 658-1276

Comités Ste-Foy et Cap-Rouge
2950 boul. Laurier (3e étage)
TEL.: 658-1780

Comité Sillery
2010 Chemin St-Louis
TEL.: 687-0770

Comités Belvédère - St-Jean-Baptiste - St-Sacrement
930 Chemin Ste-Foy (rez-de-chaussée)
TEL.: 687-0761

VOTONS Mme ALBANIE MORIN



CANDIDATE LIBÉRAL

annonce réservée et payée par l'organisme Albanie Morin

Percé aura son terrain de caravanning

QUEBEC — Le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche fera construire un terrain de caravanning à Percé au coût de \$825.000, dans le cadre du programme d'aménagement de cette station touristique prioritaire. Cette nouvelle a été annoncée conjointement par M. Robert Quenneville, ministre responsable de l'ODEQ et par M. Claude Simard, ministre responsable du Tourisme, Chasse et Pêche.

Le contrat de construction du terrain de caravanning a été

confié à la firme Cap-Chat construction Inc. de Cap-Chat, comté de Gaspé-Nord.

Les terrains nécessaires sont déjà acquis et les travaux de construction doivent débuter sous peu; le terrain de caravanning pourra accueillir 100 roulotte et les usagers pourront l'utiliser au début de l'été 1973.

Parmi les travaux en cours à Percé, mentionnons la construction d'un mur de soutènement et d'une promenade et la finition du terrain de camping.

Par ailleurs, les démarches se poursuivent pour l'acquisition de l'île Bonaventure et on a déjà commencé la préparation de plans de mise en valeur de ce site.

Enfin, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche prévoit doter ce secteur d'autres équipements, une fois que sera déposé le plan d'aménagement de la ville de Percé.

Ces travaux se poursuivent dans le cadre de l'entente Canada-Québec.

Cours de formation générale en hôtellerie au Lac Beauport

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie présentera au Lac Beauport, du 12 au 24 novembre, un cours de formation générale en hôtellerie. Ce cours aura lieu au Manoir St-Castin et s'adressera aux propriétaires et aux gérants d'hôtels, de motels et de restaurants, ainsi qu'à leurs chefs cuisiniers. D'une durée de deux semaines, le cours sera dispensé du lundi au vendredi.

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, invite les hôteliers de tout le Québec à se prévaloir de cet important service que leur offre l'Institut.

Le nombre d'inscriptions est limité. On fera donc bien de communiquer au plus tôt avec l'Institut du tourisme et d'hôtellerie, éducation permanente, 550 rue Poupart, Montréal 134 (Tél.: région 514 - 873-4152).

Le Tiers-Monde et nous à la T V communautaire

Jeudi soir dernier commençait, à la télévision communautaire de Québec, une série de 15 émissions sur les valeurs et les problèmes du Tiers-Monde.

Allant de la santé à la philosophie, de l'histoire à la culture, ces émissions se veulent non seulement une étude critique des problèmes de la coopération internationale, internationale, mais aussi un dialogue avec le public qui est invité à y participer par le

médiums de lignes téléphoniques.

Le tout est réalisé par le Centre d'animation pour le service outre-mer (CASO), en collaboration avec Carrefour Tiers-Monde et l'université Laval.

Rappelons que la télévision communautaire de Québec émet au canal 11 sur le câble, et que ces émissions passeront tous les jeudis soir de 20 heures à 21h30.

A Laval Les étudiants en droit débraient et manifestent

Par Guy GIROUX

Les étudiants de la faculté de Droit de l'université Laval sont en grève depuis ce matin, et une manifestation était entreprise par ceux-ci, devant le Musée du Québec, pour le mener jusqu'au ministère de la Justice, puis, finalement, jusqu'au siège social du Barreau de Québec.

Telles furent les décisions qui ont été prises, hier, lors d'une assemblée générale tenue à l'université, où les étudiants ont prévu tenir une nouvelle assemblée, lundi, pour considérer par référendum la possibilité d'interrompre leur session académique afin d'"enquêter" sur la formation professionnelle que dispense le Barreau, d'où la possibilité de remettre un rapport au ministre de la Justice à ce sujet.

Ces informations nous ont été communiquées par M. Jean Paquet, qui siège au sein du comité exécutif de l'Association des étudiants en droit de Laval.

On se souviendra que le front commun des étudiants en droit du Québec qui devait tenir une réunion, cette semaine à Montréal, était censé suggérer aux étudiants des cinq facultés de Droit regroupées dans le front commun d'embolter le pas derrière les quelque 600 étudiants des écoles professionnelles du Barreau qui ne se sont pas présentés à leurs cours depuis septembre dernier.

Ces derniers contestent l'examen de la corporation, vu le grand nombre d'échecs enregistrés au cours de l'année, soit dans une proportion de 60%. L'attitude manifestée par les étudiants dans une stratégie qui vise à faire accélérer le processus de révision de la formation professionnelle du Barreau, de même que l'examen de la corporation.

Il est toutefois peu probable que les étudiants de la faculté de Droit de l'université Laval, tout comme ceux des autres facultés d'ailleurs, ne s'engagent dans une grève qui dépasserait le caractère "symbolique", puisqu'ils sont trop "étrangers" au problème de l'examen du Barreau qui n'affecte en fin de compte que ceux qui, ayant gradué de l'université, se sont inscrits par la suite aux cours de la corporation.

Quoi qu'il en soit, c'est lundi qu'on devrait être fixé sur la

décision des étudiants en Droit de Laval, et possiblement sur celle des étudiants des autres facultés de Droit regroupés au sein du front commun.

En regard de la marche des étudiants en droit de Laval, qui devait notamment les mener devant le ministère de la Justice

ce matin, soulignons que celle-ci ne vise en aucune sorte à contester le ministère en question, mais bien plutôt à appuyer une requête qui a été adressée cette semaine au ministre par les étudiants.

Dans cette requête, les étudiants demandent à Me Jérôme Choquette de mandater le

comité Guérin—qui entreprendra incessamment une étude sur le litige actuel—à l'effet d'enquêter non seulement sur l'examen de la corporation, mais, de façon plus générale, sur la formation professionnelle que dispense celle-ci.

Cloutier incite les entreprises anglophones à se fondre dans la société québécoise

Par François LINTEAU

Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a lancé un appel, hier après-midi, aux entreprises anglophones situées sur le sol québécois pour faire du français la langue de travail et par là, se fondre dans le creuset de la société québécoise.

M. Cloutier, qui assistait en compagnie du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, au 25e anniversaire de fondation de l'usine Générale Électrique du Canada à Québec, a loué les efforts de cette compagnie pour la promotion du français.

Il a ainsi souligné que cette compagnie avait été l'une des premières à embolter le pas dans cette direction et qu'avec la collaboration de l'Office de la langue française, elle avait francisé nombre d'expressions, tout en favorisant l'emploi du français à tous les échelons de la hiérarchie. D'ailleurs, tous ont pu remarquer que l'affichage se fait en français, ainsi que les opérations de régie interne.

Quant au président de la Compagnie Générale Électrique du Canada, M. Alton S. Cart-

wright, il a déclaré que sa compagnie avait foi en l'avenir du Québec et qu'elle continuait à y investir.

Il a de plus ajouté que contrairement à plusieurs entreprises qui déménageraient leur siège social de Montréal à Toronto, la compagnie Générale Électrique a fait le contraire, puisqu'à la fin de 1970, en pleine crise quoi, elle a transféré le siège social de la division des appareils et machine-

des trois divisions de la CGE, de Toronto à Montréal.

Pour ce qui est de l'usine de Québec, M. Cartwright a rappelé qu'au début elle ne comptait que 27 employés, comparativement à 430 aujourd'hui. De plus, la production de cette usine est exportée dans plus de 22 pays différents.

Les salaires versés ont atteint l'an dernier \$3,4 millions et l'achat de matériel et de services dépassé \$900,000 pour la seule région de Québec.



Face à la cour

Triple verdict de responsabilité criminelle

Le Dr Paul Dupuis, coroner du district de Montmagny, a recommandé au ministère de la Justice de porter les plaintes appropriées, dans le cas de trois résidents de Saint-Fabien-Panet, dans le comté de Montmagny, qu'il a trouvés criminellement responsables de la mort de M. Alphonse Lessard, âgé de 83 ans, qui vivait en ermite dans une mesure dissimulée dans les boisés en bordure d'une route secondaire de cette petite localité du comté de Montmagny.

Le corps avait été découvert le 5 mai 1968, et on avait alors cru que le vieillard avait fait une mauvaise chute qui avait causé le traumatisme crânien qui avait entraîné sa mort.

L'affaire était demeurée en suspens jusqu'au moment où un jeune homme de 20 ans, Jean-Charles Couture, fils d'Armand, de Saint-Fabien-Panet, s'est livré au poste de la SQ, à Saint-Camille, avouant sa participation au meurtre de l'octogénaire Lessard.

Par la suite, les policiers ont appréhendé un homme de 24 ans, Raoul Lacroix, également de Saint-Fabien.

Puis l'enquête du coroner a permis d'établir que le père de Jean-Charles, Armand Couture, avait également participé à l'agression mortelle. Le mobile du crime était le vol d'un montant d'environ \$600 que le vieil ermite avait économisé depuis plusieurs années et qu'il cachait dans sa petite demeure.

L'enquête publique du Dr Dupuis a été tenue au Palais de justice de Montmagny, hier après-midi.

Ils craignaient la justice

Deux individus de Québec, Gaetan Maheux, âgé de 24 ans, et Gaetan Thibault, âgé de 22 ans, accusés d'être les auteurs d'un hold-up commis à la Banque Canadienne Nationale de Bala des Sables, le 17 avril, et qui avait rapporté la somme de \$2,147, ont décidé de prendre la clef des champs, mais ils en ont été empêchés.

Maheux a été repris quelques minutes après avoir réussi à fuir tandis que son complice, moins habile, était empoigné par ses gardes en voulant imiter son geste.

Le duo a comparu aujourd'hui au Palais de justice de Rimouski. L'un d'eux verra s'ajouter à son dossier une accusation d'évasion et l'autre une accusation de tentative d'évasion d'une garde légale de la prison de Rimouski. Il faut ajouter à cela, une plainte d'assaut contre un agent de la paix.

Elle avait son "voyage"

\$50 d'amende, les frais et permis de conduire suspendu pour trois mois, dit le juge à une Québécoise qui s'était reconnue coupable d'avoir conduit son véhicule-automobile au moment où ses facultés étaient amoindries par l'effet de l'alcool.

Son test d'haleine, à l'ivresse, indiquait 15, soit le double du minimum toléré par la loi.

La ville de Québec ne sera pas indemnisée

QUÉBEC (PC) — Le juge Gérard Lemay, de la Cour provinciale, a rejeté mercredi une demande de la ville de Québec qui réclamait un remboursement de \$1,119 du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles à la suite d'un accident dans lequel fut impliquée une voiture de la Sûreté municipale.

Cet accident remonte au 6 août 1969, alors que l'auto-patrouille avait fait une embardée en pourchassant une voiture occupée par trois individus qui venaient de commettre un vol à main armée dans une banque.

Le conducteur avait perdu la maîtrise de son véhicule après avoir été aveuglé par des éclats de verre provenant du pare-brise, fracassé par les balles tirées par les fuyards.

Dans son jugement, le juge Lemay en arrive à la conclusion que l'accident n'a pas été causé par la voiture des bandits ni par l'usage qu'ils en ont fait. Il affirme qu'il s'agit plutôt d'un cas relevant du Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Deux fabriques devront payer leurs taxes

QUÉBEC (PC) — Par décision de la Cour d'appel du Québec, deux fabriques québécoises devront payer à la cité de Ste-Foy, la somme de \$12,550.51 due en taxes d'éclairage, d'entretien et d'approvisionnement en eau pour le cimetière Belmont dont elles sont les propriétaires.

Cette somme représente les taxes dues pour les années 1965, 1966, 1967, la Cour d'appel ayant confirmé qu'il y a des prescriptions pour les comptes de taxes remontant à plus de trois ans. Les deux fabriques devront payer la note dans une proportion de 25 — 15, soit dans la proportion de leurs droits de propriété sur les lots du cimetière.

La Cour d'appel confirmait ainsi le jugement de la cour municipale de Ste-Foy rendu le 7 juin 1968.

Poisson répond à Trottier par la bouche de ses canons

Par François LINTEAU

Face aux attaques et aux critiques dont il est constamment la cible, le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine (CTCUQ), M. Yves Poisson, n'a plus l'intention de se laisser faire et il répondra coup pour coup.

C'est d'ailleurs ce qu'il a fait, hier midi, au cours d'une conférence de presse, alors qu'il a fustigé en des termes non équivoques l'attitude du président de la CUQ, M. Armand Trottier.

Il a à cet effet déclaré qu'"en ce qui concerne la Commission de transport, le comportement de M. Trottier ressemble malheureusement plus à celui d'un démagogue ou d'un agitateur qu'à celui d'un administrateur".

C'est la première fois que M. Poisson répond d'une façon aussi crue aux attaques personnelles de M. Trottier et la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, est tombée mardi soir, alors que le président de la CUQ a commenté

publiquement les prévisions budgétaires de la Commission de transport, même si celles-ci avaient fait l'objet d'une entente, à l'effet d'attendre avant de les dévoiler.

M. Poisson estime donc que cette campagne de dénigrement, entreprise il y a déjà deux ans et demi, n'a que des effets destructeurs et nuisibles, puisqu'elle discrédite aux yeux de la population le service de transport en commun, ce qui n'aide sûrement pas à réduire les déficits.

"Il est clair que cette situation est loin de favoriser, bien au contraire, une augmentation du nombre d'usagers. Elle est même de nature à nous en faire perdre", a ajouté le président de la CTCUQ.

Quant à la volonté de M. Trottier de provoquer, de la part du Conseil de la CUQ, le refus de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1973, M. Poisson demande qu'il songe sérieusement aux conséquences d'une telle éventualité.

Ainsi, a-t-il dit, "il est évi-

dent que pour obtenir le succès financier attendu d'une hausse de tarif, il est indispensable que cette hausse soit mise en vigueur dans les meilleures conditions possibles et qu'elle soit bien acceptée de la part des usagers du transport en commun".

"Si la campagne de dénigrement se poursuit durant le reste de l'année 1972, je devrai retarder l'entrée en vigueur de cette hausse de tarif. Une telle décision sera devenue inévitable par sa faute et les revenus dont la Commission sera ainsi privée s'ajouteront au déficit anticipé", a poursuivi le président de la CTCUQ.

Il en sera de même pour l'achat des véhicules neufs dont la commande doit être faite au plus tard le 15 novembre. Or, si le budget est refusé, et puisque la Commission doit attendre qu'il soit approuvé avant de passer ses commandes, la livraison des autobus subira un retard considérable.

Enfin, cette campagne de dénigrement, toujours selon

M. Poisson, risque de retarder de plusieurs mois l'acquisition du service Montmorency de la compagnie Dupont, surtout si la livraison des autobus neufs subit elle aussi un retard.

M. Trottier Quant au président de la CUQ, il a déclaré, au cours d'une conversation téléphonique ce matin, que l'attitude de M. Poisson était puérile.

Il a précisé que c'était son droit en tant que citoyen et un devoir en tant qu'administrateur de demander des explications sur la façon dont la CTCUQ est administrée et que surtout il continuerait à le faire.

"Si la CTCUQ trouve normal d'accumuler des déficits, sans rendre de comptes qui que ce soit, moi je trouve que c'est anormal", a poursuivi M. Trottier.

Il a enfin conclu qu'il ne s'abaisserait à faire des personnalités et qu'il n'aimait pas qu'on veuille tourner l'affaire en conflit de personnalités.

La CTCUQ connaîtra un déficit de plus de \$2 millions et demi

par François Linteau

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) connaîtra un déficit de \$2,685,484 au cours de l'exercice financier 1973.

En effet, les dépenses se chiffrent à \$14,384,906, tandis que les revenus ne seront que de \$11,699,422. Ainsi, les déboursés augmenteront de

\$4,031,075, puisqu'ils étaient de \$10,353,831 en 1972.

Toutefois, lors du premier budget présenté en septembre dernier par les autorités de la Commission, on annonçait un excédent des dépenses sur les revenus de \$4,251,533, mais à la demande de la CUQ, un budget révisé a été préparé, ce qui a réduit le déficit à \$2,685,484.

Dans le document qui accompagnait les états budgétaires, le président de la CTCUQ, M. Yves Poisson, fait état des mesures que la Commission a dû prendre pour diminuer le déficit. Il s'agit d'une hausse des tarifs, le prix du passage passant de \$25 à \$30,35 pour les adultes, d'une réduction de 83% à 61% du taux d'intérêt et d'une révision

du budget de dépenses de façon à le réduire davantage dans toute la mesure du possible.

Ainsi, une réduction du service a dû être envisagée pour les parcours 1, 2, 3, 4, 6 et 52, en dehors des heures de pointe. Dans le cas des parcours 1, 2, 4 et 6, les fréquences qui sont de 10 à 14 minutes, passent à 15 minutes; celles des parcours 3, de 8 à 10 minutes, et celles des parcours 52, de 30 à 60 minutes. Le temps ainsi sauvé est d'environ 10,000 heures de travail, ce qui représente une somme de l'ordre de \$60,000.

La commission avait étudié la possibilité de réduire d'autres services et même d'en supprimer complètement quelques-uns, au moins le dimanche, sur certains de ses parcours secondaires. Elle a dû y renoncer, au moins pour le moment, parce que les coupures envisagées auraient pu avoir des conséquences trop sérieuses sur l'efficacité du service.

Dépenses A ce niveau, ce sont les postes budgétaires "transport" et "finance" qui connaissent les plus fortes augmentations.

Au poste transport, les dépenses passent de \$5,868,701, en 1972, à \$7,173,558, pour l'exercice financier 1973. Il apparaît que cette hausse a été provoquée par les salaires à taux simples qui ont occasionné une augmentation de \$468,180 et par l'apparition des dépenses d'immobilisation qui n'existaient pas en 1972. Ainsi, \$739,200 supplémentaires ont donc été rendus nécessaires.

En ce qui concerne la section finance, les déboursés passent de \$201,251 à \$1,044,801 en 1973. Cette forte augmentation est surtout due au service de la dette (\$80,000 à \$921,748).

Aux autres postes, enfin, l'augmentation est beaucoup plus et dans certains cas, on enregistre même des diminutions.

Revenus C'est la quote-part des municipalités qui subit la plus forte augmentation dans ce secteur, passant de \$337,851 à \$1,996,145.

De même, la section services réguliers rapportera, cette année, \$7,936,222, comparative-ment à \$6,618,007 l'an dernier, ce qui signifie une augmentation de \$1,318,215.

La CTCUQ prévoit une diminution de revenus en ce qui concerne les services touristiques et de charte-partie, tandis que les services hors-territoire et scolaires connaîtront de faibles hausses.

Souhaitons pour terminer que le budget révisé ne tienne pas compte de la possibilité d'acquisition, en 1973, du service Montmorency, de la compagnie Autobus Dupont, et du service sub-urbain de la compagnie Autobus Laval.

La Ligue des citoyens de Courville fait marche arrière

(B.B.) — Après s'être éner-

d'un règlement d'emprunt de \$320,000, la Ligue des citoyens

de Courville a fait parvenir une lettre aux membres du Conseil pour manifester son approbation au règlement sous certaines conditions.

Guy Jean en faveur d'une marine marchande

M. Guy Jean, candidat créditiste indépendant dans Langelier, déclare dans un communiqué de presse que la création d'une marine marchande canadienne est une priorité et qu'il accorde son appui total à cette réalisation.

Pour ajouter foi à cette prise de position, "il ne s'agit pas là d'une simple déclaration électorale", le candidat apporte comme preuve que son agent organisateur M. Henri Borgia, a travaillé aux chantiers maritimes de Lauzon pendant une trentaine d'années. "En conséquence, dit le communiqué, fort

documenté sur la rentabilité d'une marine marchande, M. Guy Jean n'a pas hésité à prendre position et à se prononcer catégoriquement en faveur d'une telle mesure qui placera le Canada sur un pied d'égalité avec d'autres pays.

Par ailleurs, le candidat créditiste indépendant dans Langelier approuve le geste "énergique" du député créditiste de Champlain, M. René Matte, qui a déclaré dimanche dernier à Loretteville que le Comité permanent de la Justice, dont il faisait partie, était au courant du FLQ.

Théo Genest ne croit plus en la société "juste" de Trudeau

QUÉBEC — "La création d'un

millions de jobs au cours des cinq prochaines années, la création de 40 nouveaux parcs nationaux en... 20 ans, la création d'une programme "Initiatives pour tous" afin de compléter "Perspectives-jeunesse", "Perspectives-vieillesse", "Initiatives locales", etc., voilà autant de "candies" que distribue le gouvernement sortant, par le temps qui court!

En analysant ces promesses mirabolantes, M. Théo Genest, candidat conservateur dans Québec-Est et leader du parti, dans Québec métropolitain, se

Le maire de Courville, M. Paul-Emile Giroux, est d'avis pour sa part de retarder les investissements de la ville pour le développement domiciliaire jusqu'au dépôt du grand rôle d'évaluation le 1er novembre et après la préparation du budget de 1973. C'est donc dans le but de connaître la situation financière de la municipalité avant toute nouvelle dépense importante que le maire Giroux s'était opposé, avec le conseiller Simard, à l'adoption du règlement en septembre. M. Giroux nous a affirmé que seule cette raison l'a amené à s'opposer au règlement et qu'il se distingue ainsi de la Ligue des citoyens.

Le maire de Courville, M. Paul-Emile Giroux, est d'avis pour sa part de retarder les investissements de la ville pour le développement domiciliaire jusqu'au dépôt du grand rôle d'évaluation le 1er novembre et après la préparation du budget de 1973. C'est donc dans le but de connaître la situation financière de la municipalité avant toute nouvelle dépense importante que le maire Giroux s'était opposé, avec le conseiller Simard, à l'adoption du règlement en septembre. M. Giroux nous a affirmé que seule cette raison l'a amené à s'opposer au règlement et qu'il se distingue ainsi de la Ligue des citoyens.

Débat contradictoire à Loretteville

Une assemblée contradictoire réunissant les candidats du comté de Portneuf se tiendra vendredi soir au Centre paroissial de Loretteville à compter de 20.30 h. La Jeune Chambre de Loretteville a en effet organisé la participation de Roland

Godin, député sortant de Portneuf, de Claude Bernard, candidat libéral, Jean-Louis Godin, progressiste-conservateur et Rémi Morissette, NPD.

L'entrée est gratuite et le public pourra interroger tous les candidats.

CAMELOTS

(Porteurs)

demandés pour faire la livraison de l'Action-Québec dans la ville et la banlieue.

Faire application par téléphone au numéro suivant :

522-4771

UNE PHOTO
publiée dans l'Action-Québec
VOUS INTERESSE ?
MIRE & PHOTO ENR.
Tel. : 523-4810



L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

La reprise du scrutin dans Gatineau

Des développements assez exceptionnels sont survenus dans les derniers jours, relativement aux élections partielles dans le comté de Gatineau. On peut résumer les faits comme suit : le juge Arthur Labbé de la cour Provinciale a annulé les 25,592 bulletins déposés le onze octobre parce qu'ils étaient illégalement numérotés, et il a de ce fait annulé le résultat des élections, le président des élections, le juge François Drouin s'est alors prévalu de la Loi électorale du Québec pour décréter lui-même que de nouvelles élections seraient tenues dans Gatineau le 15 novembre avec appel nominal le premier novembre : le juge Drouin a également décrété que la liste électorale demeurerait inchangée, ce qui élimine la possibilité d'y faire inscrire ceux qui auraient été oubliés dans la liste ou ceux qui, depuis le onze octobre, auraient atteint 18 ans et acquis le droit de vote. Ni le juge Labbé ni le juge Drouin n'étant mandatés pour enquêter ouvertement sur l'origine des erreurs commises sur les bulletins de vote, les partis d'opposition se proposent de réclamer cette enquête au ministre de la Justice. En outre, n'ayant pas obtenu vingt pour cent des votes le onze octobre et prévoyant sans doute ne pas obtenir ce pourcentage le 15 novembre, le PQ ne peut logiquement compter sur le remboursement d'une partie de ses dépenses électorales, contrairement aux deux autres parties, de sorte qu'il menace de ne pas participer au scrutin du 15 novembre à moins qu'on ne lui rembourse ses frais encourus pour la campagne annulée. Et par la voix de son chef René Lévesque, le PQ s'en prend au "légalisme" du président des élections parce qu'on refuse de changer la liste électorale pour la reprise du match. Ajoutons encore que tout le monde tremble à la pensée que les bulletins annulés puissent éventuellement servir à trahir le secret du vote des électeurs de Gatineau, et que le juge

François Drouin proposera au gouvernement de voter une loi pour détruire ces bulletins afin d'en voter le secret. Voilà, il nous semble, quelques éléments visant pour les uns à corriger une situation irrégulière mais provoquant, pour les autres, des complications inattendues. Les décisions prises par le président des élections découlent de la Loi électorale du Québec. Ainsi, il est clairement dit à l'article 326 paragraphe deuxième : "(...) ; toutefois, les listes révisées qui ont servi à l'élection dont tous les bulletins ont été rejetés doivent servir à cette nouvelle élection." Le chef péquiste, René Lévesque a tort de s'en prendre au juge Drouin et à son légalisme, car le président des élections n'a aucunement le droit de changer quoi que ce soit dans la loi. D'ailleurs, on peut s'imaginer facilement comment les adversaires du système mordraient contre un personnage aussi haut placé qui s'avisait de corriger la loi, ne serait-ce que pour lui donner une apparence plus démocratique. Telle qu'elle est, la Loi électorale fut votée en 1963 alors que M. Lévesque était député et ministre dans le gouvernement provincial, et s'il n'a pas proposé à l'article 326 les corrections qui auraient prévu des situations comme celle que nous vivons dans Gatineau cette année, il fut aussi responsable de manque d'attention ou d'imprévoyance que tous ceux qui siègent à l'Assemblée nationale à ce moment inattention et imprévoyance qui s'est prolongée jusqu'à ce jour puisqu'on n'a jamais proposé de corriger cette omission de la loi à aucune des sessions tenues depuis 1963 au Québec. Le juge Drouin ne peut rien changer à ce qui est écrit dans la loi. Il est même douteux qu'un juge d'une cour quelconque puisse rien y changer car il ne doit qu'interpréter et appliquer la loi. M. Lévesque était également

présent à l'Assemblée nationale, en 1963, lorsque fut adopté l'article 380 de la Loi électorale prévoyant la forme que prendrait le remboursement des dépenses électorales encourues par les candidats. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il avait oublié, comme tous les autres députés et tous ceux qui ont siégé en Chambre depuis 1963, de prévoir une situation comme celle qui se produit actuellement dans Gatineau. Il est facile pour lui de s'élever contre l'irrespect de la démocratie lorsque les problèmes lui tombent dans les mains, mais si un autre se trouvait à sa place et s'il était, lui, encore député libéral en Chambre, il aurait droit, n'est-ce pas, aux invectives de la personne qui se dit outragée. M. Lévesque nous a habitués à des raisonnements plus modérés. Il ne saurait être blâmé pour dénoncer des dispositions légales qui entravent l'exercice total de la démocratie, mais il devrait admettre que le Parti québécois mérite autant que les autres partis pour n'avoir pas su prévenir de telles situations. A notre sens, M. Lévesque aurait plus de chance de se faire rembourser les dépenses électorales encourues du match nul du onze octobre en faisant présenter un bill par son parti en Chambre qu'en s'en prenant au système. Il aurait aussi plus de chance de faire corriger des lacunes de la loi en faisant présenter une loi d'amendements en Chambre, qu'en reprochant à un juge de ne pas fi de la loi. Ces faits et tous les événements passés et à venir dans le comté de Gatineau, promettant cependant d'occuper encore longtemps la manchette au Québec. Tout cela aura peut-être son bon côté en provoquant des réactions susceptibles d'apporter des améliorations aux lois et au système lui-même, si nécessaire. Pourvu, évidemment, que chacun y mette de la bonne volonté.

En mouvement et des hommes

— Louis O'Neill

Une bagatelle de quelques milliards

On a reproché aux partis politiques engagés dans la présente campagne électorale de ne pas aborder les vrais problèmes de la société canadienne. Cela est vrai, mais en partie seulement. Car il est des hommes politiques qui ne craignent pas de soumettre à l'attention du public des questions très sérieuses. Ainsi le fait M. David Lewis, avec son dossier sur les **Corporate Bums**, une affaire qui comporte des implications morales très graves dans le domaine de la justice distributive.

X—X—X

L'expression **Corporate Bums** se traduit difficilement en français. On a suggéré soit **parasites incorporés**, soit **quêteux à cheval**. En bref, il s'agit du dossier de ces grandes entreprises canadiennes qui, grâce à l'indulgence et au favoritisme du gouvernement, pratiquent depuis des années l'évasion fiscale. Certaines entreprises, en effet, réussissent à ne payer aucun impôt, d'autres s'en tirent avec un impôt minime. D'autres obtiennent le droit de différer indéfiniment le paiement de l'impôt, ce qui équivaut à des prêts sans intérêt. Il faut ajouter à cela le cas d'entreprises qui, non seulement évitent l'impôt, mais de plus deviennent les bénéficiaires de subventions généreuses. Soulignons enfin que ces entreprises se situent souvent non parmi les moindres, mais parmi les plus puissantes du pays.

Selon monsieur Eric Kierans, la valeur des impôts non payés par les entreprises qui vivent du "bien-être social pour riches" atteindra bientôt le total impressionnant de CINQ MILLIARDS. La situation ne fera que s'aggraver, si l'on maintient le système actuel. "A la fin des années '70, écrit monsieur

Kierans, la somme des prêts sans intérêt ainsi consentis indirectement aux sociétés pourrait fort bien s'élever à \$12 milliards, presque entièrement consacrés à l'intérieur d'un groupe comprenant quelques centaines de grandes sociétés. Même les sociétés commencent à s'inquiéter. Un passif d'une telle ampleur est extrêmement lourd à porter, même s'il consiste en dettes reportées. Ces sommes énormes commencent à peser sur leur tête comme une épée de Damoclès" (1).

Cet argent non versé appartient à tout le monde. La collectivité en a besoin. Il pourrait servir à de nouveaux investissements dans des secteurs prioritaires. Avec cet argent, on pourrait satisfaire des besoins multiples : routes, écoles, hôpitaux, construction domiciliaire, etc.

Cet argent non versé, il soulève un grave problème de justice, car d'autres doivent payer à la place de ceux qui ne paient pas. Et c'est bien ce qui se produit. Ce sont les particuliers, les citoyens ordinaires, qui paient l'impôt que les grandes entreprises évitent d'acquitter grâce à la complicité du pouvoir politique. Pas étonnant qu'en retour d'une telle gentillesse, ces entreprises augmentent généreusement la caisse électorale dont ont besoin certains hommes politiques pour parader d'un bout à l'autre du pays, escortés de fanfares et de jolies filles, précédés de hérauts bien payés et entourés d'organismes aux coffres bien garnis.

X—X—X

La justice fiscale est un problème grave. Même les indépendantistes, qui prétendent vouloir observer la

campagne électorale de loin, comme Jupiter sur ses nuages, feraient bien de s'en préoccuper. Car il est fort possible que les parasites incorporés se permettent de jouer un rôle dans la prochaine lutte qui se fera autour du thème d'un Québec indépendant. Et cette lutte, ils pourront l'entreprendre avec des ressources financières considérables, grâce aux avantages que leur assure la pratique actuelle de l'évasion fiscale.

De toutes façons, au lendemain de l'indépendance rêvée, ces parasites incorporés seront toujours là, habitués aux grasses portions, bien nourris. Il faudra traiter avec eux. Autant étudier leur dossier tout de suite. A moins qu'on ne s'intéresse qu'à une indépendance symbolique, sans se préoccuper du contenu.

(1) Extrait de la préface du livre de David Lewis, *Louder Voices: The Corporate Welfare Bums*.



L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, l'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec 2e, C.P. 1727, tél. : 522-4771. Président, Guy Hamel, vice-président, J.-R. Deslisle, directeur général, Fernand Blais; directeur général adjoint, Denis Gauthier; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Lévesque; directeur de la publicité, Gilles Normand; comptable, Emilien Bonnelly; contrôleur, Hilaire Normandeau; directeur, Jules Lortie.

CAMPUS

Le règlement "anti-parasites" pourrait être appliqué en septembre prochain

Par Guy GIROUX

Le directeur général de l'enseignement collégial au ministère de l'Éducation, M. Léo Paré, a affirmé cette semaine que le règlement "anti-parasites" du nouveau régime pédagogique pourrait être appliqué en septembre prochain dans les Cégep.

Toutefois, selon M. Paré qui prenait part à une séance d'information au ministère, en présence du ministre François Cloutier, le nouveau régime pédagogique ne pourrait pas être appliqué dans son ensemble en septembre 1973, vu de sérieuses implications administratives.

Pour sa part, M. Cloutier insiste sur le fait que le nouveau régime pédagogique ne représente en fait qu'un projet, qui est actuellement l'objet de consultations, et, en conséquence, qui ne sera pas nécessairement approuvé pour autant. Rappelons que ce projet de régime pédagogique, qui a été rendu public la semaine dernière, rendrait plus "polyvalente" la formation postsecondaire, et aurait pour effets de réduire le nombre de professeurs dans certaines disciplines comme la philosophie, d'éliminer du circuit les étudiants "prolongés" et de fournir aux institutions une arme puissante contre la contestation étudiante, soit le pouvoir d'ordonner, "pour raison grave", une réinscription en cours de session. D'ailleurs, tout étudiant qui n'aura pas réussi dans la moitié des cours où il s'était inscrit pendant la

session précédente, de même que l'étudiant qui aurait manqué 15 crédits au cours de sessions consécutives, ne pourraient s'inscrire à temps complet, mais pourraient reprendre à temps partiel les matières dans lesquelles ils ont connu un échec.

Aspects financier et pédagogique
Tel qu'il fut précisé au cours de la séance d'information, cette semaine, le règlement "anti-parasites" a été intégré au projet de régime pédagogique, en vertu de considérations financières et pédagogiques.

D'une part, selon M. Paré, un étudiant qui a en quelque sorte démontré qu'il est incapable de poursuivre des cours de niveau collégial ne doit pas pouvoir demeurer au collège aux frais de l'État, d'où l'obligation pour l'étudiant qui désire quand même s'inscrire à des cours en milieu collégial de le faire à temps partiel et à ses frais.

Cependant, si après avoir manifesté la bonne volonté ou les capacités nécessaires à la poursuite de ses études, alors qu'il est inscrit à temps partiel, l'étudiant pourra — au bout d'un certain temps — être autorisé à reprendre ses cours à "pleins temps".

Dans cette optique, M. Paré considère que le règlement représenterait une "incitation à la réussite pour les étudiants". "On veut viser à ce que les étudiants qui s'inscrivent à des cours le fassent", fait-il remarquer.

D'autres part, à l'objection de ceux qui affirment que le règlement "anti-parasites" pénalise les étudiants défavorisés monétairement, par rapport à ceux qui ont facilement la possibilité de défrayer leurs cours (à temps partiel), M. Paré rétorque qu'il faudrait se demander si l'absence de règlement ne pénalise pas l'ensemble des étudiants, vu "le poids lourd à traîner" pour les professeurs et les étudiants qui coïtoient des étudiants incapables ou peu motivés à poursuivre leur études.

Les professeurs de philosophie
Suite à l'annonce de l'application possible du nouveau régime pédagogique, des craintes ont été exprimées chez les professeurs de philosophie qui voient leur discipline baisser dans l'estime du ministère de l'Éducation, puisque la formule de rachat au régime actuel prévoit la réduction de moitié des cours de philosophie obligatoires dans les Cégep.

Interrogé sur la question, M. Paré affirme que les professeurs de philosophie ne doivent pas craindre d'être victimes de congédiements après l'éventuelle application du nouveau régime. "L'application se ferait sans aucune mise à pied, et on obligerait les collèges à procéder de la sorte", précise-t-il.

En conséquence, selon le directeur général de l'enseignement collégial, les professeurs de philosophie qui ne pourraient plus enseigner cette matière dans le collège où ils oeuvrent présenteraient la possibilité de faire "autre chose" au Cégep plus particulièrement — après l'application du

nouveau régime pédagogique — plus particulièrement du côté de l'administration. Quant aux motifs qui incitent le ministère de l'Éducation à réduire de quatre à deux le nombre de cours de philosophie obligatoires en milieu collégial, M. Paré précise que l'évolution des sciences humaines fait que celles-ci jouent maintenant des rôles que jouaient autrefois la philosophie.

Mais, puisque les étudiants n'ont pas la possibilité de suivre des cours de philosophie avant leur inscription au Cégep, M. Paré considère cependant qu'il peut être utile de maintenir des cours obligatoires dans cette matière pour leur permettre de juger ou d'apprécier celle-ci.

Enfin, M. Paré précise qu'on désire maintenir des cours obligatoires de philosophie parce que cette discipline en est une de formation générale, celle qui "rejoint de façon plus particulière les objectifs de la formation collégiale", ajoute-t-il.

Une formation équilibrée
Si on envisage actuellement l'application d'un nouveau régime pédagogique c'est, de façon générale, parce qu'on désire adapter les programmes d'enseignement des Cégep, dans le sens d'une formation "plus équilibrée".

Par exemple, les étudiants de lettres ou de sciences humaines devront suivre certains cours de sciences, adaptés — toutefois — à leurs besoins et aptitudes, tandis que les étudiants de sciences devront suivre des cours de lettres, etc.

Cette réforme que l'on désire entreprendre rejoint d'ailleurs les critiques que formule le Conseil des universités, dans le cadre d'un document de travail qui circule actuellement en milieu universitaire, dans lequel document le conseil souligne qu'on est rendu à un point tel que la formation collégiale est parvenue à un trop grand niveau de spécialisation. Cette situation serait quelque peu paradoxale par rapport à l'enseignement qui évolue vers une formule "pluridisciplinaire", d'où, par exemple, le "décloisonnement" des facultés entrepris.

Or, s'il devait être appliqué, le nouveau régime pédagogique favoriserait le "décloisonnement" des disciplines, par la création de groupes multidisciplinaires de professeurs qui prépareraient un enseignement mieux adapté aux besoins de la société actuelle.

La charge de travail

En réponse aux craintes formulées par certains professeurs qui seraient sous l'impression que l'application du nouveau régime pédagogique entraînerait une surcharge de travail, le ministre François Cloutier de l'Éducation précise qu'il n'est pas question de modifier la charge de travail des professeurs sans passer par une négociation entre les parties en cause.

De la sorte, selon le ministre, les professeurs ne doivent pas s'attendre à une surcharge de travail qui leur serait imposée par le biais d'un règlement.

Au CEGEP de Limoilou Rejet global du nouveau régime pédagogique

Par Guy GIROUX

La Commission pédagogique du CEGEP de Limoilou s'oppose catégoriquement au projet de refonte du régime pédagogique actuel, soumis à la consultation des collèges par la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation.

Dans le cadre d'un communiqué de presse émis par le directeur des Services pédagogiques du CEGEP, et faisant écho aux délibérations de la commission, il est précisé que le projet de refonte du régime pédagogique tente de répondre à des préoccupations administratives et politiques.

On qualifie d'ailleurs le régime pédagogique proposé de répressif "en voulant réduire d'une part le nombre de cours de philosophie et en voulant éliminer d'autre part des étudiants qui tardent à sortir des collèges et qu'on rend responsables de la contestation du système".

"Ils sont trop dangereux ces cours qui ont choisi de contribuer au développement de comportements caractérisés par leur sens critique et social à partir d'une réflexion sur des préoccupations plus immédiatement rattachées au

vécu de l'étudiant", souligne-t-on, en outre, dans le communiqué.

Remarquons que la Commission pédagogique du Cégep de Limoilou a fait parvenir son avis au directeur général du collège, et lui demande d'intercéder auprès des directeurs généraux des autres collèges ainsi qu'auprès des représentants de la Direction générale de l'enseignement collégial pour que soit prolongé le délai consacré à l'étude du projet de refonte

du régime pédagogique. Cette prolongation du délai permettrait aux collèges, en consultation avec leurs constituantes, d'élaborer des projets qui soient "réellement en conformité avec leurs aspirations".

Au Cégep de Limoilou, la Commission pédagogique a déjà chargé un comité de refonte globale du régime pédagogique, en regard du régime pédagogique actuel et de celui préparé par la Direction générale de l'enseignement collégial.

Subvention pour des recherches à Rimouski

Le Conseil national de la recherche du Canada vient d'accorder une subvention de \$54,000 pour des recherches en océanographie à l'Université du Québec à Rimouski. Il s'agit là d'une deuxième subvention du genre accordée par cet organisme. La première, au montant de \$50,000, avait été versée en 1971-1972.

Ces subventions proviennent d'un fonds spécial destiné aux universités francophones et créé dans le but d'atténuer les disparités régionales en matière de subvention de recherche.

La subvention de \$54,000 comprend un montant de \$9,000 qui permettra l'engagement d'un chercheur poursuivant des études postdoctorales.

Trois membres du Conseil national de la recherche étaient venus à Rimouski il y a deux semaines. Il s'agissait de messieurs D.J. Leroy, vice-président (scientifique), Bernard Gingras, vice-président adjoint, et Gilles Julien, du bureau des bourses et subventions.

Ces représentants du conseil faisaient à l'université la première d'une série de visites semblables qu'ils feront dans d'autres universités canadiennes.

Nuances

PAR FRANÇOISE L.-ROY

Une fois de plus, les cadeaux !

Il en est qui plaindraient plus, s'ils surprenaient moins ! Si, du premier coup d'oeil, on leur trouvait un destin, plutôt que de leur chercher une destination ! Pour peu que le donateur fasse montre de délicatesse de sentiments, le récipiendaire est généralement touché, mais le cadeau est complet surtout quand il se révèle plein d'à propos et de bon goût ! Ce à quoi n'arrive pas ceux qui s'ingénient à étonner plus ou moins gentiment, à faire enragier même moyennant un cadeau, geste disgracieux qui, pour être plus rare, se verra toujours. L'humain, qui sait avoir la rançune tenace, trouve chaque flèche bonne à lancer, et un collier qui en dit trop, ou trop peu, sera enroulé d'évidences ou alourdi de sous-entendus ! C'est donc dire que, quand elles sont malicieuses sans tendresse, ironiques plus que taquines, les éternelles diminutives qui les rumine, au moins autant qu'elles blessent qui en hérite !

A l'occasion des fêtes, n'est-ce pas le temps où jamais de donner dans l'oubli ? De viser au cadeau bien pensé qui signe la trêve sinon la paix, allège un climat tendu, passe l'éponge sur des rançunes qui seraient souvent banales si elles ne prenaient des proportions à force de vivre, d'être ranimées ? Les adultes, plus que les enfants, voient, au-delà du présent, l'intention qu'il véhicule, et si le destinataire à l'imagination aussi fertile qu'il a l'amour-propre chatouilleux, le donateur doit redoubler de circonspection, et arrêter son choix sur un cadeau inoffensif jusqu'à la banalité même !

Echanger des cadeaux, d'un Noël à l'autre, n'est pas chose si simple, et cela vaut d'être pensé et même calculé. Du point de vue budgétaire, c'est un fameux item à considérer, et plus on se décide tard, pire c'est : le choix se raréfie chez les objets agréables et peu coûteux à la fois, et les idées originales font plus aisément la grève autour des étalages déguarnis ! Fin d'octobre, il est déjà temps de passer à l'action !

Quel embarras que d'avoir à hériter, avec indulgence et bien-séance, d'un cadeau impossible, ridicule, extravagant, ou si complètement inutile qu'il devient compliqué d'en tirer parti ! Bibelot qui ne sied nulle part ! Ornement qui n'en est pas un, s'il est de trop ! Bijou que vous n'arriverez guère à porter ! Couleur qui fuse isolément (cravate, gants, ceinture, etc.) ou détonne résolument, dans vos affaires... Vêtement qui nécessitera des nettoyages onéreux. Jouet fragile dont l'enfant aura tôt raison, et dans les larmes par-dessus le marché ! La liste pourrait s'allonger à l'infini des cadeaux maladroits qui n'en sont pas, et ne valent surtout pas le précieux argent qu'il coûte.

Bien choisir est un art considérant âge, personnalité, goûts, profession, besoins, circonstances, etc., dont il faut tenir compte ! Croire, d'autre part, en l'importance de la carte de vœux personnels (hommages, compliments, expression de gratitude, etc.) accompagnant le présent en décupe souvent la valeur ; un mot personnel va droit au coeur ! Un merci, c'est vite dit, mais le vivre encore longtemps, une fois le colis dénoué, est une aubaine précieuse et rare, le sceau chaleureux du cadeau réussi ! Que les nôtres soient de ceux-là... ceux que nous offrirons, évidemment !

confectionnez-les vous-même!



9349
SIZES
10 1/2-20 1/2

Marian Martin
Petite robe toute simple à laquelle vous ajoutez un large collet et vous avez un modèle, le chemisier, le favori de la mode ! Vous pouvez coordonner deux couleurs ou la confectionner d'une seule couleur.

Demandez le patron No 9349 dans les nouvelles demi-grandes : 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2 et 20 1/2. Pour la grande 14 1/2 ayant 37 de buste, vous aurez besoin de 3 1/4 verges de 35" de largeur.

7496
Alice Brooks
Votre fillelette aimera porter ce ravissant petit manteau ainsi que le béret. Carrés faciles à tricoter et à mémoriser. De préférence, choisissez trois couleurs différentes de laine. Instructions pour le manteau et le béret. Demandez le numéro 7496 — grandeurs pour le manteau 2-12 inclus.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à :

Le Département des Patrons,
L'Action-Québec,
60, rue Front Est,
Toronto 1
Ontario

Prix: 75¢ par patron
(Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-Inclus \$ (Les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no : Tailles :

Patron no : Tailles :

Nom :

Adresse :



Survivra-t-elle en 1972 ?

Aucune décision n'a été prise encore en ce qui concerne l'avenir de la Crèche St-Vincent-de-Paul, de ses 216 employés et de ses 60 pensionnaires. C'est ce qu'a tenu à souligner la directrice générale de l'institution, Soeur Thérèse Boily, qui a précisé, lors d'une conversation téléphonique, que cette question est présentement à l'étude. Après 75 ans d'existence, la Crèche St-Vincent-de-Paul devra fermer ses portes le 31 décembre prochain, pour des raisons d'ordre économique.

(Photo : L'Action-Québec, par Jacques Du Fresne)

Pas plus d'une poignée de femmes aux Communes

OTTAWA (PC) — Malgré que les femmes revendiquent depuis des années pour l'égalité des sexes et la représentation, il existe peu de chances que plus d'une poignée d'entre elles entrent aux Communes après les élections du 30 octobre.

De fait, il semble peu probable que le record atteint en 1964 — six femmes élues — soit égalé. Cette prédiction repose sur les opinions des officiels de partis et sur une étude des tendances électorales du passé.

Des 71 femmes candidates, toutes sauf quatre, ne sont pas favorites pour être élues, si l'on considère les résultats de leur parti dans leur comté lors des élections de 1968.

Dans au moins un comté, il est raisonnablement certain qu'une femme sera élue : dans Louis-Hébert, à Québec, les quatre grands partis ont présenté chacun une femme, outre une autre femme qui représente le Parti Parti et un homme qui se présente comme indépendant.

Aux dernières élections, les libéraux ont remporté le comté avec une majorité d'environ 20,000 voix. La candidate libérale, Albanie Morin, a donc confiance d'être élue.

Montréal

Deux femmes libérales de Montréal, Mme Jeanne Sauvé dans Ahuntsic, et Monique Bégin, dans St-Michel, ont aussi de bonnes chances de conserver à leur parti les majorités remportées en 1968.

Mme Grace MacInnis, du Nouveau Parti démocratique, la seule femme siégeant aux Communes au moment de la dissolution du Parlement, avait été élue dans Vancouver-Kingsway par environ 5,000 voix de majorité. Ce fait ajouté à celui que le NPD détient le comté depuis 10 ans, permet de croire qu'elle sera réélue.

Mais toutes les autres candidates luttent pour renverser des tendances politiques et contre ce que certains considèrent comme la répugnance à confier à une

femme un "travail d'homme".

On doit imputer aux organisations de partis elles-mêmes le fait que peu de candidates se présentent dans des comtés sûrs, disait-il y a deux ans, le rapport de la Commission d'enquête sur le statut de la femme.

NPD

Les néo-démocrates présentent 28 candidates, plus que les trois autres grands partis ensemble mais, à l'exception de Mme MacInnis, toutes se présentent dans des comtés où le parti n'a jamais remporté de gains importants.

Le choix de trois libérales dans trois comtés sûrs du Québec semble indiquer que les organisations politiques se soucient moins du sexe du candidat quand ils ne prévoient pas que la lutte sera dure.

Vingt-deux des candidates ne sont membres d'aucun des grands partis et ces sortes de candidates n'ont jamais eu grand chance lors des élections.

Deux Torontoises, Kay MacPherson et Aline Gregory, se sont liées à la cause féministe et se donnent comme membres des Women for Political Action — Femmes en faveur de l'action politique.

C'est en 1921 que les femmes ont voté pour la première fois et au cours des 51 années suivantes seulement 18 ont siégé aux Communes. La première femme élue au Parlement a été une institutrice, Agnes Macphail, membre des United Farmers of Ontario, dans l'ancien comté de Grey South-East.

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse ! Etablissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Une "féministe antidatée" en est à sa 29ième campagne électorale

Par ALAN DICKIE
KINGSTON, Ont. (PC). Flora MacDonald se qualifie elle-même de "féministe antidatée", ce qui signifie que bien avant la vogue du mouvement de libération des femmes, elle était préoccupée des mêmes objectifs.

"La discrimination, dans quelque secteur que ce soit, m'intéresse", a-t-elle affirmé lors d'une entrevue. "Et lorsque vous travaillez dans le secteur public, il vous est impossible de représenter seulement un groupe bien particulier".

Mlle MacDonald, âgée de 46 ans et originaire de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse, mène énergiquement sa campagne à titre de candidate du parti progressiste-conservateur dans la circonscription de Kingston et des Îles, en vue du scrutin fédéral du 30 octobre.

Bien qu'elle soit candidate pour la première fois, la politique ne lui est pas étrangère, loin de là. Dans sa famille, c'était le sujet préféré de conversation. En 1956, elle participait activement à la campagne de Robert Stanfield qui aspirait au titre de premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. Depuis, elle n'a cessé de prendre part à l'organisation politique comme telle.

"Lorsque les gens apprennent que j'ai participé à 29 campagnes électorales, ils se disent que je dois être bien

vieille. Mais ce nombre inclut les élections fédérales et provinciales, aussi bien que les élections complémentaires qui se sont tenues dans la région", dit-elle.

CARRIÈRE

Peu de temps après les élections provinciales de 1956, Mlle MacDonald s'est rendu à Ottawa où elle a déployé toute sa verve en faveur des politiques Tories jusqu'à ce que John Diefenbaker, qui aspirait au leadership du parti, la congédie en 1966.

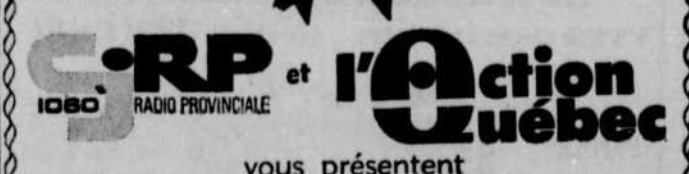
Elle est l'une des artisanes de la campagne victorieuse de Robert Stanfield au poste de chef national du parti conservateur en 1967; elle s'est ensuite dirigée vers la faculté de sciences politiques de l'université Queens, à Kingston.

En 1971, nouveau départ dans l'organisation politique, cette fois en faveur du Comité pour un Canada indépendant, qui lutte contre la domination étrangère de l'économie canadienne.

Dans la campagne actuelle, l'adversaire libéral de Mlle MacDonald est le Dr John Bazlett, un chirurgien orthopédiste. A sa grande déception, elle ne peut lutter contre M. E. J. Benson, ancien ministre libéral des Finances, considéré comme une catastrophe par le Comité pour un Canada indépendant. M. Benson a en effet annoncé sa démission, il y a quelques semaines, pour passer aux fonctions de président de la

SOUSCRIPTION

\$1,200,000



"La Maman de la semaine"

Mme Jacques Fortier
3657
Place des
Conifères
Orsainville
est
l'heureuse
maman

Kraft condamnée pour fausse publicité

MONTREAL — (P.C.) — La Kraft Foods Ltd., a été condamnée à payer \$5,000 d'amende par la Cour du banc de la reine mercredi pour fausse publicité au cours de son concours "Visitez Canada 70".

Le juge Claude Vellerand qui a déclaré la compagnie coupable a donné un délai de 30 jours à la compagnie pour payer.

"L'infraction aurait été plus sérieuse si un achat avait été nécessaire pour participer au concours, a dit le juge.

"Mais vous avez en fait traité des milliers de Canadiens comme s'ils étaient des imbéciles".

Le procureur de la Couronne, M. Louis-Philippe Landay avait demandé à la Cour d'imposer une amende minimale de \$7,500, sur la base des timbres à 6 cents gaspillés par les 120,900 participants.

Le maximum pouvant être \$370,000, soit la somme dépensée par la Kraft Foods pour sa publicité en ce concours.

15 CHANCES

Les concours de promotion des ventes fait par la compagnie offrait "15 grosses chances de gagner" un voyage en avion vers n'importe quelle ville canadienne, l'usage gratuit d'un véhicule, \$1,000, d'argent de poche et un ensemble de valises.

Comme le tirage s'est fait par la province, aucun des participants n'avait 15 chances de gagner, mais seulement un nombre de chances égal au nombre de prix tirés dans la région un, deux ou trois au mieux.

De plus, dans le cas de l'Alberta, le prix a été tiré parmi 504 participants, et 26,896 personnes ont eu droit à des prix après le tirage.

Foetus en danger

TORONTO — (P.C.) — Les foetus peuvent subir des lésions graves si leurs mères, au début de la grossesse, attrapent une infection parasitaire des chats, a déclaré mardi un médecin américain.



Un membre du personnel féminin des forces de réserve canadienne, Mlle Kitty Sebersky, vient d'accéder au rang le plus élevé des cadres de sous-officiers de l'institution. Mlle Sebersky qui a été promue adjudant-chef est la première femme à occuper ce poste au Canada, en temps de paix. Elle est employée comme officier de la finance du District no 2, quartier général responsable de 10 unités de milice cantonnées à Montréal, Sherbrooke et Noranda.

Selon le Dr John S. Reif, le parasite, nommé toxoplasma, peut causer au bébé des lésions cérébrales ou la cécité. Chez un adulte, la maladie peut prendre la forme d'une grippe, bien qu'elle puisse susciter une infection des yeux.

Les chats attrapent le parasite en mangeant de la viande crue, des souris ou des oiseaux infestés, a expliqué le Dr Reif, directeur des services d'épidémiologie et de santé publique à l'Université de Pennsylvanie.

Le chat élimine des oeufs du parasite, qui deviennent infectieux dans un délai de deux à quatre jours, a ajouté le médecin devant l'Académie de médecine de Toronto et l'Académie de médecine vétérinaire.

Les femmes enceintes devraient laisser leurs maris s'occuper de la cuisine à déchets du chat, a-t-il ajouté. Celles qui jardinent devraient porter des gants de plastique.

Les chats ne prendront pas la maladie s'ils ne mangent que de la viande en conserve et si on les tient loin des souris et des oiseaux.



Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Affaires culturelles, à l'inauguration de l'exposition Rodin et ses contemporains, au Musée du Québec...

(Photo: l'Action-Québec, par Jacques Du Fresne)

Nouveautés reçues à l'Action

Par Georgette LACROIX

1—EDITIONS Calman-Lévy

Margaret Mead, l'invitée de l'Institut Vanier de la famille, lors de la 8e assemblée annuelle qui a eu lieu au Château Frontenac de Québec, a consacré sa carrière à l'interrogation sur le sort de la famille au travers des âges et des civilisations. Elle s'intéresse aussi aux problèmes humains comme le prouve l'ouvrage qui vient d'être traduit en français: **LE RACISME EN QUESTION** qu'elle avait écrit en collaboration avec l'écrivain James

Baldwin. Margaret Mead est également l'auteur de: **L'un et l'autre sexe, ou le rôle de l'homme et de la femme dans la société** et de **Le fossé des générations**, publiés chez Denoel. Pendant plusieurs jours, Margaret Mead, la femme équilibrée, et James Baldwin, le Noir tourmenté, ont essayé, tantôt avec bonne humeur, tantôt désespérément, de faire le bilan de l'Amérique, et principalement des relations entre Blancs et Noirs. Ce livre est le produit intégral de cette confrontation unique qui va au fond des choses. Mais le dialogue est-il encore possible, entre deux races et deux généra-

tions?

De l'élan fraternel à la méfiance, tout est vérité dans le **Racisme en question**.

Margaret Mead, anthropologue et ethnologue célèbre, a soixante et onze ans. Elle a écrit de nombreux ouvrages qui font autorité, notamment la condition des femmes dans la société industrielle. Pour l'Amérique, elle représente une conscience: elle respecte le passé mais n'hésite pas à remettre en cause la civilisation et les institutions de son pays. Un humanisme généreux a inspiré sa vie.

James Baldwin est, à quarante-huit ans, non moins célèbre. Il appartient à cette génération intermédiaire d'écrivains noirs, aux États-Unis, située entre celle de Langston Hughes — qui se contentait de prendre conscience de sa négritude — et celle de LeRoi Jones, qui prêche la révolte, et la haine du Blanc. Baldwin est un contestataire ayant conservé quelques illusions et comme la nostalgie d'une Amérique acceptable, malgré tout.

2—EDITIONS PARTI PRIS

Une étude sur la pensée de Lénine vient de paraître aux Éditions Parti Pris. Elle a été réalisée à partir des Œuvres de Lénine, publiées conjointement en 1960 par les Éditions Sociales de Paris et les Éditions en langues étrangères de Moscou.

Cette étude a pour simple titre: **SUR LÉNINE** et elle est signée Jean-Marc Pottier. C'est un ouvrage de près de 300 pages divisé en 4 parties, la tactique, le parti, l'État et la question nationale. C'est le 15e ouvrage de la collection ASPECTS.

Dans la collection "Paroles", les Éditions Parti Pris publient leur numéro 23: **MIROIRS ÉLECTRIQUES**, d'André Beauregard, poèmes écrits de 1967 à 1970.

L'auteur présente ainsi son recueil: "Ceci est un livre d'amour fait par amour, pour l'amour de l'amour et la paix de l'amour. Parce que je suis né d'amour, je vis pour l'amour et je mourrai d'amour. L'amour est la plus simple des choses; donc sa simplicité en fait sa grandeur".

SUR LÉNINE et **MIROIRS ÉLECTRIQUES**... ouvrages de Jean-Marc Pottier et André Beauregard, des Éditions Parti Pris... en vente chez votre libraire.

Rodin et ses contemporains

Le Musée du Québec présente et ce jusqu'au 19 novembre, une exposition intitulée **RODIN ET SES CONTEMPORAINS**. Commandée par la Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée, cette exposition présente de plus quelques pièces signées par des artistes prestigieux auxquels Rodin enseigna ou qui subirent son influence; mentionnons entre autres, Daubigny, Maillol, Bourdelle, Despiau, et de Picasso, un très beau portrait de Fernande Olivier datant de 1905.

Né à Paris en 1840, mort à Meudon en 1917, Auguste Rodin joua un rôle déterminant sur toute la sculpture de la fin du XIXe siècle au début du XXe. En plus d'incarner les aspirations les plus profondes de son époque, il participe à la naissance de l'art moderne. A la fois lyrique, romantique, impressionniste et entièrement dominé par une véritable passion de la forme, il possède une telle virtuosité technique qu'on l'accusera d'avoir moulé des œuvres sur le corps même de ses modèles. Par contre, certaines de ses œuvres les plus célèbres susciteront d'ardentes

polémiques: on dénonçait cette fois la liberté d'interprétation de l'artiste par rapport à la réalité. Ses statues de Balzac et de Victor Hugo furent particulièrement prises à partie.

Rodin était doué d'une force de production peu commune. Il a laissé un grand

nombre d'œuvres dont plusieurs ont connu une gloire universelle, comme *Le Penseur*, *Les bourgeois de Calais*, *La cathédrale*.

L'exposition groupe plus de 40 pièces importantes dont une trentaine d'Auguste Rodin.

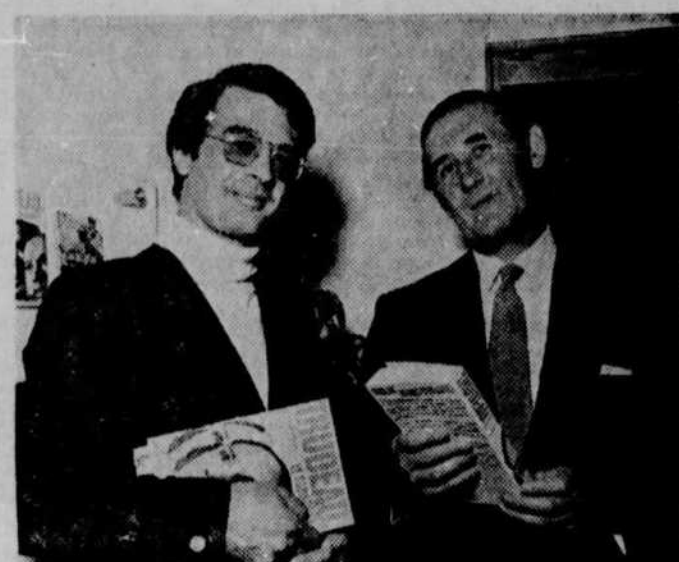
Exposition

Dans le cadre agréable de la Bibliothèque Ste-Foy, route de l'Église, se déroule, jusqu'au 30 octobre, une exposition des œuvres du peintre Fernand Labelle. Le public y est cordialement invité. Ancien résident de la région d'Ottawa, Fernand Labelle habite Québec depuis cinq ans. Après avoir œuvré dans l'enseignement pendant plusieurs années, il est maintenant à l'emploi du ministère de l'Éducation.

C'est essentiellement un autodidacte dans le domaine de la peinture. Ses nombreux voyages à travers tout le Canada, les États-Unis, l'Europe, le Moyen-Orient et la Russie l'ont amené à observer une foule de gens et de paysages qu'il a voulu faire revivre sur la toile.

Fernand Labelle refuse d'adopter un seul style, une seule école d'expression. Il tente un peu de tout; il passe facilement du paysage à la nature morte, du village québécois à la campagne espagnole, du clown triste à la soeur cloîtrée, de la mer en furie au sous-bois, de la tempête à la rivière et aux cascades, de la grange abandonnée au coin tranquille du vieux Québec.

Les toiles de Labelle reflètent son caractère gai et optimiste; on y trouve beaucoup de clarté, d'expression et de vivacité. Comptant 900 tableaux à son actif, Fernand Labelle expose en permanence dans certaines galeries de Québec et d'Ottawa. Il est membre de la Société artistique de Sainte-Foy et a été récemment sélectionné pour faire partie de l'International Arts Guild de Monaco.



TRUDEAU, LE PARADOXE écrit par le journaliste torontois, Anthony Westell, traduit par le journaliste de La Presse Claude St-Laurent et publié aux Éditions de l'Homme vient d'envahir le marché de la Belle Province. **TRUDEAU, LE PARADOXE** entraîne le lecteur dans les coulisses du Parlement pour observer les personnalités et les faits marquants de ces quatre dernières années de politique nationale. Il constitue, à date, l'étude la plus sérieuse de cette période. Sur la photo: Michel Duplat, directeur des Éditions de l'Homme et M. Anthony Westell.



Diplômé des Beaux Arts, Albert Bastarache, né à Kénogami, a un frère céramiste et un autre réalisateur à Radio-Canada. Il expose ses œuvres au Palais Montcalm, jusqu'au 29 octobre '72.

(Photo: l'Action-Québec, par Jacques Du Fresne)

Prix Nobel de littérature

STOCKHOLM (Reuter) — L'écrivain ouest-allemand Heinrich Böll s'est vu décerner le prix Nobel de littérature.

En lui attribuant son prix, dont le montant s'élève à \$86.000 l'Académie suédoise a déclaré que le romancier, qui est âgé de 54 ans, avait grâce à ses "dons de sensibilité dans la peinture des caractères" contribué au renouveau de la littérature allemande.

Né à Cologne en 1917, fils d'un sculpteur, Heinrich Böll servit dans les rangs de l'infanterie allemande durant la Deuxième Guerre mondiale.

Ses premiers romans dont "Le train était à l'heure" et "Adam, où es-tu?" portaient la marque du désespoir que lui avait inspiré l'absurdité de la guerre.

Dans les années qui suivirent le conflit, il devait se révéler comme un écrivain à l'esprit satirique mordant et son œuvre est frappée au sceau d'un cynisme qui demeure à la base même de son inspiration.

M. Böll recevra son prix et le médaillon d'or qui l'accompagne des mains du roi Gustave-Adolphe de Suède, en décembre.

Pour l'heure, le romancier, qui voyage à l'étranger, se trouve probablement en Grèce.

Un porte-parole de M. Böll, parlant au domicile de ce dernier, à Cologne, a déclaré que le prix Nobel 1972 se rendait en Israël et qu'il avait projeté de faire escale en Grèce.

Quelques mots...

de Georgette LACROIX

Pour la première fois, une femme a obtenu les honneurs au sixième palmarès annuel de musique folklorique, à Nashville, Tennessee.

Il s'agit de Loretta Lynn, 36 ans, fille d'un ouvrier de mine, qui a été choisie comme l'interprète de l'année.

Elle a également reçu le prix accordé à la meilleure chanteuse, qu'elle avait remporté déjà il y a cinq ans.

Le prix récompensant le meilleur chanteur va à Charlie Pride, 34 ans, ancien joueur professionnel de baseball, et l'un des premiers interprètes de race noire à obtenir une renommée nationale comme artiste folklorique.

Le Centre culturel et récréatif de la Rive-Sud invite la population à venir assister au spectacle de François Léveillé, le jeudi 26 octobre prochain, à 20 h 30.

Ce spectacle est présenté dans le cadre des JEUDIS CULTURELS. Réservez vos billets dès maintenant en téléphonant à: 837-2428 au Centre culturel.

Une série de sept spectacles mettant en vedettes certains des plus grands noms de la chanson québécoise sera commanditée par la Compagnie de Marketing des Tabacs Macdonald-Liée en collaboration avec les cinq stations radio-phoniques du réseau Radiomutuel.

Dans le cadre des Spectacles Export "A" des noms aussi prestigieux que Robert Charlebois, Ginette Reno, Jean-Pierre Ferland et René Simard feront partie de la distribution.

La deuxième partie de tous les Spectacles Export "A" sera radiodiffusée en direct de la salle du Plateau sur les ondes de Radiomutuel à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Hull/Ottawa. Une huitième émission composée des meilleurs extraits des sept spectacles Export "A" sera aussi radiodiffusée.

"Les contes de Canterbury", film qui valu cette année à son réalisateur, Pier Paolo Pasolini, le prix de l'ours d'or du festival de Berlin, a été déclaré obscur et séquestré sur l'ordre du procureur de Naples.

Ce film est actuellement projeté sur les écrans de plusieurs villes italiennes, dont Rome.

Une exposition de peintures faites au fond de la mer vient d'être inaugurée à Athènes. Les toiles sont l'œuvre d'un

peintre-homme grenouille, Ioannis Maniatakis, qui a "monté" son atelier dans le golfe Saronique, qui borde la capitale grecque.

Maniatakis a failli, à quatre reprises, payer de sa vie sa passion de peindre au-dessous de la surface de la mer où, dit-il, il trouve le mieux son inspiration.

- ARTICLES de Bureaux
- CENTRE D'IMAGERIES
- ARTICLES de CLASSES
- LIVRES de bibliothèques
- ARTICLES RELIGIEUX

LA LIBRAIRIE CANADIENNE Liée
3 magasins pour vous servir
399, de la Canadienne
Tél.: 525-5119
Centre d'Achats Canadienne
Centre d'Achats Laurier

Nous vous invitons à réserver dès maintenant

Pour vos réceptions de MARIAGES CONFÉRENCES CONGRÈS

CHÂTEAU BONNE ENTENTE

3400, ch. Ste-Foy
Tél.: 853-8221

Dînez en musique, avec pianiste, les samedis et dimanches

LE PHÉNOMÈNE DU SIÈCLE !

PARADIMAT PICTURES

le Parrain

VERSION FRANÇAISE DE "THE GODFATHER"

CAPITOL Matinée \$2.00 Soirée \$2.75

972 ST-JEAN, 527-4300

3e sem. 14 ANS

HORAIRE: 2 h, 5 h, et 8 h, 15

LES DOULEURS DE LA PATERNITÉ! POUR TOUS

avec des champs Denise Filiatrault

A L'AFFICHE

1 h, 3 h, 5 h, 7 h, et 9 h, p.m.

le p'tit vient vite

avec Anne-Marie Hébert et Denise Filiatrault

scénario et dialogues de Denise Filiatrault

producteur exécutif: Richard Heilmann

une production de Richard Heilmann

MOINS DE 12 ANS: \$1.00 EN TOUT TEMPS

CANADIENNE

CHICOUTIMI — HULL — DUMONTVILLE — GRANBY — VICTORIAVILLE

LE THEATRE DU TRIDENT

CE SOIR 20h30

"LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT"

de Tennessee Williams

ANDRÉE LACHAPPELLE
JEAN MARIE LEMIEUX
et MICHEL DUMONT

MEILLEUR ACTEUR: PAUL HUBERT

LOCATION: \$2.50 \$3.50 \$4.50

POUR UN MONDE DE JUSTICE

VIVONS L'EVANGILE

DIMANCHE DE LA PROPAGATION DE LA FOI, 22 OCT. 72

A cause du chômage et de l'indépendance canadienne Le Toronto Star retire son appui aux libéraux pour la première fois depuis cinquante ans

TORONTO (PC) — Le Toronto Star a annoncé jeudi, en éditorial, qu'à cause des problèmes du chômage et de l'indépendance canadienne, il avait retiré son appui aux libéraux pour la première fois depuis 50 ans.

"Dans l'alternative dont les deux choix sont peu attrayants, nous préférons les conservateurs," précise l'éditorial.

Signé par le président et éditeur du journal, M. Beland Honderich, l'éditorial ajoute que le Star a toujours appuyé les libéraux depuis le début des années '20, "en croyant qu'un gouvernement libéral pourrait mieux régler les problèmes auxquels s'intéresse le journal : assurance-chômage, assurance-maladie, indépendance canadienne et le reste."

"La performance du gouvernement Trudeau depuis quatre ans, surtout dans le vaste domaine de l'économie, nous a forcés à réexaminer cette attitude traditionnelle. Nous en avons conclu, à regret, que nous devions exprimer une énergie protestation contre l'attitude du gouvernement face à l'économie et à l'indépendance canadienne."

L'éditorial fait un résumé des politiques des trois grands partis qui contestent l'élection fédérale du 30 octobre : libéraux, conservateurs et néo-démocrates, et ajoute :

Pas d'abstention

"Pour un journal comme pour un citoyen, la solution facile serait de n'appuyer aucun parti dans cette élec-

tion. Mais ce ne serait pas un geste responsable pour un citoyen d'une société démocratique, ni pour un journal qui croit avoir la responsabilité de commenter les problèmes d'actualité."

"Nous savons conséquemment qu'avec les deux questions qui nous inquiètent le plus, le chômage et l'indépendance canadienne, nous devons retirer notre appui aux libéraux. Nous le fai-

sons avec répugnance et uniquement parce que nous croyons qu'une protestation vigoureuse s'impose à l'heure actuelle pour forcer le Parti libéral à réétudier ses politiques dans ces domaines cruciaux."

Pour sa part, le Globe and Mail a également annoncé sa prise de position, dans un éditorial qui annonce : "Les libéraux d'après nous, constituent le meilleur choix

Proposition de Robert Stanfield \$300 millions pour aider les petites entreprises et réduire le taux de chômage

TORONTO (P.C.) — Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a proposé un programme de \$300 millions destiné à aider les petites entreprises et à réduire le chômage.

Parlant devant le Empire Club, M. Stanfield a ajouté qu'un gouvernement conservateur créerait un système de crédits à l'investissement pour les petites entreprises après les élections du 30 octobre.

Ce crédit serait offert à tout citoyen canadien qui ferait "un investissement direct dans le capital d'une petite entreprise canadienne".

Ce crédit s'élèverait à 50 pour cent des investissements jusqu'à concurrence de \$5,000 par année. Il prendrait la forme d'une exemption d'impôt ou serait remboursé directement à l'investisseur.

"Je crois que ce stimulant contribuera davantage, dans une seule année, à stimuler l'initiative privée, à fournir de nouvelles occasions d'emplois et à mousser la demande des biens et services qu'aucune autre formule de prêts, de concessions et de subsides directs du gouvernement comme il en existe actuellement", a affirmé le chef conservateur.

Le terme de "petite entreprise" comprendrait toute société ayant un capital d'un maximum de \$1 million et des revenus annuels de \$10 millions.

NON ELIGIBLES

Les entreprises qui ne seront pas éligibles à ce stimulant seront celles dont les actions sont cotées en bourse ou celles dont les titres ne seront pas la propriété de Canadiens.

Les autres corporations non éligibles seraient les entreprises d'exploitation de gaz et de pétrole, les entreprises minières, les sociétés de valeurs immobilières et les compagnies de finances.

Selon le chef conservateur, les petites entreprises emploient plus de travailleurs que les grosses, mais les programmes actuels de stimulation s'intéressent d'abord aux grandes corporations.

Il y a du vrai, a-t-il ajouté, dans "toute la rhétorique et le pathos doctrinaire de M. David Lewis", chef du Nouveau Parti démocratique.

Cette vérité, c'est qu'il est impossible d'atteindre au plein emploi en créant un conglomerat formé par un gros gouvernement, des grosses entreprises, des gros syndicats et des grosses dépenses."

Un gouvernement qui s'appuie sur les subsides directs plutôt que sur les stimulants "fera inévitablement des délinquants, fiscaux ou autres, de chacun de nous".

La politique conservatrice, a conclu M. Stanfield, est essentiellement basée sur l'expansion économique de la petite entreprise.

Pearson ne recommande pas d'élire un État minoritaire le 30

TORONTO (P.C.) — L'ancien premier ministre Lester Pearson a fait savoir mercredi qu'il ne recommanderait pas l'élection, le 30 octobre, d'un gouvernement minoritaire.

"Mais en disant cela, je suis un témoin partial", dit-il, faisant allusion aux gouvernements minoritaires libéraux qu'il a dirigés entre 1963 et 1968.

M. Pearson, dans une allocution prononcée lors d'un dîner de presse convoqué pour le lancement du premier volume de ses mémoires qui doivent en compter trois, a cependant nuancé son affirmation en soulignant que les gouvernements fortement majoritaires ne constituent pas les formules politiques les plus heureuses.

Il a ajouté que les gouvernements minoritaires produisent la "cohésion et la discipline" dans les rangs d'un parti.

L'inconvénient qu'affronte un premier ministre d'un parti fortement majoritaire de 45 ou de 50, a poursuivi M. Pearson, c'est souvent le sentiment, parmi les membres du gouvernement, d'une plus grande liberté à quitter les rangs du mouvement. En 1968, le premier ministre Trudeau enregistrait une majorité de 46.

"Au dire de certains, la meilleure solution serait un gouvernement doté d'une faible majorité, dit-il. Le caucus est alors moins susceptible de se diviser."

Maintenant chancelier de l'université Carleton d'Ottawa et professeur de questions internationales, M. Pearson, âgé de 75 ans, raconte sa vie jusqu'en 1948 dans le premier volume de ses mémoires.

L'ouvrage, intitulé Mike, du surnom de M. Pearson, sera suivi d'ici environ un an d'un volume qui relatera la période de 1948 à 1959.

Raymond Laliberté explique comment devenir "un bon corporate bum"

MONTREAL (PC) — Le Nouveau parti démocratique, aile québécoise dirigée par M. Raymond Laliberté a remis un "digeste pratique à l'intention des industriels" leur expliquant comment on devient un "bon corporate bum".

Ce document explique d'abord le processus du choix de la meilleure localisation de l'entreprise dans "la province qui fera les meilleures conditions" et dans une zone de dépression économique, ce qui permet de "réclamer l'aide du programme de développement régional".

même pour les entreprises qui "font des mises à pied, surtout si elles font les gros profits". Comme exemple de succès, le document du NPD cite la Chemcell, qui avec d'énormes subventions a tout de même "mis à pied 450 travailleurs, a fait des revenus de \$9.7 millions et a payé seulement 2.6 pour cents d'impôts".

Equipement étranger

Dans une deuxième étape, le "digeste" du NPD conseille de faire venir l'équipement de l'étranger pour avoir droit à des remises sur droits de douanes et dit que "CP Air, en 1968-69, a obtenu rien de moins que \$5,156,439 de remises de droits de douanes, de taxes de vente et d'accise."

Puis, dit le document, il faut choisir de fabriquer des "produits... reliés à la défense", ce qui permet de prétendre à d'autres subventions, comme celles obtenues par la Unité Aircraft, la Douglas Aircraft, la Canadair, "trois filiales américaines qui ont obtenu respectivement \$32.7, \$28.7 et \$20.7 millions de subventions du DIP".

Technologie

Le digeste du NPD souligne ensuite que la technologie, la productivité et l'efficacité d'une filiale installée au Canada "sont moins élevées que celles des concurrents de la société-mère américaine" et qu'un "bon québécois en Cadillac devrait pouvoir surmonter ce problème en s'adressant au PAIT, à l'IRDIA, à la PEP, à l'IRAP ou l'IDAP".

Une lettre

Le digeste rappelle que les citoyens canadiens ont appris que, questionné le 2 mars 1972 aux Communes, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, a dit avoir envoyé aux industriels, en sa qualité de libéral, une lettre disant que "des fonds devraient être rendus disponibles afin que

le travail du parti puisse être financé adéquatement au cours des prochains mois" et afin que le 14 février à Ottawa, lors de la convention libérale, M. R.G. Renkin, trésorier du Parti libéral, avait déclaré que "le Parti libéral opère depuis de nombreuses années avec l'appui de 95 grandes compagnies du Canada".

Dans son "tableau d'honneur des as du jeu des corporate bums, le document du Nouveau parti démocratique cite, au premier rang, la Canadair General Electric, "filiale d'un géant qui a reçu entre autre \$1.5 million du PAIT, \$2.1 millions de l'IRAP, \$0.8 million du DIR, \$5,559 du DIP, \$4.9 millions du SCSP, \$2.0 millions du MACH, et \$5.0 millions au titre du développement régional, soit des subventions "connues" de \$17 millions, pour 1,839 mises à pied en 1970-71".

Vient au deuxième rang, Bell Canada, "toujours en quête d'augmentations de tarifs, qui a, grâce à sa filiale Northern Electric, obtenu \$3.7 millions du DIR, \$23.8 millions du DIP un prêt sans intérêt de \$12 millions, avec par ailleurs des profits nets de \$58.8 millions en 6 ans, et 4,743 mises à pied entre janvier 1971 et juin 1972".

Enfin un graphique nous explique qu'en 1951, les salariés fournissaient 26.7 pour cent du budget fédéral et les compagnies en fournissaient 28 pour cent.

En 1973, les salariés fournissent 49.9 pour cent du budget fédéral tandis que la part des compagnies sera aussi basse que 12.2 pour cent.

Carrières et professions

OFFRE D'EMPLOI PREPOSEE A L'INFORMATION

FONCTIONS :

La préposée à l'information répond aux demandes d'informations touristiques reçues soit au téléphone, soit par courrier ou au comptoir, prépare les réponses aux demandes d'informations écrites et collige la documentation nécessaire. Fournit les informations touristiques demandées, trace des itinéraires de visites ou de voyage et remet la documentation appropriée. Renseigne les touristes quant aux événements sociaux et artistiques, quant aux sites historiques et autres.

QUALIFICATIONS :

Avoir complété son cours secondaire ou l'équivalent. La candidate devra posséder une bonne connaissance de l'anglais et être capable de le parler. Une expérience pertinente dans le domaine de l'information touristique constituera un facteur important dans le choix de la candidate.

TRAITEMENT :

Classe IV du groupe des emplois de bureau ou connexes, échelon minimum \$4,825, échelon maximum \$6,755. Le traitement initial sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience de la candidate choisie.

INSCRIPTION :

Les personnes intéressées, résidentes de la Communauté urbaine de Québec, doivent transmettre leur offre de service avant lundi le 30 octobre 1972 à 16h00 au responsable de la gestion du personnel, Communauté urbaine de Québec, 880 Chemin Ste-Foy, Québec 6. Des formulaires d'inscription peuvent être obtenus en s'adressant à la réceptionniste au siège social de la Communauté urbaine ou en téléphonant à 681-9611.

MENTIONNER : CONCOURS 33-72

OFFRE D'EMPLOI ANALYSTE-PROGRAMMEUR

FONCTIONS :

L'analyste-programmeur planifie, organise et contrôle la préparation ou le développement des programmes à partir des dossiers d'analyses fonctionnelles et selon les objectifs définis. Écrit et met au point des programmes particulièrement complexes.

QUALIFICATIONS :

Formation académique de niveau collégial avec spécialisation en informatique (DEC). Une expérience minimum de deux (2) ans dans le domaine ou dans des tâches connexes est exigée.

TRAITEMENT :

Classe V du groupe des emplois techniques et professionnels, échelon minimum \$7,130, échelon maximum \$10,270. Le traitement initial sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat choisi.

INSCRIPTION :

Les personnes intéressées doivent transmettre leur offre de service avant lundi le 30 octobre à 16h00 au responsable de la gestion du personnel, Communauté urbaine de Québec, 880 Chemin Ste-Foy, Québec 6. Des formulaires d'inscription peuvent être obtenus en s'adressant à la réceptionniste au siège social de la Communauté urbaine ou en téléphonant à 681-9611 (418).

MENTIONNER : CONCOURS 32-72

Mini-campagne

Trudeau et Jésus-Christ

MONTREAL (PC) — La congrégation de l'Eglise presbytérienne de Saint Andrew, dans la banlieue montréalaise de St-Lambert a envoyé une pétition au premier ministre Trudeau pour protester contre son irrévérence envers Jésus-Christ à Regina, le 27 septembre.

M. Trudeau, au cours d'un programme radiophonique à ligne ouverte enregistré à partir d'école secondaire, s'était vu demandé ce qui était advenu de la société juste qu'il avait promise lors de sa campagne électorale de 1968 :

"La prochaine fois que vous rencontrerez Jésus-Christ, demandez-lui donc ce qui est advenu de la société juste qu'il avait promise il y a 2,000 ans". La pétition porte 60 signatures.

Drury drôlement embarrassé

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil du Trésor, M. C. M. Drury, sans doute inquiet de la fuite apparente d'un rapport sur le bilinguisme, est resté à Ottawa jeudi pour préparer une déclaration sur la question.

Il semble que les dirigeants du Conseil du Trésor soient consternés par la publication d'une série d'articles, entrepris mercredi par le quotidien montréalais Le Devoir.

Dans un article paru mercredi sous droits réservés, Le Devoir souligne que l'étude effectuée au coût de \$250,000 par le Conseil du Trésor a conclu à l'impossibilité de créer une fonction publique bilingue d'ici à 1975 sans changements radicaux au programme. Les cours de langue se sont avérés inefficaces, le recrutement continue de favoriser les fonctionnaires unilingues anglais et les unités francophones de la fonction pu-

blique sont presque symboliques, ajoute le rapport.

Comparation d'un candidat communiste

ST-HYACINTHE (P.C.) — M. Arthur Vachon, candidat communiste dans la circonscription de St-Hyacinthe, a comparu en cour, jeudi, à St-Hyacinthe, pour répondre à des accusations de tapage dans un lieu public et de voies de faits.

M. Vachon, président-fondateur de l'Association des policiers provinciaux du Québec, a déclaré au juge qu'il était un "travailleur politique". Il comparait à la suite d'incidents qu'il eut lieu au CEGEP de St-Hyacinthe où, lui avait-il été signifié, il était considéré comme étant indésirable.

Il serait néanmoins entré dans l'institution et, comme les responsables du collège l'invitait à quitter les lieux, il aurait refusé. La police municipale de St-Hyacinthe, appelée sur place, l'a alors expulsé. Sa cause a été remise au 2 novembre prochain. En attendant, il peut continuer de mener sa campagne en vue des élections du 30 octobre.

La campagne de Trudeau

SUMMERSIDE, I.P.E. (P.C.) — Le premier ministre Trudeau a entrepris hier soir sa seconde visite à l'Île-du-Prince-Edouard depuis qu'il a ouvert le 12 septembre dernier sa campagne en vue des élections générales du 30 octobre.

Arrivé vers 21 h. 15 à l'aéroport de Summerside, situé dans le comté d'Egmont, M. Trudeau a été accueilli par environ 150 partisans qui l'attendaient à l'extérieur par temps froid.

M. Trudeau visitait ce matin l'école professionnelle de Summerside. Il s'envolera par la suite pour Yarmouth en Nouvelle-Ecosse.

Le Parti libéral qui ne représentait aucun des quatre com-

tés de l'Île-du-Prince-Edouard dans le dernier Parlement espère remporter la victoire dans un ou deux cette année.

Chrétien n'a pas l'intention de se retirer

MONTREAL (P.C.) M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord, n'a pas l'intention de se retirer de la vie politique après l'expiration du nouveau mandat qu'il sollicite dans le comté de St-Maurice.

Lors d'une rencontre avec les étudiants de Chicoutimi, mercredi, on lui a demandé ce qu'il aimerait faire une fois qu'il aura quitté la politique.

M. Chrétien a répondu qu'il se dirigerait probablement vers le monde industriel car il n'y a pas tellement de Canadiens français en ce domaine. Il n'a toutefois pas précisé quand cela se produirait.

Dans le compte-rendu de cette rencontre avec les étudiants, La Presse Canadienne a rapporté par erreur, mercredi, que M. Chrétien avait laissé entendre qu'il quitterait la vie politique après l'expiration du nouveau mandat qu'il sollicite.

Caouette est contre l'abstention

RIMOUSKI (P.C.) Le chef du Crédit social est d'avis que l'abstention au scrutin du 30 octobre n'est pas une solution aux problèmes actuels.

Parlant devant 1,500 étudiants au Cégep de Rimouski, et participant à une ligne ouverte à la radio locale, M. Réal Caouette a soutenu que même si une partie des Québécois décidait de ne pas voter à la prochaine élection fédérale, ils continueraient quand même de payer les taxes et de verser des impôts.

Une assemblée plutôt turbulente attendait M. Caouette au Cégep et il a eu beaucoup de peine à exposer le programme de son parti.

En Alberta : c'est la diefenmanie

VEGREVILLE, Alberta (P.C.) — La "diefenmanie" a fait irruption, mercredi soir, dans cette petite communauté agricole de 3,600 habitants.

Une foule évaluée par la police à près de 500 personnes s'est rendue à l'aéroport le plus proche pour accueillir l'ancien premier ministre John Diefenbaker, peu après, un auditorium d'une capacité habituelle de 2,000 sièges était rempli à craquer, pendant un discours de 90 minutes.

Dans ce discours, M. Diefenbaker a répété ses attaques contre le gouvernement libéral. Il a déclaré :

— Si les Canadiens réélisent le premier ministre Trudeau, ils votent pour un gouvernement destiné à devenir un "dictatorial".

— Le slogan électoral de M. Trudeau, "fondé sur l'idée d'intégrité, est une fraude parce que le gouvernement n'est pas intégré."

— Les fermiers qui voteront pour le Parti libéral voteront indubitablement pour leur propre faillite, ou du moins, pour de plus nombreux problèmes.

— M. Trudeau conseille de ne pas regarder en arrière dans l'histoire. C'est parce qu'au cours des quatre dernières années du gouvernement libéral on a créé des politiques économiques chaotiques et laissé le pays dans une situation plus divisée que jamais auparavant.

la ville de québec

VENTE A L'ENCHERE DE MACHINERIES LOURDES ET DE MOTOCYCLETTES USEES

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'en vertu d'une résolution du Comité Exécutif, nous procéderons à la vente à l'enchère de machineries lourdes et de motocyclettes usagées, vendredi, le 27 octobre 1972, à 13h30 de l'après-midi, sur les terrains de l'Atelier Municipal, 52, rue Marie-de-L'Incarnation.

Les véhicules seront visibles 2 jours seulement avant la vente. Argent comptant ou chèque certifié

LISTE DES VEHICULES A ETRE VENDUS A L'ENCHERE AU COURS D'OCTOBRE 1972

No V.Q.	Description	Marque et modèles	Année	Mise à prix
21	Automobile	Ford sedan	1964	\$1000
1254	Pick-up, 1/2 T	Chevrolet	C10	1968
1557-E	Pick-up, 3/4 T	International	1200B	1966
612-E	Pick-up, 1 T	Dodge	D-300	1963
613-E	"	G.M.C.	C-910	1966
64	Souffleuse portative 50 H.P. 6 1/2"	Sicard	BB408	1969 1000
F-01	Gratte réversible 7'	"	"	5
1114	"	"	"	10
1122	"	"	"	10
1514	Gratte réversible 9'	"	"	50
1500	Gratte réversible 7'	"	"	10
19	Rouleau asphalte	Buffalo	KT7 (3T)	1951 25
—	Etau-limeur (shaper)	C.M.C.	"	25
1561-1562	Camion arrosier avec grappe Willet	White	WC2644	1952 500
762	Camion-dump	Chevrolet	C-60	1963 150
975	Camion-châssis	Chevrolet	C-60	1963 50
1166-4	Camion-châssis	Fargo	500	1965 100
1171	Camion-dump	Ford	600	1966 150
1552	Camion-dump	Fargo	500	1965 150
1553	Camion-dump	Fargo	500	1965 150
1405-1465	Camion rebuts	Inter-Sicard	1800-20V	1964 250
1409-1402	Camion rebuts	Inter-Sicard	1800-16V	1964 250
1556	Jeep avec grappe	Willis	CJ-5	1966 200
1329	Tracteur chenilles	International	T-4	— 200
1888	Motocyclette	Harley-Davidson	FLH	1965 250
1889	"	"	"	"
2818	"	"	"	"
2821	"	"	"	"
2822	"	"	"	"
1739	Camion-châssis	Fargo	3 T 4 x 4	1966 50
841	Automobile	Chevrolet	sedan	1969 100

ROMEO MATTE

Commissaire-priseur

Cour municipale, Parc Victoria, Québec

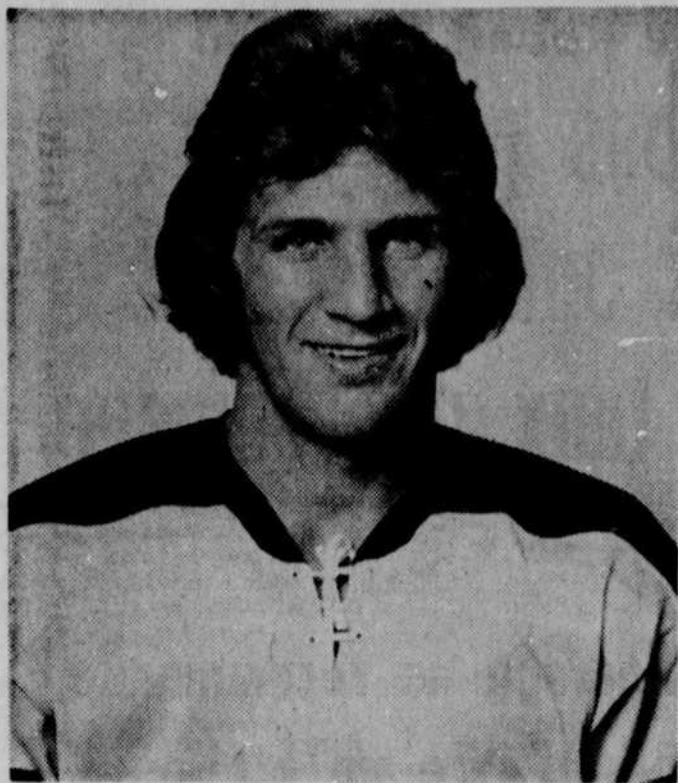
fait ton vin bonhomme

Pour les fêtes
Nouveau Concrète de Vin
type Beaujolais, Espagnol, Bordeaux.
Une seule opération:
ajoutez l'eau avec 1 gallon vous en faites 4.

M.BARIL

Disponible chez
445 Marie-Victorin, St-Nicolas, Cte. Lévis.
J. Baril, Propriétaire, 722, rue St-Jacques

Et du plus petit
au plus gros
M. BARIL
a tous les tonneaux
qu'il vous faut.



RÉNALD LECLERC: 3e et 4e buts

Les Nordiques donnent le ton et ils remportent la partie 4-3 à Boston

Par Réal LABBÉ

BOSTON (De notre envoyé) — Les Nordiques de Québec ont enfoncé la muraille de Chine, hier soir, et ils ont réussi à vaincre les Whalers de Boston au compte de 4-3 dans une rencontre mouvementée au possible et remplie de jeux à l'emporte-pièce. Jack Kelley, le pilote des Whalers peut se targuer de posséder la meilleure défense du circuit Davidson avec les Ted Green, Rick Ley, Jim Dorey, Brad Selwood, tous des gars possédant une forte expérience dans la Nationale, de même que Paul Hurley et Ric Jordan, qui ont déjà prouvé leur valeur. Dans les buts, les bostoniens ne sont pas dans la

rue avec Al Smith et Bruce Landon. Les "Flying Frenchmen" avaient réellement des ailes hier soir et ils ont surpris les Whalers. On a vu les hommes de Maurice Filion attaquer avec force et donner le ton à la rencontre. À comparer avec les joueurs des Nordiques, ceux des Whalers sont beaucoup plus gros, mais les meilleurs coups d'épaule sont venus des Québécois. Il fallait voir les Pierre Roy et François Lacombe distribuer les mises en échec. Demandez à Tom Williams, il en sait quelque chose.

Aucune des deux équipes n'est parvenue à marquer au cours du premier engagement et encore une fois le cerbère Serge Aubry a tenu les Nordiques dans la lutte avec ses 18 arrêts. Il a surtout été brillant contre Larry Pleau dans les premières minutes de jeu et contre Tom Williams vers le milieu de la période. Pierre Roy a été chassé à 16 pour obstruction mais le jeu de puissance des Whalers n'a pas fonctionné. Une mineure à Selwood donnait l'avantage à Québec mais il fut vite annulé quand Michel Harvey a été pris en défaut 20 secondes plus tard.

Les Whalers ont reçu une punition à 8:54, à Rick Ley, mais les protégés de Filion n'ont pu en profiter. Quant aux joueurs de Kelley, ils ont joué de malchance vers la treizième minute lorsque le lancer de la pointe de Rick Ley a dévié sur un joueur des Whalers et la rondelle a touché le poteau des buts de Aubry.

POINTAGE EGAL

Les Nordiques ont changé de tactique après le premier temps

de repos et ils ont décidé de pratiquer un échec avant très serré. Tout a bien marché et ils ont réussi à tenir le coup pendant 13 minutes pendant qu'ils ont bien tué le temps durant une mineure à Lacombe. Al Smith a été brillant contre Paul Larose et tout de suite après, Larry Pleau profitait d'une erreur défensive des Nordiques pour donner les devants 1-0 aux Whalers.

Une courte échauffourée a mis aux prises Tom Webster à Michel Harvey et c'est pendant que les deux équipes jouaient à court d'un homme que Jean-Guy Gendron a enfilé son premier but de la saison pour niveler le compte. Michel Parizeau a aperçu Gendron qui était seul devant Smith et lui a remis le disque. Le vétéran n'a pas manqué son coup.

BRILLANT RETOUR

Les Whalers ont pris une avance rapide de 3-1 avec deux buts en quatre minutes. Après 46 secondes, Rick Ley a marqué, sur une passe de Webster, puis Tom Webster, avec un lancer de la pointe a déjoué Serge Aubry. Loin de se laisser abattre, les Nordiques ont décidé de travailler encore plus fort pour remonter la pente et combler le déficit. Ils ont réussi. Tout d'abord Bob Guindon a concrétisé une belle série de passes entre Harvey et Larose pour réduire la marge à 3-2. Puis Pierre Roy a préparé de brillante façon le but de Rénald Leclerc. Roy a travaillé pour garder le disque dans la zone des Whalers et il a pu décocher un tir en direction des buts. La rondelle a touché au gant de Rénald

Leclerc et elle a continué derrière Smith. Roy s'est empressé d'aller demander à l'arbitre de donner le but à Leclerc.

Les Nordiques ont pris les Whalers de court à la seizième minute. Michel Parizeau avait capté la rondelle de Michel Archambault et il a vu Rénald Leclerc qui avait une chance de s'échapper. Quand Leclerc a capté le disque de Parizeau, il s'est faufilé entre Ted Green et Rick Ley et il les a nettement dépassés pour parvenir seul devant Smith qu'il n'a eu aucune difficulté à déjouer.

Jack Kelley a retiré son gardien de buts avec encore 1:16 à faire, mais les Whalers n'ont pu niveler le pointage.

Dans l'orbite de la joute

C'était la première partie de Maurice Filion comme instructeur d'une équipe professionnelle. Comme début, on ne peut mieux demander, d'autant plus que l'exploit a été réussi dans l'enceinte des champions de la coupe Stanley... Trois banderoles soulignaient le passage des Nordiques. L'un était adressé à Serge Aubry, l'autre à Jean-Claude Tremblay et enfin, la troisième, à Réjean Giroux...

Dick Sarrazin semble bien se plaire avec les Whalers. Sa production est très bonne pour les quatre premiers matches. Il était sur la glace pour les trois buts des siens, hier soir...

Les joueurs des Nordiques étaient pratiquement tous débout, pour les dernières minutes du match et il fallait entendre certains vétérans crier à

Pierre Roy: "Vas-y Pierre", "plante-les"...

Les Nordiques jouent deux matches d'affilée. Samedi, ils reçoivent les Whalers et dimanche, ils seront les hôtes des Nationals d'Ottawa...

LES ALIGNEMENTS:

QUÉBEC: Buts: Aubry. Défenses: Tremblay, Roy, Lacombe, Blain, McNamara. Avants: Guité, Gendron, Parizeau, Guindon, Harvey, Larose, Selby, Leclerc, Bergeron, Caudette, Giroux, Archambault.

BOSTON: Buts: Smith. Défenses: Ley, Green, Selwood, Jordan, Dorey, Hurley, Avants: Webster, Pleau, Sarrazin, Cuniff, Williams, Ahearn, Danby, Earl, French, Caffery, Sheehy.

Arbitre: Brent Casselman.

SOMMAIRE

Première période: Aucun but. Punitions: Roy Q 1:16, Selwood NA 8:40, Harvey Q 6:06, Ley NA 8:54.

Deuxième période: 1-Nouvelle-Angleterre: Pleau 3e (Webster) — 13:42. 2-Québec: Gendron 1er (Parizeau) — 17:32. Punitions: Lacombe Q 6:15, Webster NA, mineure double, Harvey Q, mineure double, 14:24.

Troisième période: 2-Nouvelle-Angleterre: Ley — 6:46. 4-Nouvelle-Angleterre: Pleau (Sarrazin) — 4:47. 5-Québec: Gendron 2e — 6:19. 6-Québec: Leclerc 3e (Roy, Bergeron) — 10:05. 7-Québec: Leclerc 4e (Archambault, Parizeau) — 16:06. Punitions: Cuniff NA 1:35, Jordan NA 15:27.

Lancers par: Québec 7 13 15-35. Nouv.-Angleterre 18 7 14-39. Gardiens: Québec, Aubry; Nouvelle-Angleterre, Smith. Assistance: 10,460.

Ailleurs dans l'AMH

A OTTAWA Première période: 1-Ottawa: Donnelly 1er — 11:32. 2-Ottawa: Trotter 3e (Charlebois, Ledue). Punition: Palement C 13:55, 14:42.

Deuxième période: 3-Ottawa: Martin 2e (Kirk, Gibson) — 4:26. 4-Chicago: Provocat 1er (Fleming) — 7:22. Punitions: Donnelly Ot 6:43, McGinn C 17:46.

Troisième période: 5-Chicago: Palement 2e (Zain) — 2:47. 6-Ottawa: Clinie 3e (Martin, Carleton) — 6:18. 7-Ottawa: Carleton 5e (Clinie) — 7:54. 8-Ottawa: Clinie 4e (Gibbons) — 16:54. Punition: Blanchette C 15:58.

Lancers par: Ottawa 8 10 14-32. Chicago 12 12 9-33. Gardiens: Gratton, Ottawa; Gill, Chicago. Assistance: 1,539.

A NEW YORK Première période: 1-Cleveland: Pumble 2e (Hardy, Clearwater) — 6:03. Punitions: Pinder Cl 7:56, McMasters Cl 18:46, Shmyr Cl 19:42.

Deuxième période: 2-New York: Ferguson 1er (Sheehan, Perry) — 6:10. 3-Cleveland: Krake 3e (Shmyr, Buchanan) — 8:05. Punitions: Seel NY 2:36, Oles NY 15:45, Muloin Cl 18:02.

Troisième période: 4-Cleveland: Jarrett 1er (Krake, Buchanan) — 15:34. Aucune punition. Lancers par: Cleveland 6 15 8-27. New York 6 12 7-27. Gardiens: Cheevers, Cleveland; Donnelly, New York. Assistance: 2,790.

A HOUSTON Première période: 1-Houston: Harris (Schella) — 6:55. 2-Houston: Labossière (Taylor, Hall) — 15:37. Punitions: Antonovich Min 3:40, Lund Hs 3:40, McCallum Hs 6:06.

Deuxième période: 3-Minnesota: Antonovich (Johnson) — 11:47. 4-Houston: Labossière (Taylor, Kannegiesser) — 17:09. Punitions: Kannegiesser Hs 9:51, Labossière Hs 17:47, McMahon Hs 17:47.

Troisième période: 5-Houston: Labossière (Grierson, Kannegiesser) — 6:11. 6-Houston: Harris (Hoekstra, McCallum) — 8:13. Punition: Hnook Hs 6:02, Hnook 15:51.

Lancers par: Minnesota 10 13 11-34. Houston 10 12 11-33. Gardiens: Minnesota, MacCartan; Houston, McLeod. Assistance: 2,476.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

A LOS ANGELES Première période: 1-Los Angeles: Veneruzzo (MacSwynny) — 9:36. Punitions: Jones LA 3:30, Niekamp L 4:33, Herriman Phi 10:22.

Deuxième période: 2-Los Angeles: Young (Jones, Odrowski) — 5:09. 3-Los Angeles: Heiskala — 17:18. Punitions: Sanderson Phi, majeure, 1:29, Campbell Phi 2:37, Polano Phi 3:25, Jones LA 6:17, O'Donoghue Phi, majeure, 10:06, Polano LA, majeure, 10:06, Moedell Phi 13:04, Chipchase Phi 15:54.

Troisième période: 4-Philadelphie: Plante (O'Donoghue, Polano) — 3:13. 5-Los Angeles: Crasheley (Jones, Slater) — 9:20. 6-Philadelphie: Lawson (Lacroix) — 16:19. Punitions: Watson LA 5:07, Moedell Phi 7:42, Hutchison Phi, majeure, 9:54, Slater LA, majeure, 9:54, Watson LA 10:33, Polano Phi 15:51, Odrowski LA 15:51, Plumb Phi 15:51, Sanderson Phi, majeure, 10:11, mauvaise conduite, 15:51, LeBlanc LA 19:30.

Lancers par: Philadelphie 10 10 9-29. Los Angeles 9 9 11-33. Gardiens: Philadelphie, Parent; Los Angeles, Gilow. Assistance: 4,918.

Ce que j'en pense

PAR JEAN POULIOT

NEUF FOIS SUR DIX

Le gagnant de la 5e partie remportera la série mondiale. Je ne parierais pas ma chemise, mais sûrement ma cravate: c'est ce qui se produit en effet neuf fois sur dix. Dans les douze dernières années, deux fois, la série a duré le minimum de quatre parties. Sur les dix autres cas, neuf fois le vainqueur du 5e match a remporté les grands honneurs. Voici une rétrospective de ces séries:

Année	Gagnant	5e match	Après
1971	Pirates 4-3	Pirates	Nulle 2-2
1970	Orioles 4-1	Orioles	Orioles 3-1
1969	Mets 4-1	Mets	Mets 3-1
1968	Tigers 4-3	Tigers	Cards 3-1
1967	Cards 4-3	RED SOX	Cards 3-1
1966	Orioles 4-0	RED SOX	Orioles 4-0
1965	Dodgers 4-3	Dodgers	Nulle 2-2
1964	Cards 4-3	Cards	Nulle 2-2
1963	Dodgers 4-0	—	Dodgers 4-0
1962	Yankees 4-3	Yankees	Nulle 2-2
1961	Yankees 4-1	Yankees	Yankees 3-1
1960	Pirates 4-3	Pirates	Nulle 2-2

Chaque fois où la série était nulle 2-2, le gagnant de la 5e a remporté la série. Des cinq fois où une équipe menait 3-1, elle triompha cinq fois en gagnant la suivante. Une seule fois réussit-elle à gagner la série tout en perdant la 5e (Cards 1967, car l'autre fois, l'équipe qui tirait de l'arrière 3-1 (Tigers 1968) gagna la 5e, la 6e et la 7e.

LE CHOIX EST COMMENCE

L'ouverture de gala des Nordiques est passée; le match pour le premier rang contre Cornwall est également passé. À compter de ce soir, avec du hockey trois soirs de suite, c'est un avant-goût du choix du public pour son dollar d'amusement qui pourra facilement être décelé.

Trois-Rivières ne représente pas le premier rang comme le Royal et ne possède pas la rivalité traditionnelle d'une formation comme le Bleu-Blanc-Rouge de Roger Bédard. Mais c'est une bonne équipe, capable de tenir son bout contre les Renegades, comme l'a montré le verdict de 3-2 arraché de peine et de misère aux Ducs à-bas. L'assistance de ce soir sera sensiblement la moyenne pour la saison 1972-73.

Les Nordiques reçoivent deux équipes qui peuvent satisfaire les deux tendances des amateurs. Les Whalers constituent la meilleure formation de la division Est et pour peu que les locaux montrent le même entrain que contre les Oilers de l'Alberta, ce duel dépassera par cent coudées l'inégal match télévisé entre Canadien et Vancouver. Dimanche, c'est la joute pour ceux qui aiment à gagner avant tout, car le National d'Ottawa est l'équipe qu'on a le plus de chances d'expulser des éliminatoires. Faites le total de l'assistance aux deux joutes, divisez par deux et multipliez par 39: vous ne vous trompez pas de beaucoup.

Déjà la pression pour le dollar sportif a commencé à se faire sentir et le programme de lutte de lundi dernier a attiré aux environs de 6,000 spectateurs, ce qui est toute une dégringolade. C'est un avertissement gratuit pour les promotions de boxe d'avoir un programme de choix et de choisir une date entre le 15 novembre et le 6 décembre, alors que les Nordiques jouent surtout sur la route.

50 EQUIPES PROFESSIONNELLES

Ainsi que les élèves sont condamnés à réapprendre leur géographie après chaque guerre, de même que les chroniqueurs sportifs doivent étudier la nouvelle carte du hockey professionnel avec la fondation de l'Association mondiale de hockey et ses conséquences dans le hockey professionnel mineur et semi-pro. Voici donc dans quelle ligue situer chaque équipe:

I — HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR (28)

A) Ligue Nationale (16)
EST: Canadiens de Montréal; Rangers de New York; Bruins de Boston; Red Wings de Détroit; Maple Leafs de Toronto; Sabres de Buffalo; Canucks de Vancouver et Islanders de New York (ou Long Island).
OUEST: Black Hawks de Chicago; North Stars du Minnesota; Penguins de Pittsburgh; Blues de St-Louis; Flyers de Philadelphie; Kings de Los Angeles; Golden Seals de la Californie et Flames d'Atlanta.

B) Association mondiale de hockey (12)
EST: Whalers de la Nouvelle-Angleterre; Crusaders de Cleveland; Blazers de Philadelphie; Nordiques de Québec; Raiders de New York et National d'Ottawa.
OUEST: Fighting Saints du Minnesota; Jets de Winnipeg; Cougars de Chicago; Oilers de l'Alberta; Sharks de Los Angeles et Aeros de Houston.

II — HOCKEY PROFESSIONNEL MINEUR (22)

A) Ligue Américaine (12)
EST: Voyageurs de la Nouvelle-Écosse; Reds de Providence; Braves de Boston; Kings de Springfield; Américains de Rochester et Nighthawks de New Haven.
CENTRE: Cubs de Cape Cod; Ducks de Long Island; Devils du New Jersey et Eagles du Rhode Island.
SUD: Checkers de Charlotte, Generals de Greensboro; Rebels de Roanoke et Suns de San Coast.

B) Ligue de l'Ouest (6)
Spurs de Denver, Buckaroos de Portland, Roadrunners de Phoenix, Gulls de San Diego, Eagles de Salt Lake City et Totems de Seattle.

C) Ligue Centrale (4)
Red Wings de Fort Worth; Black Hawks de Dallas; Oilers de Tulsa et Knights d'Omaha.

III — HOCKEY SEMI-PROFESSIONNEL (19)

A) Ligue Eastern (12)
NORD: Comets de Clinton; Blades de Nouvelle-Angleterre; Jets de Johnstown et Blazers de Syracuse.
CENTRE: Cubs de Cape Cod; Ducks de Long Island; Devils du New Jersey et Eagles du Rhode Island.
SUD: Checkers de Charlotte, Generals de Greensboro; Rebels de Roanoke et Suns de San Coast.

B) Ligue Internationale (7)
Hornets de Toledo, Gems de Dayton, Golden Seals de Columbus, Gears de Saginaw, Komets de Fort Wayne, General de Flint, Oaks de Des Moines.

L'ANECDOTE DU JOUR

Avant le match inaugural de l'Association mondiale de hockey à St. Paul, l'instructeur-gérant des Fighting Saints, Glen Sommer, attendait nerveusement le début du match dans son flaboyant veston rouge, pendant que la foule accordait une ovation monstre à Bobby Hull.

Un garçon s'approcha de Sommer et lui montrant deux billets lui demandant: "Où sont ces deux sièges, plâcier?"

Première victoire du National d'Ottawa

OTTAWA (P.C.) — Les Nationals d'Ottawa ont infligé une échec de 6-2 aux Cougars de Chicago, hier soir, méritant ainsi leur première victoire de la saison.

Ron Climie a dirigé l'attaque des Nationals avec deux buts en troisième période. Wayne Carleton, John Donnelly, Tom Martin et Guy Trotter ont réussi les autres filets des vainqueurs.

Les buts des Cougars ont été l'oeuvre de Rosaire Palement et Jimmy Procevat.

L'arbitre Greg Thomas a imposé seulement cinq pénalités, dont quatre aux Cougars, au cours de la rencontre.

Buffalo en tête

BUFFALO (PA) — Gilbert Perreault, Richard Martin et René Robert ont accumulé 10 points, hier soir, pour conduire les Sabres de Buffalo à un gain de 6-0, contre les Canucks de Vancouver et, du même coup, au sommet de la division Est de la Ligue nationale, pour la première fois de leur histoire.

SOMMAIRE

Première période: 1-Buffalo: Perreault 4e — 0:34. 2-Buffalo: Martin 3e (Perreault, Robert) — 12:22. Punitions: Deadman Buf 8:27, Tannahill V 12:9, Sluce Buf 13:39.

Deuxième période: 3-Buffalo: Atkinson 3e (Robert, Hillman) — 4:41. 4-Buffalo: Martin 4e (Perreault, Robert) — 16:55. Punitions: Hargreaves V 3:36, Carrière Buf 16:51, Mickey Buf 13:14, Hargreaves V 19:22.

Troisième période: 5-Buffalo: Ramsay 2e — 3:33. 6-Buffalo: Robert 3e (Perreault, Horton) — 18:20. Punitions: Mickey Buf 4:00, Terbenche Buf 12:12, Boddy V Schoenfeld Buf, majeure, 13:17, Wilkins V 16:17.

Lancers par: Buffalo 13 9 5-37. Vancouver 8 6 17-31.

Gardiens: Crozier, Buffalo; Wilson, Vancouver.

Assistance: 15,516.

Selon Terry Reardon, l'expansion s'avérera bonne à longue échéance

BAITIMORE (PA) — L'expansion du hockey majeur a diminué le calibre de jeu, mais Terry Reardon, pilote-gérant des Clippers de Baltimore, de la LAH, y voit des bénéfices à longue échéance.

"Il y a eu certes diminution nuisible, mais elle portera fruit à la fin, car de nombreux jeunes qui ne pouvaient percer auparavant vont devenir des étoiles."

L'ACHA a un plan

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne de hockey amateur et Hockey-Canada se réuniront à Toronto en fin de semaine afin de discuter leur avenir.

Le directeur Gordon Jukes, de l'ACHA, a révélé hier que Hockey-Canada avait promis de dévoiler un programme qui bénéficierait au hockey amateur et à l'ACHA.

Jukes a ajouté que l'ACHA était à la veille de dévoiler son propre programme visant à améliorer le calibre du hockey canadien, mais s'est refusé, à d'autres commentaires en attendant la proposition de Hockey-Canada.

Il a révélé que l'ACHA

Les Remparts en quête d'une 8e victoire contre Trois-Rivières

par Henri BERTRAND

Les Remparts de Québec reçoivent ce soir au Colisée à compter de 8 h, la visite des Ducs de Trois-Rivières dans une journée régulière de la ligue junior majeure du Québec. Il est presque incroyable combien cette joute peut avoir d'importance pour les Remparts aussi tôt dans une saison. Ils tenteront d'abord de conserver leur fiche intacte en

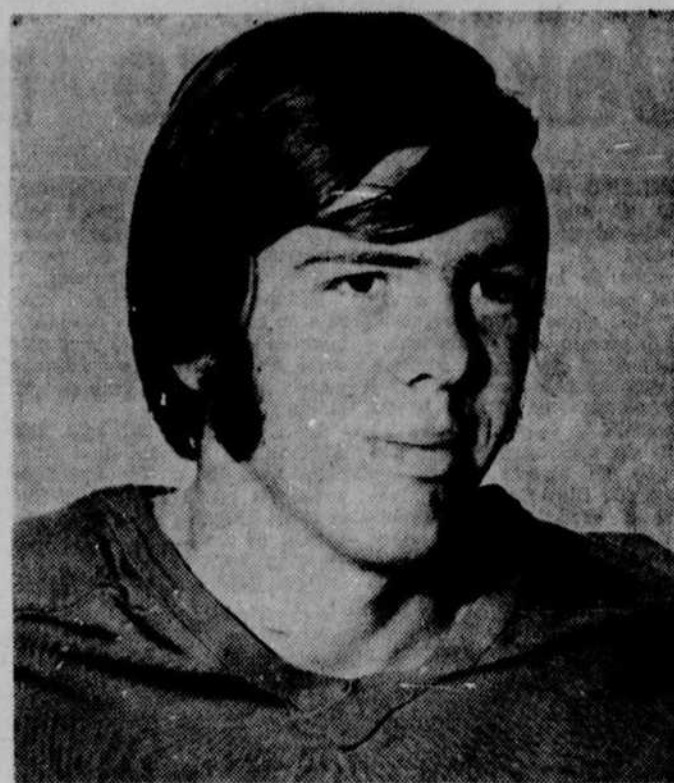
remportant une huitième victoire en autant de joutes, puis il leur faut absolument ce triomphe s'ils veulent conserver le premier rang qu'ils partagent présentement avec les Royals de Cornwall, ce club les ayant rejoints en écrasant Drummondville 12 à 2 hier soir. Comme le club de l'Ontario joue à Shawinigan ce soir, il est impératif que l'équipe de Québec sorte victorieuse contre les Ducs.

On voudra également fêter joyeusement l'anniversaire de naissance de celui qui mène chez les compteurs du circuit, Guy Chouinard qui atteint ses 16 ans aujourd'hui. On constate que les Remparts sont très bien motivés en sautant sur la glace ce soir, mais il leur faudra faire encore plus car l'opposition sera des plus fortes. Les Ducs alignent une bien meilleure équipe que leur fiche de 2-4-1 l'indique. Remparts et Ducs se sont rencontrés une seule fois depuis le début de la saison régulière et les hommes d'Orval Tessier avaient du batailler ferme pour l'emporter par 3 à 2.

changements sur ses tris d'attaque à cause de l'absence des Baleman, Locas et Corcoran. Dans les filets c'est Richard Guay qui sera l'assistant de Pierre Pélusé à la place de Mike Corcoran. La place de Jacques Locas, dont l'état s'améliore de jour en jour, sera prise alternativement par Pierre Larouche et André Savard qui fera un retour au jeu. Ils joueront au centre entre Daniel Beaulieu et Réal Cloutier. Guy Chouinard aura ses deux compagnons réguliers Yvon Dupuis et André Deschamps, puis le nouveau venu Richard Bowness jouera avec Richard Nantais et Charles Constant. Jean Beaulieu et Florent Fortier seront les réservistes. Tessier aura six défenseurs à

sa disposition et il arrêtera son choix avant la partie. Du côté des visiteurs, l'entraîneur Camille Bédard sait bien que les Remparts possèdent une équipe formidable, mais il voudrait bien que son club soit le premier à leur infliger une défaite. Il peut compter sur des avants rapides et une défensive robuste et solide. **CORNWALL ECRASE DRUMMONDVILLE** **CORNWALL (P.C.)** — Blair McDonald a compté trois buts et Yvon Bouillon deux hier soir, permettant aux Royals de Cornwall de remporter une écrasante victoire de 12-2 contre les Rangers de Drummondville. Brian McCullough, Yvon Disotol, Daniel Lupinette, John

Wensink, Bob Chase, Terry Angel et Robert Geoffron ont réussi les autres filets des Royals tandis que Maurice Gervais et Denis Drolet ont compté pour Drummondville.



C'est en tête des pointeurs de la ligue Junior Majeure du Québec que Guy Chouinard célèbre aujourd'hui son 16e anniversaire de naissance.

Pointeurs juniors

	B	A	Pts
Chouinard, G.	Qué.	7	12 19
Locas, J.	Qué.	11	7 18
Laganière, P.	She.	2	16 18
Bouillon, Y.	Cor.	9	8 17
McDonald, B.	Cor.	9	7 16
Rochon, F.	She.	5	11 16
Lupinette, D.	Cor.	5	10 15
Sims, A.	Cor.	14	14
Perron, R.	She.	9	4 13
Die, S.	Die.	5	8 13
Tessier, M.	Qué.	4	9 13
Dupuis, Y.			

Beauport reçoit Thetford

Les Cascades de Beauport recevront la visite du club Fleur-de-Lys de Thetford Mines à compter de 8h15 ce soir à l'aréna Gilles-Tremblay de Ville-neuve dans une rencontre régulière de la ligue junior A du Québec. On sait que les représentants de la côte de Beauport n'ont pas été trop chanceux depuis le début de la saison récoltant seulement un point sur une possibilité de dix, ayant une fiche d'aucune victoire, quatre défaites et une joute nulle.

L'entraîneur des Cascades, Gilles Hains, n'est pas découragé par ce départ et il prétend que son équipe est meilleure que ne le montrent les présents résultats. Il va même jusqu'à dire que c'est ce soir que ses hommes commenceront à prouver leur réelle valeur et que son club triomphera du Fleur-de-Lys. Une victoire serait très appréciée, car elle permettrait au Beauport de rejoindre les visiteurs de la soirée dans le classement, chaque formation ayant trois points. Le Fleur-de-Lys a lui aussi ses problèmes, ayant congédié le pilote Raoul "Coco" Corriveau.

Aucun changement n'est prévu pour ce match et le seul absent sera le défenseur Gilles Michaud présentement sur la liste des blessés. La joute de ce soir sera précédée de la présentation des candidats au titre de "Miss Cascades" et de l'invité spécial qui choisira les trois étoiles de la rencontre. Pendant ce temps, le Couillard de Ste-Foy sera en quête d'une deuxième victoire consécutive en allant jouer au Cap-de-la-Madeleine. Une autre

Hockey

Association MONDIALE
Québec 4, Boston 3
Minnesota 1, Houston 5
Chicago 2, Ottawa 6
Philadelphie 2, Los Angeles 4
Cleveland 3, New York 1

Ligue NATIONALE
Vancouver 0, Buffalo 6

Ligue JUNIOR MAJEURE du Québec
Drummondville 2, Cornwall 12

Aujourd'hui
Association MONDIALE
Philadelphie à Alberta
Minnesota à Winnipeg

Ligue NATIONALE
Philadelphie à Californie

Ligue JUNIOR MAJEURE du Québec
Trois-Rivières à Québec (8 h.)
Cornwall à Shawinigan
Laval à Sherbrooke
Montréal à Sorel

Ligue JUNIOR A du Québec
Thetford à Beauport (8 h. 15)
Ste-Foy à Cap
Grand-Mère à Lac Mégantic

LES CLASSEMENTS

Association MONDIALE	Division EST	G	P	N	PP	PC	Pts
Cleveland	3	1	0	0	15	9	6
N.-Anglerter	3	1	0	0	15	9	6
Québec	2	1	0	0	10	5	4
New York	2	1	0	0	10	5	4
Ottawa	1	3	0	0	21	24	2
Philadelphie	0	3	0	0	5	13	0

Los Angeles	3	1	0	16	7	6
Albans	3	2	0	17	17	6
Houston	3	2	0	13	14	6
Winnipeg	2	2	0	14	15	4
Minnesota	1	3	0	8	16	2
Chicago	0	3	0	7	16	0

Ligue NATIONALE

	G	P	N	PP	PC	Pts
Buffalo	4	0	1	22	9	9
Detroit	4	0	0	22	8	8
Montréal	3	0	2	18	7	8
New York	3	3	0	23	22	6
Toronto	2	2	1	15	15	5
Vancouver	2	3	1	18	26	5
Boston	2	3	0	21	23	4
Long Island	1	3	0	9	17	2
Division	QUEST					
	G <th>P</th> <th>N</th> <th>PP</th> <th>PC</th> <th>Pts</th>	P	N	PP	PC	Pts

Pittsburgh	4	2	0	0	26	18	8
Chicago	4	2	0	0	20	14	8
Philadelphia	2	2	0	1	16	14	5
Minnesota	2	2	1	1	16	14	5
St-Louis	1	2	2	1	15	18	4
Atlanta	1	2	2	1	8	21	3
Californie	1	3	0	0	10	14	2
Los Angeles	1	3	0	0	20	34	2
Ligue JUNIOR	G	P	N	PP	G	PP	Pts
Quebec	0	3	0	0	48	18	14
Cornwall	7	1	0	0	51	26	14
Shawinigan	4	4	0	0	29	28	8
Laval	4	4	0	0	37	41	8
Sherbrooke	3	4	0	1	30	37	7
Trois-Rivières	2	4	1	1	34	35	5
Montréal	1	4	1	1	25	30	3
Drummondville	1	4	1	1	25	30	3
Sorel	0	5	1	1	27	43	1
Ligue JUNIOR	G	P	N	PP	G	PP	Pts
Lac Mégantic	4	0	0	1	31	13	9
Grand-Mère	3	2	0	0	36	18	8
Thetford	1	3	1	0	19	33	3
St-Foy	1	3	1	0	20	24	2
Beauport	0	4	1	0	28	1	

Ligue JUNIOR A du Québec

FOOTBALL

FOOTBALL

Aujourd'hui
Ligue INTERCOLLEGEIALE
Joueurs à St-Leonville

Demain
Ligue CANADIENNE
Winnipeg à Hamilton
Calgary à Vancouver

Ligue INTERCOLLEGEIALE
Ste-Foy à Limoilou (1 h. 00)

La nouvelle Dodge. L'expérience du silence.

Le bruit enveloppe notre monde. C'est ainsi que Dodge a cru bon d'accorder un congé à vos oreilles, quelle que soit la voiture de votre choix. Solution: le roulement "tranquillité" propre à Chrysler. La combinaison de la suspension par barres de torsion, de la structure monocoque et d'autres matériaux antiacoustiques agencée dans les Dodge Monaco et Polara se retrouve dans chacun des modèles 73 Coronet et Charger.

Les systèmes de suspension AV et AR sont entièrement isolés de la carrosserie par de gros supports de caoutchouc.

Des brides isolantes de caoutchouc autour des ressorts AR réduisent la transmission de vibrations, les secousses occasionnées par le mauvais état de la route et les bruits émanant de l'essieu.

Puis à l'intérieur de la voiture, plusieurs dispositifs conçus pour amortir bruits et sons ont été installés pour vous apporter "paix" et "tranquillité". Nouveau: joints étanches et rembourrage.

En fait, entre le revêtement intérieur du capot et la garniture intérieure du coffre, vous trouverez tellement d'éléments amortisseurs que vous serez vraiment en mesure de vivre l'expérience du silence.

Et si vous nourrissez vraiment une marotte en ce qui concerne la tranquillité, la Charger SE (...une "édition spéciale") vous propose un groupe d'avantages qui se traduisent en pratique pour vous par l'expression "ultra-silence".

Dans chaque Dodge, vous trouverez tout le silence voulu.

Mais vous trouverez beaucoup plus...

En effet, nous sommes fiers de souligner à votre intention une liste assez impressionnante de caractéristiques de base.

Par exemple, le nouveau système d'allumage électronique Dodge (sauf dans la Colt) qui vous exempte de tout remplacement des pointes ou du condensateur.

Ajoutez à cela, de nouveaux freins AV à disque (sauf dans la Dart munie d'un moteur à 6 cylindres), la structure monocoque, les nouveaux systèmes antipollution et

les pare-chocs AV et AR qui peuvent en encaisser!

Par un génie mécanique inventif et soigneux de chaque détail, votre nouvelle Dodge est la meilleure que nous ayons fabriquée.

Le génie mécanique minutieux...c'est ça la différence.

Monaco/Polara
Voitures de grande taille—17 modèles

Charger/Coronet
Voitures de taille moyenne—10 modèles

Challenger
Compacts sport—2 modèles

Dart
Compactes—6 modèles

Colt
Mini-compactes—5 modèles

Camions Dodge

Dodge



Oakland se montre plus tenace

OAKLAND (PA) — Don Mincher et Angel Mangual, qui appréhendaient de ne pas être appelés à participer aux matches de la série mondiale, n'ont pas tardé à se faire valoir hier après s'être présentés sur le terrain à la 3e manche.

Les deux frappeurs d'urgence des Athletics ont en effet rapidement mis fin à la 3e rencontre de la série contre les Reds de Cincinnati. Mincher a frappé un simple sur le 2e lanceur de Clay Carroll et Mangual a expédié la prochaine offrande du lanceur de relève des Reds au champ droit, permettant ainsi à Gene Tenace

de marquer le point victorieux. Lorsque vous ne jouez pas souvent, vous ne pouvez pas permettre de rater un beau lancer, a expliqué Mangual.

Mincher, qui a défini son rôle au cours des trois premiers matches en disant "Je n'ai pas cessé d'encourager mes coéquipiers", partageait l'opinion de Mangual.

Le pilote Dick Williams, des Athletics, a rappelé que Mincher, lors de sa dernière présence au bâton contre les Tigers de Detroit, ne s'était pas élané et avait été retiré sur trois prises.

Cette fois, a confié Williams,

je lui ai conseillé de s'élancer. Je ne me souviens pas d'avoir conversé avec Williams, a confessé Mincher en ajoutant: "Mais Dick devrait mieux me connaître. Je ne suis retiré que très rarement sur trois prises".

Le seul autre frappeur d'urgence utilisé par Williams, Gonzalo Marquez, a décliné le ralliement à l'aide d'un simple.

À la 8e manche, le lanceur débutant Ken Holtzman a cédé sa place à Vida Blue.

Mon receveur Tenace m'a confié que les lancers de Holtzman semblaient avoir perdu de leur précision, a révélé Wil-

liams. Mais la décision me revenait et croyez bien que pendant un certain temps j'ai regretté de l'avoir pris.

En effet, Blue a affronté seulement quatre frappeurs et a accordé un double de deux points à Bobby Tolan.

Williams a toutefois annoncé que le lanceur débutant pour la sixième rencontre serait Vida Blue lui-même, si la série ne se termine pas avant.

CARROLL

Clay Carroll s'est assis devant sa case et s'est excusé auprès de ses coéquipiers.

"J'ai perdu l'avance" a déclaré le lanceur de relève qui a donné deux points dans la 9e manche en permettant à Oakland de supplanter Cincinnati 3-2, hier soir.

Les As venaient de réussir quatre simples aux dépens de celui qui avait préservé 37 victoires au cours de la saison.

"Je suis très malheureux, car j'ai perdu l'avance après un brillant retour du club..."

"Je me sens plus misérable que les autres joueurs, mais je vais relever la tête demain".

ANDERSON

Pour sa part, le gérant Sparky Anderson ne croyait pas encore que les As aient effectué un tel retour aux dépens de son as de relève.

"De toute façon, nous ne frappons pas. Vous retirez le premier homme dans la 9e manche, puis tout éclate... Vous ne voulez pas perdre, mais c'est fini maintenant et il n'y a rien à y faire."

Anderson a admis que son club était en grande difficulté avec un retard de 3-1 dans la série.

"Nous avons perdu trois matches par un point, tout en ne comptant que six points en trois matches."

Tony Perez, qui a frappé deux simples, croit que les Reds peuvent revenir de l'arrière.

"Nous ne sommes pas encore morts. La chance ne nous sourit pas. Ce ne sera pas la première fois que nous gagnons trois matches d'affilée. Nous n'avons besoin que de quelques points."



Le 3e circuit de Gene Tenace.

(Téléphoto: UPI)

Des frappeurs d'urgence qui étaient prêts à toute urgence

OAKLAND (PA) — Le frappeur d'urgence Angel Mangual a frappé un simple sur un premier lanceur dans la 9e manche hier soir, couronnant un retour qui a procuré un gain de 3-2 aux As d'Oakland sur les Reds de Cincinnati et une avance de 3-1 dans la Série mondiale.

Mangual, frappant à la place du lanceur victorieux Rollie Fingers, a réussi son simple à travers un champ intérieur rapproché et il a été félicité par tous ses coéquipiers tandis que Gene Tenace croissait le marbre.

Les Reds avaient pris une avance de 2-1 grâce au double de Bobby Tolan après deux retraits dans la 8e manche. Le lanceur de relève Pedro Bourbon avait retiré Mike Hegan, des As, au début de la 2e moitié de la 9e manche.

Le spécialiste d'urgence au bâton Gonzalo Marquez a frappé à la place de George Hendrick et a réussi un simple dans le centre.

Allan Lewis a remplacé Marquez sur les sentiers et, avec Gene Tenace au bâton, le gérant Sparky Anderson des Reds, s'est amené au monticule afin de s'assurer que Bourbon sache à quoi s'en tenir au sujet de Tenace, qui avait cogné un circuit dans la 5e manche en donnant une avance de 1-0 aux As.

Lorsque Bourbon a tiré de l'arrière 2-1 sur Tenace, Anderson l'a remplacé par son as Clay Carroll.

Carroll avait préservé 37 victoires au cours de la saison, plus la première des Reds dans la Série mondiale la veille.

Il a servi une 3e balle à Tenace, qui a suivi avec un simple dans la gauche permettant à Lewis de se rendre au 2e but.

Dick Williams, des AS, a remplacé un autre frappeur par le gaucher Don Mincher, mais Anderson a décidé de s'en tenir au lanceur droitier Carroll même si son gaucher Tom Hall semblait prêt.

Mai lui en prit, car Mincher a frappé un simple permettant à Lewis d'égaliser les chances à 2-2 et envoyant Tenace au 3e coussin. Les Reds ont alors rapproché leurs joueurs du champ intérieur et Mangual, qui avait réussi six coups en 16 essais comme frappeur d'urgence au cours de la saison, en a profité pour réussir son exploit.

La foule de 49.410 amateurs s'est déchaînée et le tableau indicateur a explosé tandis que les joueurs se rendaient féliciter le héros du jour.

Tenace avait donné une avance de 1-0 aux Reds avec son 3e circuit de la Série dans la 5e manche, après n'en avoir réussi que cinq pendant toute la saison.

Ken Holtzman a conservé cette avance jusqu'au début de la 8e manche.

Dave Concepcion a commencé l'engagement avec un coup en profondeur à l'arrêt-court, devançant le relais de Bert Campaneris de justesse.

Julian Javier, frappant à la place de Don Gulle, a poussé le coureur au 2e but avec un sacrifice. Pete Rose a suivi avec un dur coup au monticule, coup qui a dévié sur le gant

de Holtzman, ce qui a permis au 2e but Green de retirer Rose au 1er but tandis que Concepcion se rendait au 3e coussin.

Williams a alors fait appel à son as Vida Blue, qui a toutefois accordé un but sur balles à Joe Morgan qui n'a pas encore un coup sûr dans la série.

Sur le lanceur suivant, Morgan s'est dirigé vers le 2e but et Bob Tolan a cogné dans la droite, produisant deux points.

C'était seulement le 4e coup sûr en 44 pour les trois premiers frappeurs des Reds dans la série.

Les AS peuvent s'assurer les honneurs de la série avec une victoire cet après-midi.

En cas de nécessité, les deux clubs retourneront à Cincinnati pour les 6e et 7e matches.



Angel Mangual est porté en triomphe par ses coéquipiers après son simple de la 9e manche qui seule victorie du titre mondial. Angel est le frère de l'ex-voltigeur des Carnivals, Pepe Mangual.

Appelez-moi comme vous voulez (Tenace)

OAKLAND (PA) — Gene Tenace a cligné des yeux lorsque

Les résultats à Québec

JEUDI

COURSE NO 1
Trois — Bourne \$700.00
No 1 Bluejay Rodney (F Nadeau) 2:50 2:50 2:40 — No 1 Lucky Friday (R Dufour) 2:50 3:00 — No 4 Corker Dean (G Fortier) 4:50
Ont aussi couru: Harry Stokes, Lightning Jim, Floris Star, Donald James, Tom Rapide.
TEMPS: 2:11.2

COURSE NO 2
Amble — Bourne \$500.00
No 1 Caroline T. (J Labonté) 2:10 2:50 2:50 — No 4 Christian Abe (J LeFebvre) 3:40 2:50 — No 6 Elk Slatior (J Cyrenne) 5:70
Ont aussi couru: Sweet Harmony, Whata Time, Valley Flash, Meadow Victor, Medda Goldie.
TEMPS: 2:11.2

PARI-DOUBLE — 5-2 — \$8.30
COURSE NO 3
Amble — Bourne \$500.00
No 4 Candy Mar Mle (A Desrosiers) 7:10 2:10 2:10 — No 3 Expo Adios (R Fortier) 3:50 2:40 — No 5 Avonion (J Cyrenne) 2:30
Ont aussi couru: Dixon Adios, Gray Eux, Cindy's Dream.
Retirés: No 2 et No 6.
TEMPS: 2:12

COURSE NO 4
Amble — Bourne \$500.00
No 2 Mindy Rainbow (J Cyrenne) 4:50 2:50 — No 1 Tyee De (F Nadeau) 4:50
Ont aussi couru: Kin O Battles, Leigh Song, March Mir, Intrigante C, Two Mountains Stud, Miss D Will.
TEMPS: 2:10.2

QUINELLA — 1-2 — \$13.30
COURSE NO 5
Amble — Bourne \$500.00
No 3 Tuxedo Park (P Lachance) 2:30 2:40 2:50 — No 2 Coffee Up (M Cournoyer) 2:30 2:30 — No 6 Mickey Joe Abbe (N Tremblay) 3:20
Ont aussi couru: Senateur Bunter, Mr Big Time, Maggie's Comet.
TEMPS: 2:08.3

COURSE NO 6
Amble — Bourne \$500.00
No 2 Hy Bohemia (C Desjardins) 4:50 2:10 — No 1 Easy On (J M Savard) 5:50
Ont aussi couru: Black Skippy, Alma Frost, Gene Majesty, Valet Mir Ballastar, Chief Hawkwin.
TEMPS: 2:11.4

QUINELLA — 1-2 — \$13.00
COURSE NO 7
Amble — Bourne \$700.00
No 4 Speed Frie (J Cyrenne) 2:30 2:40 2:50 — No 2 Gloving Mir (N Tremblay) 4:50 4:10 — No 6 The Song-writer (C Desjardins) 3:20
Ont aussi couru: King W Gratlan, Gemini Pick, Senga Hahn, Puggy Wuggy, Country Bob.
TEMPS: 2:10

COURSE NO 8
Amble — Bourne \$500.00
No 1 Success Mark (R Dufour) 8:10 3:20 — No 4 Senny Arden (N Tremblay) 2:70
Ont aussi couru: Circle Air, Mertz Western, Jerry's Hope, Scottena, Miles Rose, In Time Mir.
QUINELLA — 1-4 — \$13.40
TEMPS: 2:10

COURSE NO 9
Amble — Bourne \$500.00
No 3 Armbr Julep (P Lachance) 8:70 3:70 2:50 — No 1 Insko Hanover (G Mathieu) 3:30 2:30 — No 3 Rosita Lobell (M Cournoyer) 2:10
Ont aussi couru: Honor Pencee, Rev Win Sparkle, Saratoga Lad.
Retirés: No 4 Derek, No 6 Glade Run
COURSE NO 10
Amble — Bourne \$500.00
No 8 Bonjour Fernand (G Mallard) 7:50 4:50 — No 1 J G Dell (J Cyrenne) 6:50
Ont aussi couru: Kings Knave, So-netto N, Two Mountains Carl, El Pe-rus, Follow Abe, Thevree Off.
TEMPS: 2:48.0

EXACTA — 8-1 — \$25.00

le modérateur a déclaré: "Maintenant, nous allons entendre Gene Ten Ace".

Le fils de mineur, maintenant un héros de la Série mondiale, n'a pu cacher un sourire amusé.

"Peu m'importe comment on m'appelle aussi longtemps que nous triomphons", a dit le receveur de 26 ans des As d'Oakland.

"La vraie prononciation est Tennis comme ce sport. Au fait, c'est Tenaci en Italie, d'où vient mes grands parents, mais j'ignore comment ça s'écrit".

Mais, bientôt, tout le monde saura comment écrire de mon de Tenace, nouveau coigneur de luxe des AS.

Après avoir donné l'avance aux siens avec un circuit dans la 5e manche, Tenace a ajouté un simple qui a permis aux As de poursuivre leur retour victorieux dans la 9e manche.

"C'est toute même drôle, a dit Tenace. Lorsque j'ai cogné un circuit dans la 5e manche, je tentais uniquement de me rendre sur les sentiers. Par contre, je voulais cogné un circuit dans la 9e reprise".

Les seuls coups sûrs de Tenace, avant son simple dans la 9e, avaient été ses trois circuits même s'il ne se considère pas lui-même un coigneur puissant.

Tenace a révélé qu'il était confiant dans la 9e manche, à son tour au bâton, alors que le rapide Allan Lewis était sur les sentiers, "car j'étais sûr de ne pas cogné dans un double jeu, songeant surtout à cogné un circuit".

Il a réussi un simple dans la gauche, puis a compté le point victorieux sur le simple de Mangual.

"On t'a promis \$5,000 lors de tes deux circuits dans le premier match et à quoi t'attend-tu maintenant?", a demandé quelqu'un à la TV.

"Je l'ignore. Je parlerai à M. Finley plus tard".

Le propriétaire Finley était proche et a assuré qu'il y aurait un gros parti plus tard et qu'on parlerait d'argent.

CINCINNATI:	Ab	P	Cs	Fp
Rose, cg	4	0	0	0
Morgan, 2b	3	1	0	0
Tolan, cf	4	0	1	2
Bench, r	4	0	2	0
T. Perez, 2b	4	0	2	0
McRae, cf	4	0	1	0
Geromino, cf	0	0	0	0
Menke, 2b	4	0	0	0
Concepcion, ac	3	1	1	0
Gullett, 1	2	0	0	0
Javier, fu	0	0	0	1
Borbor, 1	0	0	0	0
Carroll, 1	0	0	0	0
Total	32	2	7	2

OAKLAND:	Ab	P	Cs	Fp
Campanaris, ac	4	0	0	0
M. Alou, cf	3	0	0	0
Rudi, cg	4	0	2	0
Bando, 3b	3	0	0	0
Enstein, 1b	3	0	0	0
Hendrick, cf	2	0	0	0
Marquez, fu	1	0	1	0
Lewis, cf	0	1	0	0
Tenace, r	4	2	2	1
D. Green, 2b	3	0	1	0
Javier, fu	0	0	0	1
Odum, cf	0	0	0	0
Holtzman, 1	2	0	0	0
Blue, 1	0	0	0	0
Fingers, 1	0	0	0	0
Mangual, fu	1	0	1	1
Total	33	3	10	2

Cincinnati	000	000	020-2
Oakland	000	010	002-3
E-Holtzman, T. Perez, DL-Cincinnati 1, Oakland 1, LSB-Cincinnati 3, Oakland 4, 2B-D. Green, Tolan, C-Tenace 3e, BV-Bench.			
S-Javier.			
Les lanceurs:	mi	cs	p pm bh rb
Gullett	7	5	1 1 2 4
Borbor	1	2	1 1 0 0
Carroll, p, 6-1	0	2	1 0 0 1
Holtzman	7	5	1 1 1 0
Blue	1	2	1 1 1 0
Fingers, g, 1-0	1	0	0 0 0 0

Loto - Perfecta

numéros	arrivée
X	AMLIN ADIOS
3	ARMBO JIMMY
1	CAROLDON INTREPID
8	DUC MIR
X	GRANDPA JOE
7	NORMAN DRUMMOND
2	PARNELLI HANOVER
6	PATRICK PICHE
X	PRINCESS JUDITH
10	SCOT FLICKA
5	SPEEDY ED
4	SUPREME YANKEE
9	TAURUS LOBELL
RESULTATS	2 5 9 7
VOTRE CHOIX	

Stage pour arbitres de ballon sur glace

Eugène Huneault, président de la Fédération de ballon sur glace annonce la tenue d'un important stage de formation pour arbitres, le samedi 21 octobre et dimanche 22 octobre, à compter de 10:00 a.m., à la centrale administrative de la Confédération des sports du Québec, 881 est, Boul. de Maisonneuve, Montréal, P.Q.

Ce stage s'adresse à tous les amateurs de ballon sur glace de la région de Montréal qui désirent devenir arbitre et aussi à ceux qui aimeraient parfaire leurs connaissances de matière d'arbitrage.

M. René Blanchette, directeur des stages à la Fédération provinciale et M. Normand Cook seront responsables de la tenue de ce stage de formation. Le programme de ces deux journées d'activités touchera entre autres l'équipement, les signaux, l'interprétation et l'application des règlements de jeux, le conditionnement physique de l'arbitre et de nombreux

autres points susceptibles d'améliorer au maximum le rendement de l'arbitre.

Fait nouveau à souligner cette année, lors de la tenue de stage, la Fédération a mis de l'avant un programme, axe sur l'audio-visuel, programme qui permet aux stagiaires de visualiser les différentes techniques à adopter.

Les frais d'inscription pour ce stage de formation d'une durée de deux jours ont été fixés à 2.00 (dollars) par personne et les stagiaires ayant passé avec succès l'examen recevront l'écusson officiel de la Fédération et une carte de membre qui leur permettra d'arbitrer pour la saison 72-73.

Toutes les personnes qui aimeraient obtenir de plus amples renseignements quant à la tenue de ce stage peuvent communiquer directement avec la Fédération de ballon sur glace du Québec en composant 527-9311.

Le Très Honorable Pierre Elliott-Trudeau, Premier Ministre du Canada, Edifices du Parlement, Ottawa, Ontario.

Monsieur le Premier Ministre,

Les tout derniers événements sportifs internationaux ont clairement mis à jour la position peu enviable qu'occupe le Canada dans le sport mondial. Bien que les réactions aux recommandations du rapport du Comité d'études sur les sports aient été la cause de progrès au cours des quatre dernières années, les résultats nous semblent peu satisfaisants si on les compare à ceux obtenus par des pays plus petits et moins riches.

L'examen des engagements financiers pris par d'autres pays, dans le domaine du sport, nous porte à croire qu'il existe un lien très étroit entre le succès sportif et la participation financière. L'intérêt qui déjà se manifeste par la participation du Canada aux prochaines rencontres internationales crée une ambiance propice à l'établissement d'une politique globale des sports. Le succès de cet ambitieux projet dépend largement de l'appui financier disponible. Nous recommandons qu'un montant minimum par capita, de \$2.50 par année, soit considéré, au départ, afin de permettre au Canada de s'engager, à l'avenir, dans le sport international aussi bien au niveau compétitif qu'au niveau de la participation.

A cette fin, nous sommes intéressés à connaître les engagements particuliers pris par votre parti concernant l'avancement du sport amateur au Canada. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir adresser votre réponse à la Fédération Canadienne des Sports, 333 River Road, Vanier, Ontario K1L 8B9.

Une même lettre est envoyée aux chefs des partis politiques en lice pour les prochaines élections fédérales. Cette lettre, ainsi que la réponse de chaque parti politique, seront distribuées aux 5,000,000 et plus de membres d'associations sportives ainsi qu'aux médias d'information nationaux.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

LES FEDERATIONS SPORTIVES DU CANADA

\$541.65 pour 2-5-9-7

La combinaison 2-5-9-7 de Loto-Perfecta a été très populaire et a retourné la somme de \$541.65 dans l'ordre. Ceux qui possédaient les quatre mêmes chiffres dans un ordre différent recevront \$23.55. C'était la première fois depuis l'institution de cette forme de pari que les montants gagnés dépassaient \$400,000. Des experts de Londres et du Connecticut étaient à Montréal pour étudier le système québécois.

Index Rubriques annonces classées

FINANCE (100)	340
COMMERCES — INDUSTRIES	341
105 Argent à prêter	342
110 Argent demandé	343
115 Associations demandées	344
120 Hypothèques	345
125 Occasions d'affaires	346
130 Immeubles	347
135 Bureaux à louer	348
140 Bureaux à louer	349
145 Bureaux demandés	350
150 Commerces à vendre	351
155 Commerces demandés	352
160 Entreprises à louer	353
165 Entreprises à vendre	354
170 Locaux à louer	355
175 Locaux demandés	356
SERVICES (200)	357
205 Agences matrimoniales	358
210 Assurances	359
215 Cartes professionnelles	360
220 Cours d'enseignement	361
225 Déménagement - Transport	362
230 Entretien	363
235 Entretien (vermine)	364
240 Garderies	365
245 Imprimerie	366
250 Médicins	367
255 Photographie	368
260 Plomberie - Chauffage	369
265 Réparation - entretien	370
270 Réceptions - restaurants	371
275 Salons de beauté	372
280 Services divers	373
LOGIS (300)	374
305 Chalets à vendre	375
310 Chalets à louer	376
315 Chalets demandés	377
320 Chambres à louer (Champlain)	378
325 Chambres à louer (Limoulin)	379
330 Chambres à louer (Montcalm)	380
335 Chambres à louer (St-Jean-Baptiste)	381
340 Chambres à louer (St-Roch)	382
345 Chambres à louer (St-Sauveur)	383
350 Chambres à louer (Les Saules)	384
355 Chambres à louer (Neufchâtel)	385
360 Chambres à louer (Charlebourg)	386
365 Chambres à louer (Rive-Sud)	387
370 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)	388
375 Chalets demandés	389
380 Chambres à louer	390
385 Chambres à louer (Champlain)	391
390 Logements à louer (Limoulin)	392
395 Logements à louer (Montcalm)	393
400 Logements à louer (St-Jean-Baptiste)	394
405 Logements à louer (St-Roch)	395
410 Logements à louer (St-Sauveur)	396
415 Logements à louer (Les Saules)	397
420 Logements à louer (Neufchâtel)	398
425 Logements à louer (Charlebourg)	399
430 Logements à louer (Rive-Sud)	400
435 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)	401

Annonces ordinaires :

Nombre de mots	1 jour	3 jours cons.	6 jours cons.
20 ou moins	.75	\$2.00	\$3.50
21 à 25	.90	\$2.40	\$4.20
26 à 30	\$1.05	\$2.80	\$4.90
31 à 35	\$1.20	\$3.20	\$5.60
36 à 40	\$1.35	\$3.60	\$6.30

Annances à la ligne agate : 18¢ la ligne, (minimum 10 lignes)

Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ÊTRE COMPOSÉS EN CAPITALES.

Charge de service pour les numéros de casier... \$1.00

Les réponses reçues pour les casiers sont envoyées à l'annonceur les mardis et jeudis de chaque semaine.

Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement. Nous ne pouvons accepter la responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion.

L'Action-Québec n'a jamais publié de la publicité frauduleuse ou trompeuse. Toutes les annonces sont acceptées pour publication à condition que le produit, le service ou l'offre soit décrit honnêtement, et ne soit pas nommé ou désigné de manière à tromper les lecteurs en aucune façon.

La publicité acceptée pour publication ne doit pas contenir d'affirmations fausses ou exagérées ou des comparaisons de prix disproportionnées. Si un lecteur se croit trompé par une annonce non conforme aux conditions décrites dans celle-ci, nous apprécierions qu'il nous en fasse part.

Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation, frais additionnels.

Tél.: 522-4771

Tarifs des abonnements

Vente au numéro : \$0.15			
Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec :			
par semaine	par année	pour six mois	
\$0.60	\$30.00	\$16.00	
pour trois mois		un mois	
\$9.00		\$3.00	
Dans les autres centres où la livraison se fait par porteur :			
par semaine	par année	pour six mois	
\$0.50	\$25.00	\$13.00	
pour trois mois		un mois	
\$7.75		\$2.50	
Par la poste, au Québec			
par semaine	par année	pour six mois	
\$2.00	\$100.00	\$50.00	
pour trois mois		un mois	
\$11.00		\$3.00	
Dans les autres provinces :			
par semaine	par année	pour six mois	
\$3.50	\$19.00	\$10.00	
pour trois mois		un mois	
\$2.00		\$0.60	
Aux États-Unis :			
par semaine	par année	pour six mois	
\$4.00	\$22.00	\$12.00	
pour trois mois		un mois	
\$2.50		\$0.80	
Pays étrangers :			
par semaine	par année	pour six mois	
\$5.00	\$26.50	\$14.00	
pour trois mois		un mois	
\$3.00		\$1.00	

105 Argent à prêter

Argent à prêter en prime hypothécaire, résidentiel ou commercial sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Bailleur, Carrière & Lefort, notaire, 38, Desjardins, Québec, Tél.: 522-3813.

1-327-710 (24 fs) 105

105 Argent à prêter

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en prime hypothécaire par tranche de \$2,000 à \$20,000 aux taux bancaires, acheter les hypothèques et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse la même jour. Annuler en tout temps 625-4158.

1-32535 28-9 (24 fs) 105

130 Immeubles

Avez-vous acheteurs sérieux maison seule ou revenus, Québec banlieue, payons comptant dans tous les secteurs, pour un succès assuré d'entrepreneurs avec Canadiens c'est certain. Immeubles Canadiens, Gilles Thériault, 529-6178, François Pouliot, Norman Thériault, Richard Bilodeau, représentants, "courtiers".

1-32353 23-9 (mar.v.s. au 7-11) 130

135 Bureaux à louer

Nouvel Agrandissement DE PLAZA LAVAL

2750, CHEMIN STE-FOY

12,000' CA. DE BUREAU A LOUER

OCCUPATION IMMEDIATE EN PARTIES DE 500' ET PLUS AVEC SERVICE D'ENTRETIEN CHAUFFAGE ELECTRIQUE CLIMATISATION 475 STATIONNEMENTS 50 INTERIEURS

RESERVES AU BUREAU 1er ARRIVE, 1er SERVI POUR INFORMATIONS : DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 A 5 HEURES

TEL.: 653-9931

1-32728 12-10 (24 fs) 135

EMPLOIS (500)

510 Couples demandés

515 Emplois demandés

520 Femmes - filles demandées

530 Hommes demandés

540 Hommes et femmes demandés

550 Professeurs

560 Professionnels

570 Représentants

580 Services domestiques

VEHICULES MOTEURS (700)

705 Accessoires et pièces

710 Autos à louer

715 Autos à vendre

720 Autos demandées

725 Camions, autobus à louer

730 Camions à vendre

735 Camions demandés

740 Dépannage

745 Equipement de ferme

750 Garages - Stationnements

755 Machines à vendre

760 Machinerie à louer

765 Motocyclettes

770 Moto-neiges

775 Moto-scooters

780 Véhicules - tout terrain

211 Cartes professionnelles

DR CHARLES RINFRET, voies urinaires, maladies vénériennes, 781 boulevard Charest Est, Tél.: 524-4061

1-32708 6-10 (24 fs) 211

217 Déménagement - Transport

TESSIER LEVESQUE ENR. Transport général, déménagement - louons camion à l'heure ou à la journée, avec chauffeur, pourvus, assurance, service rapide.

694-0761

32536 28-9 (l.v.s. au 18-11) 217

226 Extermination (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTERMINATION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, vaporisateurs. 319, du Pont, Québec, 525-4755. Succursale 505, Place Bégin, Rimouski, 223-6630.

1-32855 19-10 (24 fs) 226

229 Garderies

ECOLE D'EVEIL STE-FOY

MATERNELLE, préscolaire, cours élémentaire section anglaise, cours d'anglais et de français, cours du samedi, cours artistiques, garderie éducative 2-12 à 8 ans, transport organisé, choix d'horaires, inscription des matins. Permis du ministère de l'Éducation.

CLAIRE HUDON

Bacc. édu., préscolaire 659-1610

1-32672 4-10 (24 fs) 229

247 Réparation, Entretien

TAPIS

Montminy tapis - Vente, pose, nettoyage de tapis, lavage de démonstration ouverte sur rendez-vous. Tél.: 626-0913.

1-32658 6-10 (24 fs) 247

GUILLLOT INC.

POUR vos travaux de rénovation d'électricité, plomberie, chauffage, appelez 661-9211.

1-32807 17-10 (l.v.s. au 8-12) 247

250 Réceptions - restaurants

AUBERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque. Laurier coin Lavergne, 651-2440.

1-32720 7-10 (24 fs) 250

226 Extermination (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTERMINATION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, vaporisateurs. 319, du Pont, Québec, 525-4755. Succursale 505, Place Bégin, Rimouski, 223-6630.

1-32855 19-10 (24 fs) 226

229 Garderies

ECOLE D'EVEIL STE-FOY

MATERNELLE, préscolaire, cours élémentaire section anglaise, cours d'anglais et de français, cours du samedi, cours artistiques, garderie éducative 2-12 à 8 ans, transport organisé, choix d'horaires, inscription des matins. Permis du ministère de l'Éducation.

CLAIRE HUDON

Bacc. édu., préscolaire 659-1610

1-32672 4-10 (24 fs) 229

247 Réparation, Entretien

TAPIS

Montminy tapis - Vente, pose, nettoyage de tapis, lavage de démonstration ouverte sur rendez-vous. Tél.: 626-0913.

1-32658 6-10 (24 fs) 247

250 Réceptions - restaurants

AUBERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque. Laurier coin Lavergne, 651-2440.

1-32720 7-10 (24 fs) 250

LOGIS (300)

306 Chalets à louer

St-Brigitte de Laval - Chalet à louer, meublé, idéal pour ski-doo, avec garage, style canadien.

3-32891 19-10 (3 fs) 306

331 Logements à louer (Limoulin)

St-Albert-le-Grand - Grand 3 pièces, neuf, chauffé, éclairé, tapis mur à mur, garde-robes, cuisine, salle de bain, autobus, centre d'échanges, idéal pour nouveaux mariés, jeune fille ou personne seule. Tél.: 628-5589.

3-32806 13-10 (v.s. au 28-10) 331

336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)

Logements neufs à louer, Ville Vanier 3 1/2-4 1/2-5 1/2 pièces. Tél.: 683-4807.

1-32543 27-9 (24 fs) 336

Logement neufs à louer, Ville Vanier 3 1/2-4 1/2-5 1/2 pièces. Tél.: 527-7617.

1-32646 2-10 (24 fs) 336

247 Réparation - entretien

1-32535 28-9 (24 fs) 105

247 Réparation - entretien

1-32535 28-9 (24 fs) 105

247 Réparation - entretien

1-32535 28-9 (24 fs) 105

1 1/2 A 5 1/2 (PIECES)

Chauffés, électricité, tous services compris, tapis mur à mur, à partir de \$95.00

PLACE BONAVENTURE

PLACE VANIER

900 LOGEMENTS

Tél.: 681-6257, 688-0573, Logements neufs

1-32545 28-9 (24 fs) 336

339 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)

NEUFS

1-2, 2-1/2, 3-1/2, 4-1/2 PIÈCES

PISCINE INTERIEURE

GARAGE, tapis mur à mur, service de conciergerie, buanderie, électricité. Tout compris dans le prix du loyer.

651-0771

1-32521 21-9 (24 fs) 339

PLACE "BONNE ENTENTE"

1 1/2-2 1/2-3 1/2-4 1/2. Neufs (749 ave du Château). Site magnifique, tapis, piscine, téléviseur, meubles si désiré. Choix de style Colonial, Espagnol, ou Futuriste.

Occupation immédiate. Acceptons aussi location pour les mois novembre, décembre et janvier. Informations : 3490, Maricourt. Tél.: 651-9443 - 4-32893 19-10 (24 fs) 339

NOUVEAU PROJET

face université angle chemin Ste-Foy et rue Belmont

Ouvert aux visiteurs de 7h. a.m. à 9h.30 p.m. Samedi, dimanche de 2 à 4h.30 heures, 1 1/2, 2 1/2, 3 et 4, meublés ou non, chauffés électricité, eau chaude, stationnement intérieur, service de conciergerie, buanderie incluse, libres immédiatement.

POUR INFORMATION

681-3025

1-32900 19-10 (24 fs) 339

340 Logements à louer (Banlieue)

LORETTEVILLE

NEUFS

PRET MAINTENANT

3 1/2, 4 1/2

RANG ST-JACQUES

3 1/2, 4 1/2

OCT., NOV., DEC.

MEUBLE OU NON

PRIX RAISONNABLE

Tél.: 842-0024

1-32613 29-9 (24 fs) 340

Courville LOGEMENTS NEUFS

Modernes 2 1/2 et 5 pièces, meublés si désiré et 4 pièces, tapis dans chambre principale et salon, chauffage et eau chaude fournis. Entrée lavasse et sècheuse.

BEAUPORT

4 pièces

Tél.: 828-2172

1-32244 1-9 (L. Merc. V. au 25-10) 340

341 Logements à louer

St-Martyrs-Canadiens - Logement à louer, 4 pièces, très bien chauffé, eau chaude fournie, \$100. Pour visiter appeler 6 h. Libre du 1er au 15 novembre.

3-32892 19-10 (6 fs) 341

(360) Maison à vendre

Maisons suisses, Lac Beauport, dans la vallée autrichienne, 5 pièces, avec garage. Pour livraison en octobre. Renseignements : Tél.: 683-1136.

4-32858 19-10 (6 fs) 360

Vous désirez VENDRE ou ACHETER une PROPRIÉTÉ ?

Nous avons le client sérieux et intéressé. Faites-nous confiance!

TRUST GENERAL DU CANADA

COURTIER

La plus importante Société de Fiducie canadienne-française

2 ave Chauveau - Québec - 688-0630

1-32559 23-9 (24 fs) 360

591 Terrains à vendre

Lac St-Charles - boisés ou près lac \$400.00, payables comptant ou \$25. par mois. Tél.: 842-2841 - 839-9374.

1-32871 19-10 (24 fs) 391

Au centre du village St-Lambert, avec bûches et bois, terrain 40 x 75 terrain 22,000 pieds carrés. Site idéal pour construction domiciliaire ou industrielle. Tél.: 889-2324, jour, 889-2613 ou 888-2437 le soir.

2-32653 30-9 (24 fs) 391

Mont-Cervin, Lac Beauport, 100 x 100, magnifique vue sur centre de ski. Informations : Tél.: 849-2553 - 849-3017 - 4-32867 19-10 (6 fs) 391

Vallée autrichienne, 100 x 100 et plus, Tables des bords de rivière, style village autrichien. Renseignements : Jean-Guy Boillard, Tél.: 849-2553 - 849-2553 19-10 (6 fs) 391

414 Appareils électriques

Refrigerateurs sans givre - gratifiés neufs, avec garantie. Entrepôt Robert Enr., 626, Royale, Beauport. - Tél.: 661-2123.

3-32889 19-10 (6 fs) 414

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES AUX MEILLEURES CONDITIONS A.B. MACHINES INC. 485 BOUL. LANCELIER. Tél.: 525-4692.

1-32864 19-10 (24 fs) 432

E. LACOLLINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec, Tél.: 522-1539, clavigraphes OLYMPIA, Vente, service, location machine à additionner. Amusement de bureau.

1-32724 9-10 (24 fs) 432

435 Divers à vendre

Phénex (en gros), accessoires de tricots de toutes sortes, Polyon Polypropylene, 317 - 51e rue Ouest, St-Roch, Québec, Tél.: 623-2638.

1-32695 9-10 (24 fs) 435

A BAS PRIX

AMEUBLEMENT et équipement usagés de restaurant, poêle à patates frites, etc. Les Entreprises St-Laurent, 1194 rue St-Jean, Québec 4.

1-32618 28-9 (24 fs) 435

Vente de linge presque neuf et usagé, à l'église Chalmers Wesley, 78 rue St-Ursule (au sous-sol), mardi le 24 octobre, de sept (7) à neuf (9) heures P.M. et mercredi le 25 octobre, de 9 heures à 11 heures a.m.

3-32811 20-10 (2 fs) 435

456 Matériaux de construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'usine. Modern Plywood Ltd., 74, BOUL. PIERRE, Ville Belair, Tél.: 842-1911.

1-32717 7-10 (24 fs) 456

CENTRE du Matériaux usagés, et neufs. Toilettes, lavabos, baignoires, fenêtres, tuyaux, plomberie, etc. Portes, garage, fluorescentes, chauffe-eau, huile électrique, systèmes air chaud, etc. 1727 Route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, 872-1225.

1-32320 8-9 (Mar. V. s. au 31-10) 456

459 Meubles

VENTE DE RENOVATION CROTEAU LTEE 175 EST ST-JOSEPH

LE ROI DU MEUBLE A QUEBEC

525-8155, 525-9426, 529-4223

Face église Jacques-Cartier

Meubles emballés neufs, poèmes 220, \$129.77, réfrigérateurs, cabinets, tables, cuisines, etc. Sets de chambre \$99.77, etc. Divans \$69.97, divan-lits \$157, ou Chesterfield, 2 morceaux de chambre, meubles \$27.77, etc. Entrepôts, livraison gratuite. Aucun comptant 90 jours sans intérêt 36 mois. Société d'Achat, vente, échange, stationnement.

1-32534 29-9 (24 fs) 459

UNE visite n'engage à rien, ménage 3 pièces, meubles tous styles pas d'administration, 626-1108, 626-7150.

1-32539 27-9 (24 fs) 459

MENAGE complet neuf (Espagnol) 1973

poêle de luxe, réfrigérateur, mobilier de salon, lampe, commode, matelas, vaisselle, etc., etc., pour \$1,795.

Tél.: 667-5100.

1-32707 12-10 (24 fs) 459

FIANCES, nous offrons toute compétition pour aménagement en bloc ou séparément.

Foyer du Meuble

144 ouest, St-Vallier - Tél.: 529-8648

1-32888 20-10 (24 fs) 459

HENRI TURCOTTE LTEE LIQUIDATION DE MEUBLES ET APPAREILS MENAGERS

SURPLUS D'INVENTAIRE

RABAIS général sur tous les meubles et appareils ménagers neufs en magasin et entrepôt. Beau choix de mobiliers de chambre, salons, cuisines, divans-lits, etc. Réfrigérateurs, cuisinières électriques pour cuisiner 110 ou 220, réfrigérateurs, congélateurs, laveuses-sècheuses, laveuses-essoreuses, lave-vaisselle, radios, stéréo, téléviseurs en noir et blanc, ou en couleur. Invitation spéciale aux futurs mariés et ceux qui aménageront bientôt. Bas prix, garantie, bénéfices d'exportation maximum. Facilités de paiement pour convenir à votre budget, jusqu'à 36 mois pour payer, si désiré.

Turcotte Ltée, 330 de la Couronne, Québec, 529-3365

3-32878 18-10 (12 fs) 459

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à bon compte, lot de musique classique pour piano album de Bach, Beethoven et autres. Tél.: 527-1149 - matin ou soir.

3-32880 18-10 (3 fs) 465

Beaux petits pianos neufs, "Schuman" de 1ère qualité. Vente spéciale pour temps limité, prix réduit \$690 - pour \$689. - Venez les voir et les essayer, finance si désiré. Louis Carrier, Plutur, Co. Lévis. Tél.: 837-0516.

3-32944 17-10 (24 fs) 465

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à bon compte, lot de musique classique pour piano album de Bach, Beethoven et autres. Tél.: 527-1149 - matin ou soir.

3-32880 18-10 (3 fs) 465

Beaux petits pianos neufs, "Schuman" de 1ère qualité. Vente spéciale pour temps limité, prix réduit \$690 - pour \$689. - Venez les voir et les essayer, finance si désiré. Louis Carrier, Plutur, Co. Lévis. Tél.: 837-0516.

3-32944 17-10 (24 fs) 465

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à bon compte, lot de musique classique pour piano album de Bach, Beethoven et autres. Tél.: 527-1149 - matin ou soir.

3-32880 18-10 (3 fs) 465

Beaux petits pianos neufs, "Schuman" de 1ère qualité. Vente spéciale pour temps limité, prix réduit \$690 - pour \$689. - Venez les voir et les essayer, finance si désiré. Louis Carrier, Plutur, Co. Lévis. Tél.: 837-0516.

3-32944 17-10 (24 fs) 465

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à bon compte, lot de musique classique pour piano album de Bach, Beethoven et autres. Tél.: 527-1149 - matin ou soir.

3-32880 18-10 (3 fs) 465

Beaux petits pianos neufs, "Schuman" de 1ère qualité. Vente spéciale pour temps limité, prix réduit \$690 - pour \$689. - Venez les voir et les essayer, finance si désiré. Louis Carrier, Plutur, Co. Lévis. Tél.: 837-0516.

3-32944 17-10 (24 fs) 465

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à bon compte, lot de musique classique pour piano album de Bach, Beethoven et autres. Tél.: 527-1149 - matin ou soir.

3-32880 18-10 (3 fs) 465

Beaux petits pianos neufs, "Schuman" de 1ère qualité. Vente spéciale pour temps limité, prix réduit \$690 - pour \$689. - Venez les voir et les essayer, finance si désiré. Louis Carrier, Plutur, Co. Lévis. Tél.: 837-0516.

3-32944 17-10 (24 fs) 465

465 Musique

PROCEURE GENERALE DE MUSIQUE Ltée. Musique imprimée de tous genres. 730 D'AGUILLO, QUEBEC. Tél.: 522-4345.

1-32863 18-10 (24 fs) 465

A vendre à

L'industrie du textile manque d'employés malgré le chômage élevé

par Terence CORCORAN

MONTREAL (PC) — Les industries canadiennes du vêtement font face à un problème incompréhensible: alors que le chômage est élevé à travers le Canada, l'industrie du vêtement trouve difficilement des travailleurs.

A une réunion qui s'est déroulée au début de la semaine à Montréal, les représentants de l'industrie du vêtement ont jeté les bases d'un comité mixte gouvernement-industrie qui tentera de déterminer pourquoi l'industrie du vêtement n'est pas capable de trouver les milliers de travailleurs dont elle a besoin pour faire face à la demande en expansion.

On note une pénurie de travailleurs dans les trois grands centres de l'industrie du Canada, Montréal, Toronto et Winnipeg, et on évalue à 6,000 le nombre de travailleurs nécessaires.

A Montréal, les porte-parole de l'industrie du vêtement ont déclaré que quelque 3,000 tra-

vailleurs pourraient être embauchés immédiatement mais il n'y a pas preneur. Montréal est le plus important centre de l'industrie canadienne du vêtement avec une production d'une valeur de \$1.5 milliard par an.

M. Lazar Peters, directeur exécutif de la Guilde montréalaise des manufacturiers de vêtements a déclaré qu'à "l'instant même il peut placer de 1,000 à 1,200 travailleurs sans difficulté. Pendant l'été il aurait pu en placer 2,000.

"Le résultat de cette pénurie de main-d'oeuvre de travailleurs qualifiés ou non, a été que certaines firmes qui avaient des commandes valant des millions n'ont pu y faire face " à cause du manque de travailleurs", a dit M. Peters.

La guilde du vêtement est l'une des 11 associations qui représentent 800 firmes qui forment le Apparel Manufacturers Council of Canada, l'organisation qui forme le comité.

M. Fred Bryan, directeur exécutif du conseil, a déclaré que

le comité comprendra des fonctionnaires des ministères fédéraux de l'industrie et du Commerce, de la Main-d'oeuvre et de l'immigration, qui essayeront de dégager une solution à cette pénurie.

M. Bryan a dit que probablement 1,000 travailleurs pourraient être embauchés à Winnipeg et 1,500 à Toronto.

Les causes

Plusieurs causes ont été mises de l'avant pour essayer d'expliquer le manque de travailleurs intéressés à l'industrie du vêtement: les versements de l'assurance-chômage, la baisse des immigrants et l'image peu reluisante de l'industrie en ce qui concerne les conditions de travail.

M. Godfroy Lavolette, directeur exécutif de l'Association des manufacturiers de vêtements d'homme, a déclaré que quoique ce n'est pas prouvé, l'assurance-chômage "doit être

un facteur" surtout pour les travailleurs non qualifiés.

Les salaires dans l'industrie du vêtement vont de \$1.70 pour les débutants à \$3.50 pour les travailleurs ayant de l'expérience, et selon le type de fabrication de la firme.

M. Lavolette a dit qu'une compagnie avait récemment placé une offre d'emploi pour 20 travailleurs à \$2 de l'heure "mais personne n'a répondu". Une autre demande pour 30 travailleurs faite auprès d'un centre de main-d'oeuvre a découvert un travailleur.

Immigration

Trouver des travailleurs est un vieux problème mais il est devenu beaucoup plus aigu à cause de la demande accrue pour les vêtements et la chute de l'immigration, source traditionnelle des travailleurs de l'industrie, a dit M. Bryan.

A cause des règlements plus sévères du Canada et à cause de certains pays comme l'Italie

qui essayent d'arrêter le départ de leur main-d'oeuvre, le travailleur immigrant compétent est devenu difficile à trouver.

Les immigrants ont toujours été recherchés parce que souvent l'expérience nécessaire a été acquise dans leur pays d'origine, alors que les Nord américains ont rarement appris à utiliser du fil et une aiguille.

"Ces temps-ci tout le monde veut aller vers l'éducation supérieure et personne ne veut venir à notre industrie", a dit M. Peters qui ajoute que c'est peut-être à cause de la sombre image associée avec l'industrie du vêtement.

Mais M. Harry Lautman, vice-président de la Amalgamated Clothing Workers of America, ajoute qu'aujourd'hui les usines sont modernes, les conditions de travail souvent excellentes et les bénéfices marginaux tels les pensions, les congés, la sécurité d'emploi, les heures de travail et les salaires sont bons.

Pénurie de professeurs en nursing

QUEBEC (PC) — Après cinq ans de formation infirmière dans les CEGEP, il ressort que le problème le plus crucial, est celui du manque de préparation des maîtres déjà dans l'enseignement et de la pénurie de professeurs qualifiés en nursing.

C'est ce que révèle une analyse présentée mercredi, au congrès de l'Association des infirmiers et infirmières de la province de Québec (AIIPQ) par une consultation en éducation infirmière, Mme Cécile Labonté.

Cette analyse démontre qu'au niveau de la formation des maîtres, plus de la moitié du corps enseignant, soit 52 p.c., ne possède pas actuellement le niveau minimum considéré le plus immédiatement indispensable, le baccalauréat et 95.7 p.c. le niveau préconisé par la commission Parent, celui de la maîtrise.

Mme Labonté s'est déclarée alarmée devant cette situation qui, non seulement prévaut, mais semble vouloir se stabiliser dans trop de collèges.

Qualité

Elle a insisté sur la question de la qualité en signalant que le nursing courait le risque d'avoir procédé à une réforme des structures et d'avoir omis l'essentiel, soit la réforme de la qualité de l'enseignement.

Mme Labonté a d'autre part accusé le ministère de l'Éducation d'être responsable du mauvais fonctionnement des comités consultatifs qui devaient permettre au ministère et à l'association, de travailler étroitement ensemble sur une base permanente.

Pour illustrer ce manque de consultation, elle a fait état des récents programmes qui auraient été mis unilatéralement de l'avant par le ministère de l'Éducation pour permettre aux gardes-bébés et aux puéricultrices d'accéder directement à la profession infirmière.



Action politique

par ROBERT BOURASSA

Pour les motoneigistes: \$1 million

Bientôt, l'hiver. Tous ne partagent évidemment pas les mêmes sentiments à l'arrivée de cette saison de neige et de froidure. Il s'en trouve toutefois pour s'en réjouir car l'hiver est l'occasion pour un grand nombre de Québécois de pratiquer leurs sports de plein air préférés.

Les motoneigistes sont évidemment de ce groupe. Et sans doute qu'ils auront été heureux d'apprendre que le gouvernement du Québec consacrera au développement du sport de la motoneige plus de \$1 million d'ici trois ans. Cet argent sera dépensé dans le cadre du tout nouveau code de la motoneige adopté récemment par le Conseil des ministres.

Le ministre des Transports, M. Bernard Pinard, a en outre eu l'occasion de préciser en fin de semaine, devant les présidents et directeurs des clubs de motoneigistes, que le gouvernement venait d'accepter une recommandation qui lui avait été faite de fournir une aide financière de \$60 par mille de sentiers aménagés par les clubs de motoneigistes du Québec.

Lors de l'inauguration du Salon des Neiges, le ministre des Transports a exposé les buts poursuivis par la nouvelle réglementation sur la motoneige:

- 1— garantir l'expansion de l'industrie de la motoneige;
- 2— servir les intérêts et les besoins des nombreux adeptes de ce sport; et

3— assurer la protection de la propriété privée et de l'environnement.

La politique gouvernementale en matière de motoneige peut donc se résumer en deux mots: PREVENTION et

INCITATION.

Prévention, par la mise en place de mesures afin de garantir la sécurité des usagers de la motoneige, des amateurs de sports d'hiver et de l'ensemble des citoyens.

À travers le Québec

Peu de succès dans sa promotion

CHICOUTIMI (P.C.) — Un individu de Nicolet, Alain Cormier, a reconnu sa culpabilité, mercredi, à Chicoutimi, à l'accusation d'avoir participé aux activités de la compagnie Promotions et Succès.

Le procureur du ministère public a réclamé une forte amende contre le prévenu mais le juge André Gauthier a refusé de se prononcer immédiatement afin d'obtenir plus de détails sur cette affaire.

Il a remis le prononcé de la sentence au 14 décembre prochain.

La poursuite reprochait à Cormier d'avoir participé, à titre de conférencier, à des réunions de ventes pyramidales organisées par Promotions et Succès.

Usine de barreaux à Girardville

QUEBEC (PC) — La compagnie Turcot Lumber Inc. procédera à la construction d'une usine de barreaux à Girardville qui four-

nira du travail à quelque vingt personnes.

Le ministre québécois des Terres et Forêts a signé hier matin un contrat qui autorise la compagnie à exploiter un volume annuel de bois de 500,000 pieds à même la forêt domaniale de Roberval.

Ce contrat s'étend sur une période de 5 ans et sera renouvelable par la compagnie. Il s'agit de bois de sciage à l'intérieur de coupe réservé à la Scierie Normandine.

M. Drummond a souligné que ce contrat s'inscrivait dans la nouvelle politique forestière préconisée par son Livre Blanc, soit "l'utilisation optimum de toute la ressource".

Emanations d'essence

MONTREAL (PC) — Douze personnes ont dû se faire soigner à l'hôpital jeudi souffrant de vomissements causés par des émanations qui s'infiltraient dans un bâtiment de trois étages où elles habitent.

Les pompiers ont dit que 15 personnes avaient été incommodées par les émanations qui avaient une forte odeur d'essence. On enquête pour trouver leur origine.

Les employés de la compagnie de gaz ont définitivement écarté la possibilité d'une fuite de gaz.

Incitation, en amenant les motoneigistes à pratiquer leur sport en des lieux appropriés et dans des cadres clairement définis.

C'est ainsi que la réglementation sur la motoneige contient des dispositions relatives aux normes de construction et d'entretien, l'obtention d'un permis spécial de conduite, l'immatriculation, l'assurance.

Une attention particulière est accordée au développement de sentiers pour motoneiges. Nous espérons pouvoir mettre à la disposition du public quelque 12,000 milles de sentiers construits selon des normes précises et accessibles à certaines conditions dont l'admission comme membre à un club de motoneigistes. C'est dans cette perspective que se situe l'aide financière de \$60 par mille de sentiers aménagés par les clubs de motoneigistes au Québec.

L'essor exceptionnel de l'industrie et du sport de la motoneige nous a donc amenés à adopter, en consultation avec les intéressés, une réglementation que nous avons voulu réaliste et dynamique.

Nous espérons vivement que cette réglementation, les énergies et les ressources financières qui y sont consacrées, permettront aux motoneigistes et à l'ensemble du public de profiter pleinement des possibilités de loisirs que présente notre saison hivernale.

Poisson sort de ses gonds

Trottier est qualifié de démagogue et d'agitateur

— détails p. 3



Les étudiants en droit débraient et manifestent

Dans le cadre de leurs revendications face au Barreau du Québec, les étudiants en droit de l'université Laval manifestaient ce matin leur mécontentement à la suite des lenteurs des pourparlers concernant les fameux examens du Barreau. Leur périple les a conduit du Musée du Québec au ministère de la Justice et de là au Palais de Justice de la Vieille Capitale. (Autres détails en p. 3) (Photo L'Action-Québec, Jacques Du Fresne) ■

L'élection annulée dans Gatineau

L'Unité-Québec a réclamé une véritable enquête judiciaire

— détails p. 1

Collision ferroviaire dans Lévis :

UN MORT

Par Lionel GALLICHAN

Une collision entre l'autorail du CN et une automobile, a fait un mort, cet avant-midi, à un passage à niveau de la route Lagueux, à Saint-Etienne, à quelques milles à l'ouest de Charny, dans le comté de Lévis.

L'autorail est un wagon motorisé qui, deux fois la semaine, soit les lundi et vendredi, transporte des passagers de Drummondville à Chaudière station, à destination de Québec.

L'autorail était passé à Saint-Agapit à 9 h. 18 et devait s'arrêter à Chaudière station à 9 h.35.

La victime était à l'emploi de la Fédération des caisses populaires Desjardins, de Lévis.

Les enquêteurs tentaient alors de rejoindre des membres de sa famille pour procéder à son identification positive devant le Dr Roger Roberge, coronier du district de Lévis. Le corps de la victime a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis par les ambulanciers de la maison Claude Marcoux, de Saint-Romuald, où un médecin a constaté le décès. Par la suite, la dépouille mortelle a été transportée à la morgue Gilbert & Turgeon, de Lévis, puis remise à la famille après l'ouverture de l'enquête du coronier.

On apprenait en dernière heure que la victime serait M. Yvon Nadeau, 23 ans, de St-David. ■

Lévis-Québec à pied sec